Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat Déplacements

Communauté Urbaine de Dunkerque

Règlement

TOME 2 : INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Vu pour être annexé à la délibération du 19 décembre 2022
Approuvant le PLUIHD

Pour le Président,

Le Vice-Président en charge du Personnel,
de l'Urbanisme réglementaire et de la
Politique de la Ville
Martial BEYAERT

Dunkerque Grand Littoral

agur

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de l'Abbé Choquet 40
rue de la Paix 32

AM 0 159

Isolé
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de facture moderne , assez inhabituelle dans ce quartier ancien et trés traditionnel de Dunkerque

Elle exprime un soubassemet en enduit , une corniche séparant clairement de rez de l'étage , qui est , lui , revêtu de brique.

Noter que les briques de la partie arrondie sont appareillées en "piles" ou "carrelage"

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le traitement de l'angle, calepinage et appareillage de briques , forme arrondie et les rapports plein vides entre matériaux, soubassement en enduit peint et pate de verre noire et brique à l'étage.

Préserver l'écriture moderne, forme et dimensions des baies , barres d'appui en acier peint

Conserver une cohérence de partitionnement entre les fenétres des différents niveaux

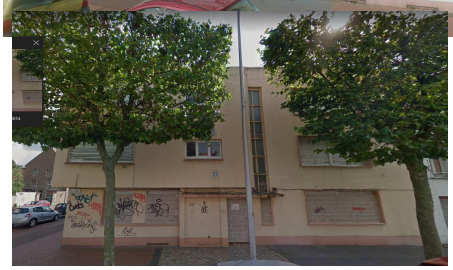

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

Rue de l'Abbé Choquet 41 et Fort Louis 58

AM 200-354

Ensemble
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deus maisons d'expression résolument moderne , formant angle , et si'mbriquant l'une dans l'autre par un jeu de volumes obliques

Le traitement et l'organisation des façade reprend bien sûr le langage du mouvement moderne , horizontales et sobriété ornementale

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le principe d'unité de la séquence , les matériaux et toutes formes de modénature ou principes de coloration et volumes

Préserver le jardin sur la rue du Fort Louis

Les garde coprp techniques en toiture , non architecturés sont interdits

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue de l'Abbé Choquet 42	
AM 0 160	
Isolé Moderne	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de facture moderne , assez inhabituelle dans ce quartier ancien et trés traditionnel de Dunkerque

Noter la régularité de la composition de la façade , les fenêtres sont cernées par un élément de corniche comme souvent à cette époque, et les joints de briques sont plus épais sur les horizontales que sur les verticales, afin d'accentuer l'effet

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade, les formes et dimensions des baies et leurs corniches d'entourage

Préserver les appareillages de brique , le dessin de la porte d'entrée et une cohérence de partitionnement des fenêtres entre les différents niveaux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

Rue de l'abbé Choquet 49 Minoterie Saint Fréres

AM 436

isolé
Traditionnel Industriel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Un éléments trés représentatif et remarquable de l'ancienne activité industrielle et artisanale de ce quartier de la Basse Ville et plus généralement du sud de la ville de Dunkerque (Jeu de Mail , Coudekerque)

Il s'agit d'un immeuble de stiockage des minoteries Saint Fréres , construit en brique sur une volumétrie trés simple

Les ouvertures sont organisées réguliérement , le tout est coiffé d'une toiture en tuile terre cuite

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le principe d'unité de la parcelle , y compris l'angle dégagé qui permet d'apprécier le batiment en vue lointaine et biaise (une construction en rez de chaussée peut être envisagée)

Préserver le volume principal , ses ouvertures et leur organisation

Un projet de restruturation sera possible dans la mesure d'une mise en valeur de cette architecture de mémoire

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de l'Abbé Choquet 58 et 58 b

AM (0 446 - 0 439)

Ensemble
Habitat dans batiment artisanal

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de bâtiments témoignant de l'activité artisanale passée du quartier, constructions en briques jaunes, la séquence est composée par une succession hétérogéne de pleins, vides , portails, cours intérieures

Ecriture architecturale influence régionale Flamande

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'hétérogénéité de la séquence alternant plein et vides sur rue , la composition des volumes autour d'une cour, la perception visuelle du cœur d'îlot depuis la rue

Préserver les matériaux en façade rue et cour interieure , briques naturelles , les formes et dimensions des menuiseries , les partitions des baies

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de l'Abbé Choquet 60

AM 0196

Ensemble
batiment artisanal

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bâtiment artisanal désaffecté formant angle, d'expression résolument traditionnelle flamande, sa façade rue choquet mérite son maintien en intégralité , alors que la façade sur la rue de la Verrerie est manifestement une façade de service

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Maintenir en intégralité la façade sur la rue Choquet , matériaux couleurs , formes et modénatures , les formes et dimensions des baies et les menuiseries en partitionnement

Les parties en bardage pourront être démolies, mais aprés présentation d'un projet chérent avec le reste de la façade . Il en ira de même avec la façade Verrerie. Tout projet de démolition reconstruction sera respectueux de l'environnement . L'utilisation

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Fort Louis 7 et 9

AM (0 054 - 0 055)

Séquence Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons réalisées sur une trame identique et formant un ensemble cohérent , entre l'une et l'autre quelques différences , notamment dans le traitement des linteaux

L'écriture architecturale est d'inspiration classique , tant dans l'ordonnancement que dans le format des baies

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la cohérence des deux maisons entre elles, la composition des façades

Préserver le principe de coloration du matériau de façade

Préserver les tailles et dimensions des baies et veiller à une cohérence de partitionnement des fénêtres entre les deux maisons

Préserver les brisis, lucarnes , lambrequins et cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Fort Louis 8

AM 0 046

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier bâti sur une trame large permettant l'aménagement d'une porte cochére , forme courante de cet habitat , souvent desservi par une cour arriére.

Ecriture architecturale classique, proposant même un habillage du cheneau par des balustres de maniére à rehausser

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le matériau de façade et ses modénatures

Préserver les formes et dimensions des menuiseries

Préserver les balustres en rdc et combles , et garde corps ouvragés en acier peint au 1 er

Préserver les modénatures sous cheneau bois peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue du Fort Louis 16	
AM 0 042	
Isolée traditionnel	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier bâti sur une trame large permettant l'aménagement d'une porte cochére , forme courante de cet habitat, souvent desservi par une cour arriére.

Il s'agit ici d'une forme d'habitat collectif

La façade est sobre , sans autre ornementation qu'un travail sur les appareillages et la coloration des briques

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le matériau de façade et ses modénatures et colorations

Préserver les formes et dimensions des baies

Préserver une cohérence de coloration et de partitionnement entre les fenétres des différents niveaux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Fort Louis 18 à 26

AM 0 (453- 037- 034- 033- 031

Collectif
Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Opération correspondante à la période de reconstruction postérieure à la seconde guerre mondiale le batiment est réalisé sur 5 parcelles qui disparaissent au profit d'une unité d'ensemble

L'écriture correspond à la modernité recherchée à l'époque , même si la taille des ouvertures reste modeste et les verticalité affirmées au niveau des cages d'escalier

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le matériau de façade , gravillon lavé , corniches et acrotéres en béton peint, éléments de brique

Préserver les dessins des portes d'entrée et les grilles en acier peint

Préserver les tailles et dimensions des baies, une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents logements, préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Fort Louis 30 à 34
rue Vauban 12 à 16

AM 0 (027- 026- 024- 023)

Collectif
Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Opération correspondante à la période de reconstruction postérieure à la seconde guerre mondiale le batiment est réalisé sur 4 parcelles (+ cours) qui disparaissent au profit d'une unité d'ensemble

L'écriture correspond à la modernité recherchée à l'époque , même si la taille des ouvertures reste modeste et les verticalité affirmées au niveau des cages d'escalier

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le matériau de façade , gravillon lavé , corniches et acrotéres en béton peint, éléments de brique

Préserver les dessins des portes d'entrée et les grilles en acier peint

Préserver les tailles et dimensions des baies, une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents logements, préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Fort Louis 46 et 48

AM 0 (189 - 190)

Séquence
Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons jumelles formulées selon les principes d'une écriture "moderne flamande", utilisation de la brique appareillée , toiture expression des horizontales , menuiseries "à guillotine"

Suivant ce même principe , les deux entités (5 fenêtres à l'étage pour l'une et quatre pour l'autre) disparaissent derriére cette unité de traitement

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le principe d'unité de la séquence , la brique et son format , son appareillage , les parties enduites , les meneaux

Préserver les formes et dimensions des baie une cohérence de partitionnement des menuiseries de l'ensemble

Préserver les chiens assis

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue du Fort Louis 51 et 53	
AM 0 (168- 167)	
Séquence Traditionnel	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Un ensemble formant angle et composant un des ilots caractéristiques de la Basse Ville sur le tracé de Vauban

Ces deux maisons froment un des rares ensembles qui sont constitutifs de ce quartier , une volumétrie relativement basse , des brisis et concernant les menuiseries , un systéme demontage tout a fait particulier fomé de "précadr" en bois , ainsi que l'on peut en trouver dans les paus du Nord de l'Europe

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver les volumétries , les brisis et lucarnes , les souches de cheminée

Préserver les enduits colorés en façade ,

Préserver les formes et dimensions des baies

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries sur un même immeuble et en tout cas le stsytéme de montage de celles ci

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Fort Louis 55

AM 0 243

Isolée
Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison isolée ayant peut être été conçue pour contenir deux appartements. Expression caractéristique de la période de la Reconstruction , empruntant à la modernité ,par ses corniches et entourages des baies en béton , larges débords de toiture , et au régionalisme flamand par la présence de toiture tuile et pignons.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le volume simple , le principe du mur de cloture dans le même matériau

Préserver les entourages de baies et toutes modénatures en béton

Préserver les débords de toiture

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries sur l'ensemble du volume

Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Fort Louis 65

AM 0 214

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison de la bourgeoisie "industrielle" très présente dans le Nord de la France. Sa taille rivalise avec les hotels particuliers , mais les ornementations disparaissent pour exprimer un éclectisme plus discret , ici une petite touche art déco et un cheneau trés légérement ouvragé

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la brique mécanique , ses modénatures , préserver les éléments en enduit , notamment les décors sous cheneau

Préserver les formes et dimensions des baies, les martitions principales des menuiseries, les garde corps en acier peint (et grilles de soubassement ,dessins et matériau)

Préserver le cheneau en bois peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Fort Louis 66

AM 0 206

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de composition trés classique, retenant le principe des ouvertures de grande taille au rez et décroissantes vers les étages

L'élégance de la composition est à souligner , ainsi que la discrétion des ornementations

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la brique , ses modénatures et colorations

Préserver les formes et dimensions des baies, les partitions principales des menuiseries

Préserver le dessin de la porte d'entrée et son principe de coloration

Préserver les lambrequins

Préserver le cheneau en bois peint et les lucarnes . Conserver les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **CENTRE**

rue du Fort Louis 68

AM 0 207

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison de la bourgeoisie "industrielle" très présente dans le Nord de la France. on retrouve ici l'éclectisme propre à cette époque

Un léger redans permet de trouver une grille et un petit renfoncement pour la prte d'entrée

Noter les mélanges de styles en matiére de linteaux de baies , allant du plein cintre à l'anse de anier en passant par l'arc tendu

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la brique , ses modénatures et colorations , les éléments d'ornementation , les formes et dimensions des baies, les partitions principales des menuiseries , la porte d'entrée en intégralité

Préserver le bow window , matériau (structure) , dessin , principe de coloration , le systéme de balustres , le balcon et modénatures

Préserver le principe de grille en acier peint en limite de domaine public

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue du Fort Louis 70	
AM 0539	
Isolée Eclectique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison d'angle , correspondant au logement collectif du début XX éme, présence d'ornementations sobres , briques vernissées en linteaux, marquage de l'angle par des balconnets aux garde corps en acier peint

Un large débord de toiture indique la présence dun chéneau sous les lucarnes qui sont encore en placc

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la brique , ses modénatures et colorations , les éléments d'ornementation

Préserver les formes et dimensions des baies, une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Préserver le systéme de balconnets et garde coprs en acier peint

Préserver le cheneau en débord, en bois , peint

Préserver les ouvrages en toiture

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de la Paix 8 à 10

AM 0 522

Equipement Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bati fin XIX (1854) ce batiment correspond à la premiér école filles construite par la Ville de Dunkerque , ur un plan d'ordonnancement très classique et cohérent avec son écriture architecturale . Noter que ce bâtiment a subi au cours des ans

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la cohérence d'ensemble des volumes , notamment le retrait de la partie centrale et les deux ailes

Préserver les formes et dimensions de baies et une cohérence de partitionnement des menuiseries

Préserver le principe de coloration de la façade

Préserver les lucarnes et cheneau en bois peint

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de Paris 2 , 4 et 6

AP 0 119

Equipement Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bati fin XVIII (1785) sur l'un des "lots" composant la Basse Ville , il s'agit du bêtiment des Douanes

L'écriture et la composition de la façade est classique , trés grande régularité des percements

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la cohérence d'ensemble de la composition , le volume du batiment principal coiffé d'une toiture teinte sombre à croupes

Préserver le matériau de façade , texture , modénatures et principes de coloration

Préserver les formes et dimensions de baies et une cohérence de partitionnement des menuiseries

Préserver les lucarnes et cheneau en bois peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue de Paris 10	
AP 0 121	
Isolé Classique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bati fin XIX (1785) en accompagnement de l'église Saint Martin , la volumétrie de ce presbytére et sa composition l'assimile dans le tissu urbain à une maison "bourgeoise" du début XX.

Le matériau est lui d'expression trés sobre, brique rouge sans ornementation ni coloration, en cohérence avec la sobriéte de

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la cohérence d'ensemble de la composition , le volume du batiment coiffé d'une toiture à croupes

Préserver les formes et dimensions de baies et une cohérence de partitionnement des menuiseries

Préserver les lucarnes et cheneau en bois peint

Préserver la porte d'entrée , dessin , matériau et principe de coloration

Préserver le principe de relation à la rue par muret bahut et jardinet

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **CENTRE**

rue Albert Sauvage 15

Isolée Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison munie d'un porche , composition trés classique et quelques éléments d'ornementation qui méritent d'être remarqués et mis en valeur

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver lematériau de façade en enduit peint , et toutes ses ornementations et modénatures

Préserver l'expression de la façade et ses corniches horizontales

Préserver les tailles et dimensions des baies et une parttion cohérente entre toutes les menuiseries

Préserver le principe de la porte cochére , son dessin et son matériau d'origine

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue Albert Sauvage 18

AM 537

Isolée
Habitat dans artisanat

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Batiment construit sur une trame étroite et dont la composition de façade laisse deviner un passé insdutriel ou artisanal (stockage , élément de manutention lié à un ouvrage de toiture , voire minoterie Saint Fréres)

L'écriture architecturale est nettement d'influence néo flamande

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la brique en façade , sa texture

Préserver la composition de la façade, les formes et dimensions des baies (compris rez de chaussée)

Préserver l'ouvrage de toiture et le large débord de toiture

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries suivant les différents niveaux

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

Rue Vauban 2

AM 0 382

Isolé
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison trés représentative de l'organisation classqiue de la maison , les ornementation sont sobre et centrées sur les ouvertures .

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le volume général , les matériaux en façade et couverture , leur principe de coloration (rouge pour la couverture) leurs textures et toutes modénatures

Préserver les dimensions et formes des baies

La toiture ne compotera pas d'élément en ajouts qui seraient de nature à en altérer la perception

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

Rue de la Verrerie 29 à 31

AM 0 022

Ensemble
Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Opération correspondante à la période de reconstruction postérieure à la seconde guerre mondiale le bâtiment constitue l'angle de deux rues illustrant bien l'un des caractères principaux de ce courant architectural : la recherche de l'adaptation

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le matériau de façade , gravillon lavé , corniches et large débord de toiture en béton peint

Préserver les dessins des portes d'entrée et les grilles en acier peint

Préserver les tailles et dimensions des baies, une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents logements

Préserver les volumes en saillies et en creux et le principe d'un soubassement réalisé par la présence de vitrines, préserver le muret en rez pour marquage de la terrasse

Si une enseigne devait être posée , elle serait sobre et respectueuse de l'expression architecturale de l'ensemble

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue Ecole Maternelle 60	
AR 169	
Isolé industriel	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en front de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ancien bâtiment de stockage (chai) du vin des établissements "COC - vins en gros", il témoigne du passé industriel et de négoce du quartier de la Citadelle. Bâtiment construit dans les années 30, l'écriture architecturale reprend le langage industriel de ces années là, avec une structure en béton brut apparente et des remplissages en briques jaunes. Son volume atypique rend sa présence unique dans le paysage.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition de l'ensemble du volume originel du chai est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.

Préservation des qualités intrinsèques du volume du chai: matériaux de façade et façon de mise oeuvre (struture en béton brut apparente, remplissage brique), symétrie dans la composition des façades, ouvertures dans les élévations au format horizontal, ouvrage de la toiture dans sa matérialité et son dessin (notamment les débords).

Préservation, dans sa composition et dans ses matériaux, de la façade rue de l'école maternelle.

Sur le volume du chai et sur la façade rue de l'école maternelle, les menuiseries s'inspireront des modèles et du style de l'époque de la construction du bâtiment.

Préserver la ou les enseignes "COC" en béton.

Les coffres de volets roulants (intérieurs ou extérieurs) visibles depuis l'espace public seront proscrits

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Lion d'Or 19

AP 0027

Isolé
Traditionnel Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Façade organisée très sobrement suivant le principe de l'architecture traditionnelle flamande; brique apparente de teinte jaune , larges joints clairs , les baies sont plus hautes que larges et les menuiseries montées sur un dormant en bois formant précadre et permettant un montage presque au nu extérieur de la façade. Les menuiseries sont colorées

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade , taille et forme des baies, mode de montage des menuiseries

Préserver le principe de la porte cochére

Préserver les matériaux en façade, et le principe de coloration des menuiseries

Préserver les ancres de chainage

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **CENTRE**

rue du Ponceau 31

AP 0 204

Equipement Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Un des plus emblématiques et "mystérieux" de Dunkerque . Don nom , l'Avenir" désiqgne tous les rêves permis aprés la Guerre et sa forme , qui concentre toute sa force sur une immene façade en brique . à la limite du muséal

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'intégrité des volumes , les applats de matériaux , leurs couleurs et textures , les jeux de pleins et de vides

Préserver les éléments de corniches en béton

Préserver les éléments décoratifs signés Gadenne

Pas d'enseigne en dehors de celle existante qui est à préserver dans sa fome, dessin et typo

Préserver les dessins des mensuieries

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE
rue de Saint Pol 2 - 6 - 8
AP 0 204 AP 0 138 AP 0 135
Séquence Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

2 -Grande maison formant angle de rue et participant à une séquence (place de la gare). La composition est simple, les ouvertures regroupées 4 par 4 dans une partition dessinnées en creux (travée brugeoise)

6- Composition simple et peu d'éléments de décors suivant la régle de ce type d'immeuble de rapport

8 - Bel immeuble collecif bati sur une trame étroite . Ecriture moderne , tant dans le formalisme que dans le choix du matériau , moderne lui aussi

Noter l'interprétation du bow window , qui ici se répéte à tous les étage et s'étend sur toute la largeur de la façade , ce qui

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver tous les matériaux en façade (compris des faiences du 8 à les volumes et sous volumes des façades

Les compositions des façades suivant leur style propre , horizontales ou verticales

Les baradges sur le Numéro 8 seront interdist

Préserver les toitures , volumes , matériaux , lucarnes et cheminées

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de Saint Pol 7 à 14

AP 0 (158-159-139-140-141-142-143)

Séquence Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence cohérente sur le plan de la composition urbaine (gabarit , styles) utilisation variée de matériaux et éléments de

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition générale, les formes et dimensions des ouvertures

Préserver les matériaux en façade, leux textures, modénatures et principes de coloration

Préserver les partitions principales des menuiseries, le dessin des portes d'entrée et principes de coloration (de même que porte de garage)

Préserver tous les éléments de décors (pierre ou enduit), les éléments de structures en acier peint, les événements tels que bow window (matiére couleurs) et balcons (pour la partie "classique")

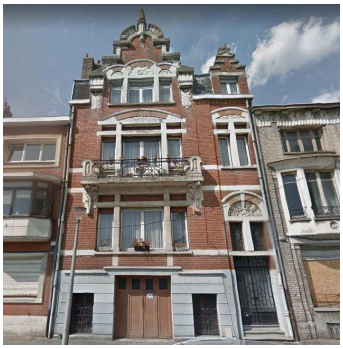

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Chemin de Fer 7 et Ecluse de Bergue 6

AP 172-175

jumelles
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

2 grandes maisons bourgeoises de style éclectique , composition autour d'un élément de pignon à pas de moineaux empruntant au régionalisme Flamand, fenétres à meneaux maçonnés , verticaux et horizontaux , participants à la composition. Les deux maisons ont la particularités d'être des fausses jumelles , soit , se situant sur deux rues différentes, mais avec leurs parcelles jointes en limite arriére , et composition extrémement simmilaire , variant à quelques détails prés.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition générale, le prnicipe d'un rez de chaussée faisant ofice de soubassement , les formes et dimensions des ouvertures, et notamment les meneaux en béton

Préserver les matériaux en façade , leux textures, modénatures et principes de coloration

Préserver les partitions principales des menuiseries, le dessin de la porte d'entrée et son prinicpe de coloration (de même que porte de garage)

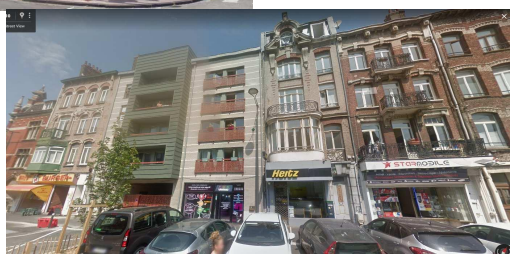

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

Rue Guynemer 2-4-6-8-14

AP 0 (161-166-167-168-169))

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

séquence composée de résidence collectives début XIX éme établis sur une trame étroite et composés en hauteur , l'écriture est de facture classique et soignée

Elle est composée d'éléments d'un eclectisme classique, balcons et bow windows , ferronneries florales , menuiseries moulurées

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple).

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avère nécessaire, ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites, de même que les épaississements de toiture

Préserver l'intégralité des matériaux de façade, leurs modénatures, volumes et sous volumes, les balcons , bow windows, leurs dessins et matériaux, gardes corps en acier

Préserver les dessinset les matériaux d'origine des menuiseries

Veiller à une sobriété des enseignes des rez de chaussée

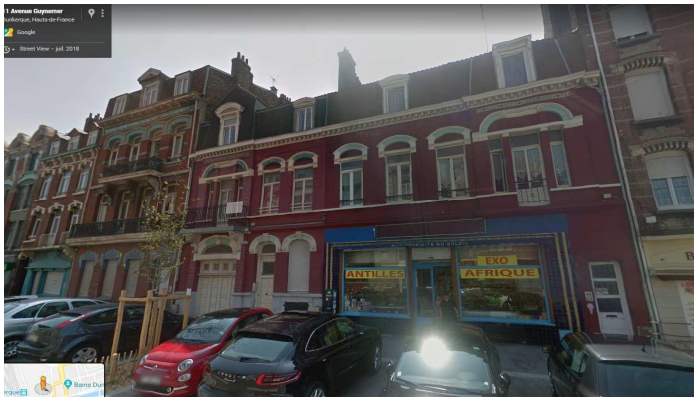

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
Rue Guynemer 5-7-9-11	
AP 0 (157- 156-155-154)	
Séquence Eclectique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence composée de résidence collectives début XX éme

Elle est composée d'éléments d'un eclectisme classique, balcons , ferronneries florales , menuiseries moulurées

Noter l'apparente gemellité des n° 9 et 11 l'une exhibant un traitement en volume toiture de la verticale située sur le porche d'entrée et une porte dimensionnée généreusemeent , alors que le n° 11 en partageant la même composition est ornementée de maniére plus modeste.

Noter que dans le cas d'une modification du rez de chaussée du 11 , il conviendrait de revenir à un état originel plus

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'intégralité des matériaux de façade , leurs modénatures , volumes et sous volumes , les balcons , leurs dessins et matériaux , gardes corps en acier ,

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

Place de la Gare 2 à 10

AP 0 (125-126-129-130-137-138)

Séquence Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

séquence composée de résidence collectives début XIX éme établis sur une trame étroite et composés en hauteur , l'écriture est de facture classique et soignée

La séquence révéle son importance du fait de la taille de la place de la gare et des vues relativement lointaines qui sont proposées

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la visibilité de la trame fonciére, les compositions de chaque façade

Préserver les principes de coloration différenciées

Veiller à une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux de chaque immeuble

Préserver les cheminées

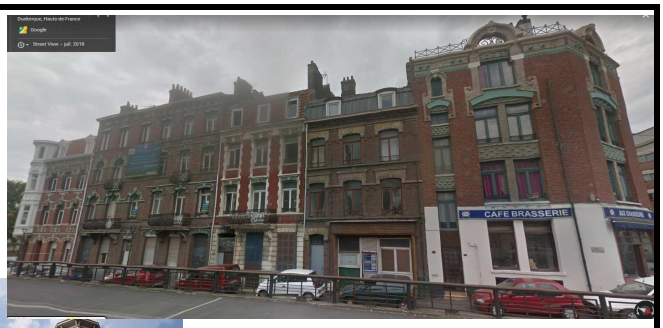

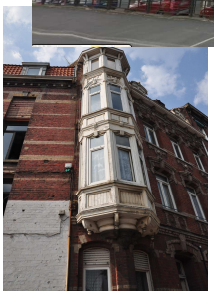

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
quai de Mardyck 1 à 21	
AP 0 (133- 143- 144-145-146-147-148 149-150-151-152-153)	
Séquence Eclectique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de "résidences collectives" début XX éme , utilisation de la brique , enduit et pierre , peu de travail ornemental sinon sur les arcs de baies , balcons et garde corps . A noter un superbe bow window qui fait face à cette entrée de ville qu'est le terre plein Guynemer

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la séquence, la lisibilité des unités foncières , les compositions de chaque façade

Préserver les matériaux en façade et leurs appareillages, modénatures, et éléments de décors

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux de chaque unité , ainsi que les formes et dimensions des baies (cintres)

Préserver le dessin des portes d'entrée , bow window , dessin, matériaux et principe de coloration

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue Caumartin 4 à 6

XV 0 437

Isolée
Traditionnel Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petit corps d'habitat, positionné en retrait de la rue. La composition de la façade est sobre, sans ornementation

Sa composition est trés classique et sa position en retrit de la rue en fait une respiration trés importante dans un quartier dense

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la brique en façade , ses appareillage et modénature,

Veiller à une cohérence de partitionnement des menuiseries entres les différentes parties du batiment

Préserver le principe de muret grille et pilastres en cloture de la courette

Préserver le principe de coloration des menuiseries

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue Caumartin 56 à 62
rue de l'Esplanade 28

XV 0 (036- 037- 038- 039- 040)

Séquence Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple relativement sobre de reconstruction postérieure à la seconde guerre mondiale . Le batiment est réalisé sur 5 parcelles qui disparaissent au profit d'une même écriture.

L'expression est sobre et efficace: traitement de l'angle de la rue par un balcon , unité de matériau et de coloration de façade, horizontalité du système de baies et rythme des cheminées

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le matériau de façade en brique

Veiller à une cohérence des partitionnements et coloration des menuiseries à l'échelle de l'ensemble

Préserver le balcon d'angle , et garde corps en acier peint (et toutes les barres d'appui en acier peint)

Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue Albert 1 er , 2 à 44

AP 0 (088-089-090-093-094-096-334-099-100-101-102-103-104-106-107-108)

Séquence Traditionnel fin 18éme

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

L'une des rues les plus représentatives de cette époque, en tout cas la mieux dotée en élement décoratifs et styles variés , même si les rez de chaussée commerciaux et les enseignes surabondantes ont fait beaucop de mal à la sobriété de ces décors

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver les traces de la trame de chaque unité fonciére , les compositions de chaque façade et le principe de leurs coloration différenciées

Préserver les modénatures liées à l'écriture stylistique classique , et les éléments de décors quand ils existent

Préserver la présence d'un "soubassement" lié à une activité commerciale , limiter les affichages des enseignes au minimum, en taillles et colorations

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue Alfred Dumont 6

XV 0 077

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier comportant une porte cochére intégrée à la symétrie de la composition

Noter le passage des linteaux de baie de l'arc tendu à l'arc en plein cintre et l'ouvrage de couverture en débord qui chapeaute la "lucarne fronton du 3 éme niveau

Il s'agit d'un trés bel élément qui mériterait une mise en valeur coloristique sobre

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade, ses modénatures et principes de coloration

Préserver les formes et dimensions des baies et meneaux , les arcs ,

Préserver la partition les fenêtres , notamment le montage en "précadre"

Préserver le principe de la porte cochére , forme , dessin et matériau d'origine

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue Alfred Dumont 15 à 25

XV 0 (020- 021- 022)

Collectif
Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple relativement sobre de reconstruction postérieure à la seconde guerre mondiale . Le batiment est réalisé sur 3 parcelles qui disparaissent au profit d'une unité d'ensemble.

L'écriture correspond à la modernité recherchée à l'époque, même si la taille des ouvertures reste modeste. Les horizontalités

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver en tout cas l'unité d'expression de l'ensemble, le matériau de façade en terre cuite scellée , les corniches et acrotéres en béton peint, les trumeaux en gravillons lavés. , veiller à une cohérence des partitionnements et coloration des menuiseries à l'échelle de l'ensemble, ainsi que des dessins de garde corps en acier peint

Préserver l'existence soulignée par une corniche du rez de chaussée à usage d'activité

Si des enseignes devaient être posées , elles seront sobres et discrétes et ne devront pas altérer la qualité de l'expression

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue Alfred Dumont 32	
XV 0 357	
Isolée Eclectique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier établi sur une trame étroite mais comportant néanmoins une porte cochére

Composition simple et classique organisée pour les étages autour de deux balconnets

Expression de la tradition flamande au travers du travail d'appareillage et de coloration des briques

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade, les briques, ses modénatures et principes de coloration

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Préserver le principe de la porte cochére sa coloration, et son matériau d'origine

Préserver les balconnets et leur grille en acier peint

Préserver la belle voisine

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue de Beaumont 6	
XV 122	
Isolée Classique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier fin XVIII éme (base Mérimée) établi suivant le plan classique de la trame large avec porte cochére qui permettait un accés sur un cour intérieure

Les ornements sont clairement organisés autour des baies , et la porte cochére trés bien identifiée. Noter l'absence de porte d'entrée , signifiant que le fonctionnement prépondérant de cette porte cochére

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'écriture classique de la façade, les matériaux, leurs modénatures, texture et principes de coloration , notamment l'encadrement de la porte cochére en pierre

Préserver les ancres de chainage des planchers

Préserver la partition les fenêtres , notamment le montage en "précadre"

Préserver la porte cochére , dessin, matériau et principe de coloration

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

Rue Dampierre 2 à 12

AP 336-28-30-31-32-33

Séquence
Traditionnel classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence composée de deux styles nettement marqués , l'un d'origine traditionnel , faisant apparaître de la brique , jointoyée beurrée et des menuiseries colorées, l'autre composé de maisons plus larges et hautes , correspondant peut être à des hotels particuliers , et réalisées en duits colorés , ou brique mécanique , jointoyée en creux , avec des ornementations sobres et marquées sur les baies et notamment les portes d'entrées

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la volumétrie générale de la séquence , gabarits , toitures , ouvrages en toiture chmenimées

Préserver les matériaux en façade et toutes leurs caractréristiques de textures ou appareillages

Préserver tout élément de modénature ou d'ornement

Préserver la lecture ds trames fonciéres originelles

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE
rue de l'Esplanade 1 et 5
AL 0 065 AL 0 064
Equipement Ecole des Tous Petits et ex-Collége Albert Samain Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ecole maternelle et collége de la période de la Reconstruction, écriture architecturale Moderne , brique mécanique appareillée, poteaux béton , débords et jeux de volumes.

Les façades et volumes sur rue de l'Esplanade sont superbement organisés autour du volume concave de l'entrée principale du collége et de la rotonde de l'école maternelle , surement un des plus significatifs exemples de cette architecture de volumes , toute en sobriété et en finesse. La protection ne concerne que les parties et volumes constituant l'avenue de l'Esplanade et la rue du Sud (école des tout petits)

Les batiments situés à l'arriére de l'ex-collége Samain ne sont pas concernés . Néanmoins, une construction nouvelle ne devra

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver les volumes , en saillie et en creux , les débords poteaux et corniches en béton , Préserver la brique mécanique en façade, les parties en gravillon lavés , les verriéres à ossature de béton située aux extrémités , les éléments de pavés de verre

Préserver les partitions des menuiseries et leur principe de coloration

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de Furnes 11

XV 0 315

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier fin XVIII éme établi sur une trame étroite , et donc proposant une organisation toute en hauteur , l'écriture est classique et soignée

Noter la présence d'un appartement situé en rez , séparé du reste de l'immeuble , peut être un commerce , u un logement de fonction

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver les matériaux, leurs modénatures et principes de coloration

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Préesrver le dessin de la porte d'entrée et son principe de coloration, de même que les menuiseries du rez de chaussée

Préserver les ouvrages en toiture et le cheneau en bois peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue Marengo 22	
XV 0 327	
Isolée Moderne	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de ville de l'époque moderne , à ce moment ou les influences quittent l'expression classique pour se tourner vers la modernité

Briques mécaniques rouge, peu de décorum , entourages de baies en béton peint et trés légere expression de volume en façade

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade , la brique , texture , couleur , format , appareillages

Préserver les entourages de baies, leurs dessin et légéres modénatures

Préserver le débord de cheneau

Veiller à une cohérence de partitionnement entre les menuiseries des différents niveaux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue Marengo 25	
XV 0 286	
Ensemble Traditionnel	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple tout a fait remarquable d'un ensemble constitué de garages et d'un habitation formant porche. La composition symétrique en fait un des éléments les plus prégnants du paysage de cette ancienne rue de Dunkerque

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la forme urbaine, la composition de l'ensemble

Préserver la brique, appareillage et modénatures , et principe de coloration

Préserver les formes et dimensions des ouvertures , arcs en anse de panier

Veiller à une cohérence de dessin, coloration et matériau des portes de garage

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue Marengo 38 à 42

XV 0 (295- 296- 297)

Séquence Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de maisons unifamiliales début XX éme , utilisation de la brique rouge monochromatique, ou enduit, trés peu de travail ornemental mais persistance de quelques modénatures et appareillages. Noter qu'à cette époque commence à apparaître des séries de maisons "d'ingénieur", déclinaison bourgeoise de la maison ouvriére adaptée au monde naissant de l'industrie(N° 40 et 42)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la brique en façade et ses appareillages

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Présrver le dessin de la porte d'entrée et son principe de coloration

Préserver les ouvrages en toiture et le cheneau en bois peint

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
place du Palais de Justice 14	
AP 0 076	
Commerce et logement Moderne	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Batiment issu de la période de la Reconstruction, son expression (spirou) est emblématique de la pensée moderne utilisation du béton apparent , grandes portées dégageant les espaces au sol , piliers biais . Sa destination l'est tout autant puisqu'il s'agissait d'un garage automobile , dans une ville reconstruite selon les principes du déplacement automobile du milieu XX

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple).

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition générale et son formalisme , les matériaux , béton et brique (format, couleur, appareillage)

Veiller à une cohérence de partitionnement des menuiseries

Préserver le léger débord du cheneau

Les enseignes si elles doivent être posées seront sobres et discrétes

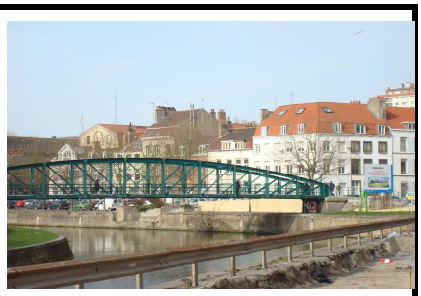

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

Quai au Bois 2 à 18 / Place du Palais de Justice 14 à 24 et 19b 23 / Quai de la Concorde 10 à 28

AP (43-57-367-59-60-79-80-82-76-77-78-81-85-91-92-95-108-410-106-105-103-102-100-99-352-353-96)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Site majeur d'entrée de ville , ces deux quais et cette place offrent une séquence paysagére très agréable , malgré une forte hétérogeneité des façades qui la borde

Elle constitue la partie ancienne de la ville , bordée par un canal urbain et en front du quartier de la Basse Ville , autre entité de Dunkerque. De ce fait , les éléments de cette séquence sont vus de loin , et oivent conserver leurs caractéristiques

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver les volumes principaux constituants la séquence, les matériaux et toutes modénatures

Préserver le principe de coloration des façades

Préserver la visibilité de la trame foncière

Préserver une cohérence de partitionnement et de coloration des menuiseries pour chaque façade (vues lointaines)

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **CENTRE**

rue de Séchelles 30 et 32

XV 0 (278- 203)

Séquence **Classique**

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons historiquement et stylistiquement cohérentes formant un angle de la rue de Séchelles avec la rue Caumartin , les façades sont écrites de maniére Classique , enduit et modénatures , baies plus hautes que larges , fausses fenétres,

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la volumétrie de la séquence

Préserver la composition des façades , les modénatures , les formes et dimensions des baies. Des percements d'alléges pour création de logements ne seront pas interdites mais étudiées de maniére à ne pas nuire à la qualité de l'ensemble

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries pour chaque élément

Préserver les principes de coloration et toutes les ornementations

Préserver les souches de cheminées

Préserver les lambrequins et habillages bois quand ils existent

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue de Séchelles 40	
XV 0 274	
Isolé	Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison et commerce du XVIII éme , Elément de composition urbaine et écriture stylistique Classique.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le principe de composition urbaine , la volumétrie , notamment le fronton et son dessin , le principe de la coloration

Préserver l'enduit et ses modénatures , les formes et dimensions des baies (y compris sur la partie commerciale)

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Les enseignes dervront respecter une sobriété de nature à ne pas nuire à la qualité du batiment

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue de Soubise 14	
XV 0 417	
Isolée	Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier fin XVIII éme établi suivant le plan classique de la trame large avec porte cochére qui permettait un accés sur

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'écriture classique de la façade, les matériaux, leurs modénatures et principes de coloration.

Préserver tous les éléments en ferronnerie, garde corps et grilles

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Préserver la porte cochère, dessin, matériau et principe de coloration

Préserver les ouvrages en toiture

Les enseignes si elles devaient exister devront respecter une sobriété de nature à ne pas nuire à la qualité du batiment

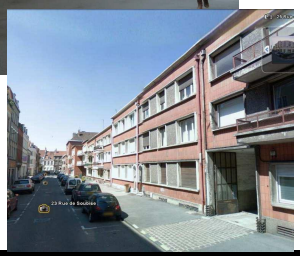

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de Soubise 15 à 27

XV 0 (020- 019-018-017-016-015-013-420)

Collectif
Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple relativement sobre de reconstruction postérieure à la seconde guerre mondiale . Le batiment est réalisé sur 8 parcelles qui disparaissent au profit d'une unité d'ensemble.

L'expression est sobre et efficace: traitement de l'angle de la rue, élément de verticalité rue Dumont, unité de matériau de

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver le matériau de façade en terre cuite scellée , les corniches et acrotéres en béton peint, les trumeaux en gravillons lavés.

veiller à une cohérence des partitionnements et coloration des menuiseries à l'échelle de l'ensemble, ainsi que des dessins de garde corps en acier peint

Si des enseignes devaient être posées , elles seront sobres et discrétes et ne devront pas altérer la qualité de l'expression

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue de Soubise 24	
XV 0 226	
Isolée	Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier fin XVIII éme établi suivant le plan classique de la trame large avec porte cochére qui permettait un accés sur une cour intérieure

Noter le marquage sur la façade , par des verticales enduite ligné , dito le rez de chaussée , de la porte cochére , jugeant ainsi

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'écriture classique de la façade, les matériaux, leurs modénatures et principes de coloration.

Préserver tous les éléments en ferronerie, garde corps et grilles (hors grilles du rez)

Préserver le dessin des menuiseries (partition formes section)

Préserver la porte cochére , dessin, matériau et principe de coloration

Préserver les ouvrages en toiture

Les enseignes si elles devaient exister devront respecter une sobriété de nature à ne pas nuire à la qualité du batiment

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue de Soubise 29	
XV 0 105	
Isolée	Traditionel Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison construite sur la typologie de l'hotel particulier , mais se référant pour son expression à l'architecture traditionnelle flamande. La brique est jaune , les ancres de chainages bien visibles, les menuiseries sont montées sur précadres

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade , la brique , coloration et appareillages , les ancres de chainage

Préserver les formes et dimensions des baies ,les partitions principales et secondaires des menuiseries et principe de coloration , les volets en bois peint

Préserver la porte cochére, dessin , coloration

Préserver les ouvrages en toiture

En cas de changement des menuiseries , respecter le mode de montage par précadres en bois

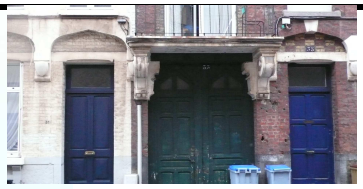

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue de Soubise 31 à 35	
XV 0 (106- 107- 389)	
Isolée Traditionnel	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison construite sur trois parcelle et formant un ensemble stylistiquement cohérent d'influence néoflamande La composition de fait horizontalement suivant un encorbellement des deux étages sur le rez et verticalement en adoptant le principe de la "travée Brugeoise". En combles , le cheneau débordant permet d'organiser et de hiérarchiser trois belles voisines

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade , la brique , coloration et appareillages et tous ouvrages de décoration

Préserver les formes et dimensions des baies , une cohérence des partitions des menuiseries

Préserver les portes d'entrées en bois peint , dessin , coloration

Préserver les ouvrages en toiture et cheneau débordant en bois peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de Soubise 38

XV 0 210

Isolée
Traditionnel Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison construite sur la typologie de l'hotel particulier , mais se référant pour son expression à l'architecture traditionnelle flamande. La brique est jaune , les ancres de chainages bien visibles, les menuiseries sont montées sur précadres

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade , la brique , coloration et appareillages , les ancres de chainage

Préserver les formes et dimensions des baies ,les partitions principales et secondaires des menuiseries et systéme de montage par précadre et principe de coloration , les volets en bois peint

Préserver la porte cochére , présence opacité , dessin , coloration

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de Soubise 51 et 55
rue de Beaumont 15

XV 0 (133- 134- 135)

Séquence
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Trois maisons historiquement et stylistiquement cohérentes formant un angle de la rue de Soubise avec la rue de Beaumont , les façades sont écrites de maniére Classique , enduit et modénatures , baies plus hautes que larges , fausses fenétres

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la volumétrie du groupement de maisons, la composition des façades , les modénatures , les formes et dimensions des baies , une cohérence de partitionnement des menuiseries pour l'ensemble,les lambrequins et habillages bois quand ils existent

Préserver les souches de cheminées

Si des enseignes devaient être posées , elles seront sobres et discrétes et ne devront pas altérer la qualité de l'expression

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de Soubise 64

XV 0 171

Isolée Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Trés bel hotel particulier fin XVIII éme établi suivant le plan classique de la trame large avec porte cochére centrale qui permettait un accés sur un cour intérieure

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'écriture classique de la façade, les matériaux, leurs modénatures et principes de coloration.

Préserver tous les éléments en ferronnerie, garde corps et grilles (hors grilles du rez)

Préserver le dessin des menuiseries (partition formes section)

Préserver la porte cochère , dessin, matériau et principe de coloration

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue de Soubise 73

XV 0 162

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison unifamiliale début XX éme , utilisation de la brique rouge monochromatique , mais persistance de quelques modénatures et appareillages

La maison a de réelle qualités qui mérir=teraient à ête mises en valeur ,notamment par un nettoyahe et une mise en teinte des

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la brique en façade et ses appareillages

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Présrver le dessin de la porte d'entrée et son principe de coloration

Préserver les ouvrages en toiture et le cheneau en bois peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue du Sud 4	
XV 0 103	
Isolé Classique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier établi sur une trame étroite

Composition simple et classique exprimant les seuls éléments de décoration autour de la porte d'entrée et sur les lambrequins du 1er étage

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade, l'enduit ses modénatures et ses textures différentes

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Préserver les volets bois et les lambrequins

Préserver les belles voisines

Si des enseignes devaient être posées , elles seront sobres et discrétes et ne devront pas altérer la qualité de l'expression

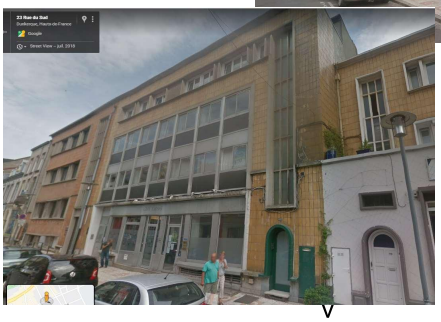

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE
rue du Sud 6 à 16
XV (1-2-99-4-420-460)
Séquence collectifs Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple relativement sobre de reconstruction postérieure à la seconde guerre mondiale . Les batiments sont réalisés sur 6 parcelles, et l'écriture des façades exprime une unité d'ensemble. qui correspond à la modernité recherchée à l'époque , jeux de balcons , retraits et entourages de baies. Les revétements sont en terre cuite , identique à ceux des Ilots rouges du centre ,

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver en tout cas l'unité d'expression de l'ensemble , les différents matériaux de façade , terre cuite scellée , corniches et acrotéres en béton peint, trumeaux en gravillons lavés.

Veiller à une cohérence des partitionnements et coloration des menuiseries à l'échelle de l'ensemble, ainsi que des dessins de garde corps en acier peint , les garde corps "techniques" en terrasse de toiture sont interdits

Préserver l'existence soulignée par une corniche du rez de chaussée à usage d'activité

Préserver le jeu de retrait des étages pour la partie centrale de la séquence (parcelles centrales)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Sud 21

YB 0138

Isolé
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier établi sur une trame large

Composition simple et classique exprimant les seuls éléments de décoration par les encadrement de baies en enduit trés légérement en débord

Noter les lucarnes axées en décalage des baies des étages , les ancres de chainages en acier et la porte à linteau en plein cintre

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade, l'enduit ses modénatures et ses textures différentes

Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différents niveaux

Préserver les volets bois et les lambrequins , Préserver les belles voisines

Si des enseignes devaient être posées , elles seront sobres et discrétes et ne devront pas altérer la qualité de l'expression

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue du Sud 23	
YB 0 137	
Isolé Moderne	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison d'experssion résolument moderne , une composition classique et des baies verticales , mais néanmoins , des marquanges de meneaux verticaux et horizontaux , et surtout un trés léger volume formant bow window

rare maison de ville à intégrer de maniére harmonieuse deux garages

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver les matériaux en façade et toutes le smodénatures , corniches et autres débords , les colorations qui peuvent évoluer en restant dans des tons sobres

Préserver les formes , tailles des baies , les meneaux maçonnés , les partitions de menuiseries

Préserver tous les ouvrages en toiture

Si des enseignes devaient être posées , elles seront sobres et discrétes et ne devront pas altérer la qualité de l'expression

V

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue du Sud 28	
XV 0 126	
Isolée Classique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier fin XVIII éme établi suivant le plan classique de la trame large avec porte cochére qui permettait un accés sur

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition, seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple).

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire, ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'écriture classique de la façade, les matériaux, leurs modénatures et principes de coloration

Préserver les ancres de chainage des planchers

Préserver la partition les fenêtres , notamment le montage en "précadre"

Préserver les belles voisines , formes et matériaux

Préserver les volets bois peints

En cas de changement des menuiseries , respecter le mode de montage par précadres en bois

En cas de pose d'enseignes , celles-ci veilleront à être sobres et discrètes , de maniére à ne pas dénaturer cet ensemble classique

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **CENTRE**

rue du Sud 29

YB 0 134

Isolé
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier de style éclectique construit sur une trame étroite et pouvant rappeler la typologie Malouine. L'inspiration principale semble se trouver dans le régionalisme flamand , expression des clefs de et pieds d'arcs, utilisation de la brique appareillée et colorée

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade, la brique ses modénatures et ses textures et colorations différentes

Préserver forme et dimension des baies , dessins , partitions principales et secondaires des menuiseries, compris section des profils. Préserver la porte d'entrée , dessin et principe de coloration

Préserver le brisis ardoisé et les ouvrages qui y sont intégrés, Préserver le cheneau bois peint et ses modénatures

Préserver le balcon et garde corps en acier peint , et tous éléments de décors

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	CENTRE
rue du Sud 31	
YB 0 133	
Isolé Eclectique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier de style éclectique. La composition des baies se poursuit jusqu'en toiture par des ouvrages de belles voisines maçonnés et ornementés

Noter le rappel d'une influence classqiue par la pérsence des modénature horizontales rappelant les lits et appareillages de

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver la composition de la façade tous ses matériaux , l'enduit , ses modénatures et ses textures différentes

Préserver forme et dimension des baies , dessins , partitions principales et secondaires des menuiseries, compris section des profils. Préserver la porte d'entrée , dessin et principe de coloration

Préserver le brisis ardoisé et les ouvrages qui y sont intégrés, Préserver le cheneau bois peint et ses modénatures

Préserver les balcons et garde corps en acier peint , et tous éléments de décors

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE CENTRE

rue du Sud 40

XV 0 155

Isolé
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Dunkerque Centre est composé de plusieurs entités toutes remarquables par leur cohérence , à la fois urbaine et architecturale . Ces entités viennent de la constitution et de la situation même de la ville. Dunkerque , ville portuaire fut à plusieurs moments de l'histoire soumise aux guerres ou occupations, et , de fait, détruite ou dessinée en fonction de ces évenements. Ainsi , le quartier dit de la Basse Ville apparaît au début du 18 éme , suivant un tracé établi par Vauban, alors que le quartier de la Gare se forme début 20 éme à l'arrivée du chemin de fer qui donnera aussi l'occasion du développement du port. Le canal exutoire, ouvrage technique nécessaire dû à la position de Dunkerque sur le polder de l'AA , séparera la ville comme un poumon vert , rôle qu'il continue à jouer à l'heure actuelle en connectant le nouveau quatier du Grand Large et le quartier banéaire de Malo

La seconde guerre mondiale modifiera profondément ce paysage , le centre actuel sera reconstruit en quasi intégralité pour laisser place à une architecture d'expression résolument influencée par le Mouvement Moderne et impulsée par Jean Niermans et Théodore Leveau , quelques batiments seront implanés en frnt de mer : les Ilots Bleus

Enfin, le port dont le développement glisse au fil du temps de l'activité militaire à l'activité industrielle se déplace et laisse derriére lui des traces en limites urbaines qui sont maintenant composantes intégrales du paysage agréablement diversifié du centre de la ville

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hotel particulier fin XVIII éme établi suivant le plan classique de la trame large avec porte cochére qui permettait un accés sur un cour intérieure

Un effet calme et tranquille pour cette belle façade de facture traditionnelle

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Les tuiles vernissées sont interdites , de même que les épaississements de toiture

Préserver l'écriture classique de la façade, les matériaux, leurs modénatures et principes de coloration

Préserver les ancres de chainage des planchers

Préserver la partition les fenêtres , notamment le montage en "précadre"

Préserver les volets bois peints

Si des enseignes devaient être posées elle devront être sobres et discrétes et ne pas altérer l'expression de l'architecture

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue About 31 et 33

BO0128 - BO0127

Maisons jumelles
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons jumelles par symétrie , représentatives de la formation du quartier . Les bow window surdimensionnés "mangent" la façade au point de faire disparaître les discrtes éléments de décors de la partie haute sous chéneau

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les bow windows en bois , les garde corps en bois peint

Préserver les formes et dimensions des baies, les formes, partitions et sections des menuiseries

Préserver les débords de cheneaux en bois peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 43 et 43 bis Villa Saint Pierre

BO (0145-BO 0146)

Maisons de ville en séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Réalisation étonnante dans le site de la Digue de Mer , ici l'influence du Mouvement Moderne est trés présente : la façade n'est plus travaillée dans le détail, c'est le volume qui traduit l'expression des deux villas qui ne forment qu'un seul volume
Les imbrications des différents volumes allégent l'ensemble (R+2) sans aucune adjonction de décorum inutile
Noter que l'adressage se fait sur l'avenue About , par laquelle se fait l'accés aux maisons

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les corniches, acrotères et couvre acrotères,
Préserver le matériau de façade et son léger tramage figurant la texture de la façade
Préserver les trumeaux maçonnés, les dimensions et formes des baies

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 49

BO 0149

Maison de ville isolée
Style éclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison d'angle très ouvragée surtout concernant les corbeaux supports de chéneau qui sont largement dimensionnés et nettement d'influence anglo normande

Occupe une place stratégique dans la perspective de la rue de Flandres vers la plage

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les éléments de décors, balcons et lucanes, de même que le traitement sculpté de l'angle

Préserver le matériau de façade

Préserver les brisis , les toitures conserveront leurs teintes et compositions

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 52 et 54

BO 0007 - BO 0008

Séquence
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux hôtels particuliers proches du néo-Classique, dont un avec grand jardin clos

Les façades sont assez peu travaillées , voire austére, mais remarquables par leur composition classique

Elles marquent le début de l'avenue About, notamment la première qui offre à la perspective un jardin clos

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade et les modénatures , les formes et dimensions des menuiseries

Préserver les brisis en toiture , et les belles voisines, formes dimensions et matériaux

Préserver le mur de cloture et le jardin

Préserver les balcons et garde corps en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

avenue About 60

BO 0011

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Façade simple qui marque un angle par un traitement particulier en volume, ouvrage (double balcon) et toiture
La brique est laisée nue et la maison comporte de multiple éléments de décors qui compensent son expression austére

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le volume de toiture en brisis , matériau , teinte et forme , les cheminées visibles
Préserver l'expression des matériaux en façade et modénatures correspondantes
Préserver le balcon et garde corps en acier peint
Préserver les formes et dimensions des baies

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 66 et 68

BO 0124 - BO 0119

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux villas qui illustrent bien les collages qui peuvent coexister dans un tissu balnéaire , libre d'expression et de mixité

Les deux maisons sont construites sur une trame large , mais l'une d'entre elles est agrémentée d'un balcon , ce qui a obligé le constructeur à installer des meneaux maçonnés sur la baie du rez de chaussée

Les deux styles sont par ailleurs fort différents, inspiration classique pour le 86 et art déco pour le 88 qui n'est pas dessinée comme une villa , ses détails sont d'inspiration art déco, notamment les dessins des tableaux de linteaux (noter la présence d'un demi sous sol, très fréquent à Malo les bains)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le débord de cheneau et son habillage en bois
Preserver les formes dimensions des baies et menuiseries
Préserver balcon et garde corps
Préserver le clocheton sur la belle voisine du 66

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 72 à 82

BO 117-115-114-112-292-110

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de six villas intéressantes chacune à leur titre, et composant une progression et une gradation dans la perspective de l'avenue About

Chacune exprime très bien, y compris par les colorations douces, le côté balnéaire du quartier

Leur accolement ajoute à l'effet de «carnet de voyage» propre à cette architecture de collages

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux de façades et toutes les modénatures ou textures

Préserver un principe de coloration mettant en valeur les effets de décoration

Préserver les volumes de bow windows , les formes et dimensions des baies , ainsi que les partitions principales des menuiseries , traverses verticales et horizontales

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 86 et 88

BO 0106 - BO 0105

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux villas qui illustrent bien les collages qui peuvent coexister dans un tissu balnéaire , libre d'expression et de mixité
L'une exprime rigueur et composition symétrique et l'autre plus modeste un peu de décorum et une coloration vive
Noter que la couleur rouge sera retrouvée sur plusieurs Villas du quartier de Malo sous forme de brique peinte

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade et les modénatures (macarons)
Préserver les brisis en toiture , et les belles voisines, formes dimensions et matériaux
Préserver les débords de cheneau en bois peint
Préserver les Bow Window dans leurs formes et matériaux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 96

BO 0100

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Très belle demeure d'inspiration Néo Flamande, noter les arcs de décharges dissociés des linteaux en maçonnerie, et donnant l'occasion d'une menuiserie supplémentaire
Le Bow window est surmonté d'un balcon

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le bow window, et toutes les menuiseries , en bois , les partitions principales et secondaires , les sections des profils
Préserver les grilles et garde corps en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 124_126_128

BO 0183 - BO 0182 - BO 0181

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Trois belles villas formant un ensemble
Deux sont jumelles et particulièrement bien décorées (céramiques en partie haute)
La première présente un ensemble menuisé en bois en rez avec jambages et balustres qui se transforme et balcon

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les balcons en bois , les garde corps en acier ou en bois peint, les grilles des portes d'entrées
Préserver les formes et dimensions des baies, les formes, partitions et sections des menuiseries
Préserver les belles voisines formes et matériaux et débords de cheneaux en bois peint
Préserver les macarons et tous éléments de décors
Les chemines seront conservées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

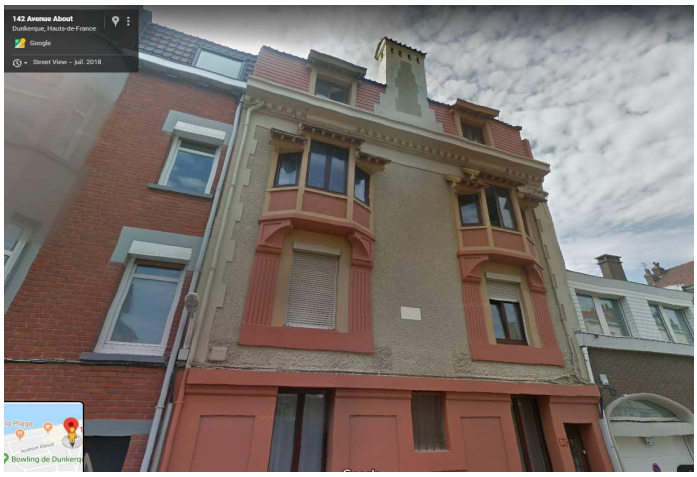

DUNKERQUE **MALO**

Avenue About 142

BP 0227

Maison isolée
Art and Crafts

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Unique exemple d'une architecture inspirée du mouvement Art and Crafts développé en Angleterre fin 19 éme

Il s'agit de la maison de la fille du sculpteur Dunkerquois Maurice Ringot, auteur du monument de la fondation place Voltaire à Rosendael , et de la maison d'influence art nouveau du 51 rue Lemaire , tous deux MH inscrits

La maison présente une image austére , organisée autour d'un soubassement nettement marqué et d'une cheminée trés pregnante et utilisée comme un élément de la façade à part entiere.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade , et en toiture , leurs textures , ornementations et principe de coloration

Préserver tous les éléments volumétriques , bow windows et leurs couvertures , lucarnes , et débords de couverture , cheminée et sa couverture

Préserver toutes les modénatures, éléments depercements, baies , chéneau débordant

Préserver les partitions principales de menuiseries , la porte d'entrée en intégralité compris grille

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue About 146 à 154

BP (0229, 0230, 0201, 0316, 0199)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence composée de cinq villas de style éclectique , toutes sont équipées de balcons , ou bow window , ou encore garde corps au nu de la façade, munies dans ce cas d'une porte fenétre

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux et leur coloration en façade,
Préserver les formes et dimensions des baies
Préserver les garde corps en acier peint
Préserver le principe de la séquence qui tient dans une harmonie des matériaux formes et teintes et éléments de décor

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

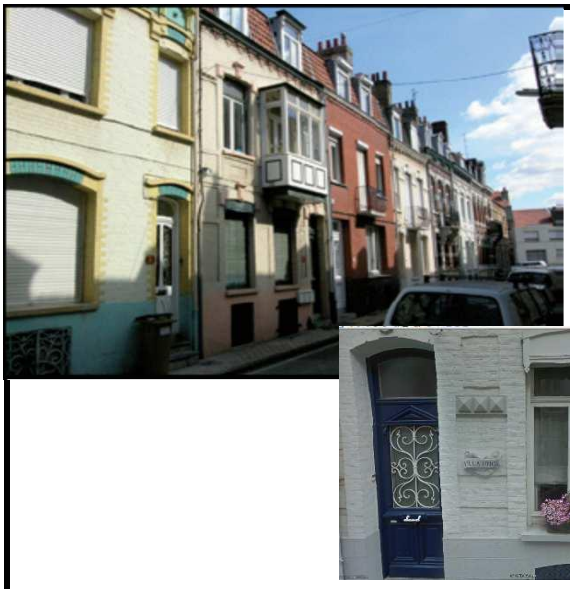

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue de Bapaume 3 à 15

BN (0126, 0127, 0128, 0129, 0130, 0131, 0134)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de rue composée de 7 maisons composées de maniére classique, et dotées pour certaines de bow window ou de balcons , de décorations de portes et griles conférant à la séquence un éclectisme balnéaire coloré propre à Malo Les Bains

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumétries et l'alignement relatif des cheneaux en débords, les compositions de façade

Préserver les éléments particuliers propres à chaque façade , bow window , balcon ou balconnets et leurs garde corps en acier peint, volets à battants

Préserver les formes et dimensions des baies, les partitionnements et détails de profils

Préserver les formes et teintes des toitures et les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue de Bapaume 16 et 18

BN 0143 - BN 0144

Collectif
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux immeubles de style éclectique bâtis sur rez et deux niveaux, ordonnancés régulièrement et formant angle de rue

Le traitement de l'angle orne son pan coupé par un balconnet

La maison d'angle a été peinte et la mise en valeur des décors est un peu chargée, faisant disparaître la simplicité de traitement d'origine et la gemellité avec sa voisine

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la volumétrie générale des deux maisons

Revenir à l'expression de brique sans mise en valeur des détails pour l'immeuble d'angle

Préserver la forme et la dimension des baies , les partitionnements et dimensions des profils des menuiseries

Préserver les modénatures et tous éléments de décor

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Bel Air 25 et 27

BD 0288 - BD 0287

Jumelles
Traditionnelles

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons à pignon, une solution traditionnelle en pays flamand mais exceptionnelle à Malo
A noter l'apparente gémellité mais la différence de traitement de chaque façade

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la volumétrie de la série
Préserver les matériaux de façade, le principe de coloration différenciée
Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions principales des menuiseries
Préserver tout élément de modénature et de volume

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Bel Air 29 à 31

BD0286 - BD0285 - BD0284

Séquence
Traditionnel

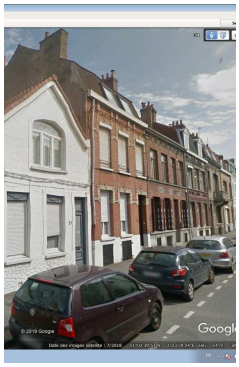

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

trois maisons aux mêmes gabarit (R+1+C) et trame constructive (3 fenêtres), en encadrent une autre de composition différente (R+1, 4 fenêtres)

Les trois façades avec décor en mosaïque de briques appareillages , couleurs et modénatures forment une séquence cohérente de maisons de ville traditionnel d'habitat du Nord de la France

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux de façade , les modénatures et appareillages

Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions principales des menuiseries

Préserver l'unité de composition de la séquence , notamment l'alignement des cheneaux en débord

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Bel Air 57

BC 0229

Immeuble collectif
Reconstruction époque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Immeuble qui tire son intérêt du traitement trés élégant de lcet angle de rue , inspiration moderne. porte d'entrée et de garage d'origine
Le dessin de la façade est trés épuré et d'une organisation parfaite

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la volumétrie générale et la qualité du dessin de la façade , horizontales et verticales
Préserver l'expression différenciée du rez de chaussée (commerce et allége basse)
Préserver les matériaux en façade , entourages des baies, corniches , appareillage et format des briques
Préserver les formes et dimensions des baies et leurs entourages par corniches
Les menuiseries veilleront à ne pas être dépareillées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Bel Air 110

AZ 0298

Immeuble collectif
Reconstruction époque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Immeuble d'inspiration moderne, bien que reprenant des éléments à l'architecture balnéaire comme les façons de bow window et les meneaux maçonnés

Le dessin de la façade est trés épuré et d'une organisation parfaite

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade, les entourages de baies , les briques , couleur et format

Préserver les formes et dimensions des baies, les meneaux

Les menuiseries veilleront à ne pas être dépareillées

Préserver le débord de toiture qui fait la jonction entre les deux bow windows

Préserver la composition de la façade qui propose la constitution d'un "socle" en rez de chaussée , façade posée sur poteaux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

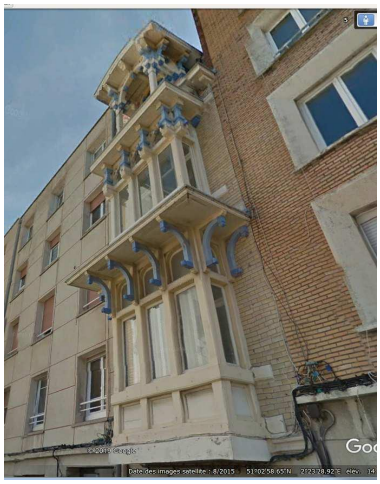

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle Rade 3 bis

BO 0132

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une villa balnéaires typique du début XXe isolée sur une parcelle étroite qui image bien le principe de lotissement urbain fondant la trame de Malo
Le bow window occupe toute la largeur de la maison, il est surmonté d'un surplomb et trés ouvragé

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le bow window , matériaux , formes , sections des menuiseries et tous les éléments de structures en bois
Préserver la composition de la façade mettant en scéne ces bow windows
La structure du bow window sera conservée dans son matériau d'origine, ainsi que les menuiseries

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle Rade 17

BO 0120

Collectif
Eclectique

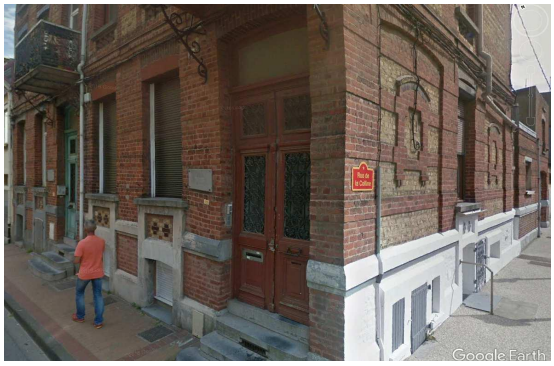

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Immeuble collectif proposant une écriture sévére, décalée dans le tissu décoré et coloré de Malo

Architecture très représentative des opérations d'habitat collectif du Nord de la France au début du XX éme siécle et dont certains exemple sont retrouvés au centre de Dunkerque

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade , appareillages, coloration des briques et toutes forme de modénatures

Préserver l'organisation , les formes et dimensions des baies

Préserver les balcons , et garde corps et les grilles en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle Rade 18

BO 0015

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison construite sur une trame large , et proposant au rez deux petites baies plutôt que la fenétre large classique sur Malo.
Cette configuration peut rappeler une évolution de la maison ouvriére vers la villa balnéaire

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition de la façade , les formes et dimensions des baies , le brisis à la Mansard

Préserver les éléments de décor (briques vernissées ...) et les modénatures

Préserver le balcon en bois et la porte d'entrée (bois et grille acier peint)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle rade 20

BO 0016

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple réussi et sobre d'un traitement d'angle de rue avec espace extérieur abrité.

Façade en enduit où tous les éléments de décors se concentrent sur le traitement de l'angle , un balcon très simple avec une répétition du garde corps au droit des fenêtres d'étage , et une forme de colonne qui vient rétablir le droit de la façade donnant sur la rue Belle Rade

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le traitement en creux de l'angle , la netteté du dessin des ouvertures

Préserver la forme et le dessin des baies

Préserver le matériau de façade et sa coloration , le principe de marquage des angles de baies et creux (école viennoise)

Préserver le balcon et le garde corps en acier peint (compris sur les fenêtres) ,

Préserver le débord de cheneau

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle Rade 21 et 23

BO 0041 - BO 0040

séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons, dont une réalisant l'angle avec la rue de la Colline

Les deux écritures dont très différents, compris par leur coloration générale, brique rouge apparentée à la maison «Lilloise», pour l'une et brique jaune correspondant plus à l'expression d'un régionalisme Flamand pour l'autre (sur le 23 deux systèmes de composition qui hiérarchisent la façade, à gauche, fenêtre, double fenêtre à meneaux et lucarne et à droite fenêtre, bow-window et balcon qui forme lucarne)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux de façade et brisis, les éléments de modénatures, appareillages, frises, macarons, débords de chéneaux, balcons et bow window (compris portes d'entrées), gardes corps et grilles en acier

Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions principales des menuiseries (et secondaires pour le 23) , les détails des ouvrages en bois

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Belle rade 26

BO 0037

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une villa balnéaire montrant un foisonnement des détails et objets traditionnels liés à cette architecture

Le rez est surélevé, porte d'entrée surmontée d'une imposte à meneau maçonné, balcon et surtout une forme de vigie entourée d'une rambarde en bois

L'eclectisme de la villa intégre même un clin d'oeil à l'architecture Flamande avec les deux baies principales unies dans une travée Brugeoise

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver formes et matériaux de la "vigie" , tous les matériaux en façade , appareillages et modénatures

Préserver les formes et dimensions des baies

Préserver les partitions principales des menuiseries

Préserver le balcon, les éléments en pierre et le garde corps en acier peint

Préserver la porte d'entrée , matériau et dessin , et les éléments maçonnés la surplombant

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle Rade 28

BO 0036

Isolée
Eclectique

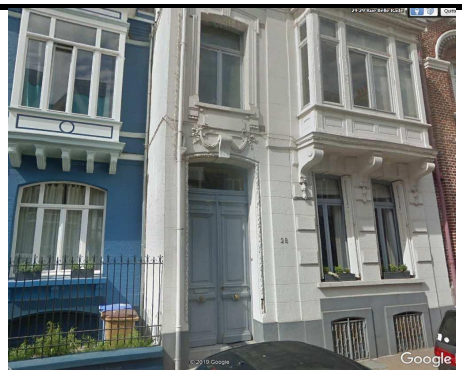

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Variation de la villa balnéaire sur une volumétrie de maison de ville, les ouvrages en toiture sont discrets et le chéneau filant
Un bow-window à meneaux et une seule lucarne ouvragée sont les seules concessions à la «folie balnéaire»

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade, les modénatures et ornementations
Préserver les formes et dimensions des baies, les partitions principales des menuiseries
Préserver le bow window en matériaux , partitions etsections des profils et structure
Préserver les belles voisines

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Belle rade 30 et 32

BO 0321 - BO 0034

Maisons jumelles
Eclectique

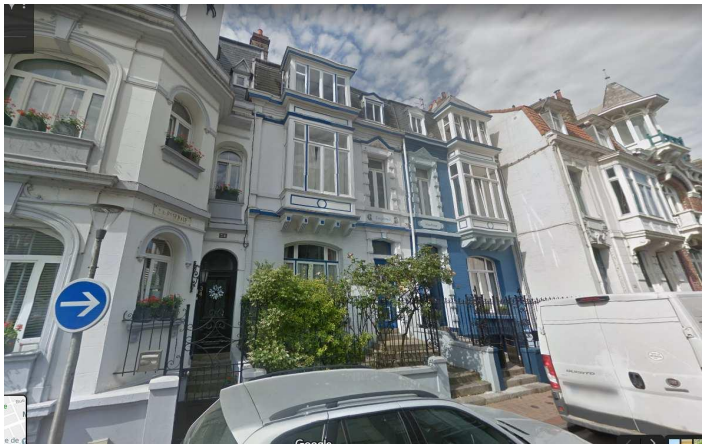

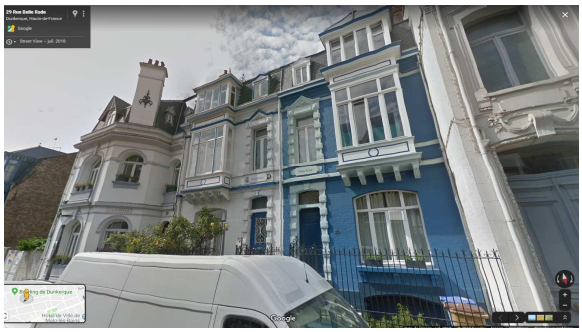

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons jumelles de style eclectique

Le bow-window est surmonté d'une lucarne qui se transforme en un véritable volume de toiture

Les deux maisons sont implantées en retrait et demi niveau par rapport à la rue et permet la réalisation d'un ouvrage de muret et grille

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver une homogenéité de traitement des deux maisons

Préserver les matériaux de façade et les brisis

Préserver les bow windows , formes, dimensions et matériaux de structure , les formes , dimensions et sections des profils des menuiseries ainsi que leur partitions principales

Préserver les modénatures des enduits (pourtours des portes et fenétres)

Préserver les murets et grilles en acier peint délimitant le jardinet sur rue

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle rade 34

BO 0033

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Villa disposée en angle et rattrapant le hors d'alignement réalisée par les deux maisons voisines

Noter la cheminée imposante, disposée en façade biaise, avec un fer de maintien

La situation en perspective depuis la rue des Fusillés en fait un immeuble réellement trés prégnant dans le paysage de Malo les bains

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la volumétrie de la maison et notamment la composition biaise , le mur pignon conservera une teinte neutre

Préserver la cheminée

Préserver les formes et dimension des baies , les partitions principales des menuiseries

Préserver la belle voisine

Préserver le muret et la grille en acier peint qui délimite le jardinet sur rue

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle Rade 38

BO 0032

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une villa balnéaires typique du début XXe isolée sur une parcelle étroite qui image bien le principe de lotissement urbain fondant la trame de Malo

Le bow window occupe toute la largeur de la maison

Noter la situation particuliére de cette maison qui est en fond de perspective de la rue des fusillés

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le bow window , matériaux , formes , sections des menuiseries et structures et tous les éléments de structures en bois

Préserver la composition de la façade mettant en scéne ce bow window

La structure du bow window sera conservée dans son matériau d'origine

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle rade 50

BN 0014

Isolée
Néo Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison d'influence néo flamande présentant une partie en pignon qui s'affirme avec son bow window surmonté d'un balcon, et une partie plus discrète, et d'ailleurs légèrement en retrait.
Ce retrait permet de proposer une petite grille de clôture

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition et la mise en scéne du pignon, le mur cloturant le jardin, les formes et dimensions des baies
Préserver les matériaux en façade , les modénatures et appareillages
Préserver le brisis et les belles voisines
Préserver le bow window, matériaux , forms et partitions des menuiseries et structures
Préserver le garde corps , la grille sur rue et les soupiraux en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Belle rade 53

BN 0035

Maison isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Habitation avec commerce en rez de chaussée, la façade est très peu décorée comme pour toutes les maisons de cette époque, mais présente une composition rigoureuse et un modelé de briques manufactuées en
façade

La vitrine commerciale est bien calée dans cette composition et participe à l'unité de l'ensemble

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade , notamment la brique , format , appareillages et le soubassement

Préserver une homogenéité des partitions de menuiseries et barre d'appui en acier peint entre les différents étages

Préserver dessin et matériau de la porte d'entrée , les formes et dimensions des baies y compris celle du rez de chaussée

Préserver le débord du cheneau

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Belle Rade 133

BD 0161

Isolée
Moderne

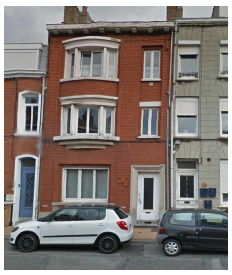

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Les deux étages équivalents donnent à cette maison de ville l'aspect d'un petit collectif adapté au contexte urbain de cette rue de quartier

L'écriture moderne est élégante et intégre un bow window à meneaux maçonnés trés tendu

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la volumétrie générale , la façon de bow window tendu et ses meneaux maçonnés

Préserver les matériaux en façade , brique mécanique jointoyée en creux

Préserver les formes et dimensions des baies et leurs entourages en béton

Préserver le débord de toiture

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Belle rade 146

BD 0217

Collectif
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Très bel immeuble d'inspiration art déco , l'ensemble de la façade est dessiné de manière cohérente, présentant le même souci dans la composition générale que dans le détail.

L'organisation de la façade favorise les verticales, en évitant l'exagération par une expression différente du rez de chaussée

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition générale de la façade , les "bow window" , le débord de toiture.

Préserver les matériaux de façade , les modénatures, corniches, meneaux etc..

Préserver les formes et dimensions des baies , préserver une homogenéité des partitions des menuiseries à l'échelle de l'immeuble

Préserver le dessin des portes d'entrée et de la fenétre de rez, préserver les grilles garde corps en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue de Bir Hakeim 1

BP 0098

Isolée
Néo Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires. Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hôtel particulier d'angle à décor de brique d'Inspiration Néo-flamande, Noter les trumeaux et les arcs en anses de paniers .Les ouvrages en toiture sont également très importants dans la lecture de cette architecture faite de toits et pignons .

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
La volumétrie générale de l'ensemble est à préserver

Préserver les modénatures et décors de briques, les pas de moineaux , les belles voisines
Préserver les matériaux en façade et en toiture , les formes et dimensions des baies , les meneaux
Préserver le balcon en angle et le garde corps en acier peint , Préserver les grilles de soupirail
Noter l'intervention dommageable du bouchement des impostes qui devaient être vitrées. Lors d'une intervention sur les menuiseries, ces impostes devront retrouver une qualité de modénature

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

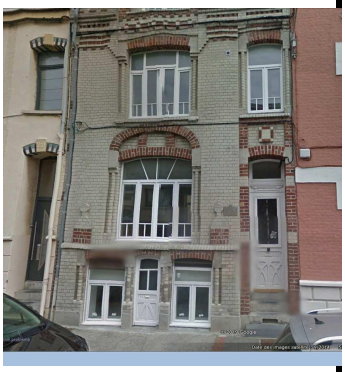

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue de Bir Hakeim 31

BR 0146

Isolée
Eclectique

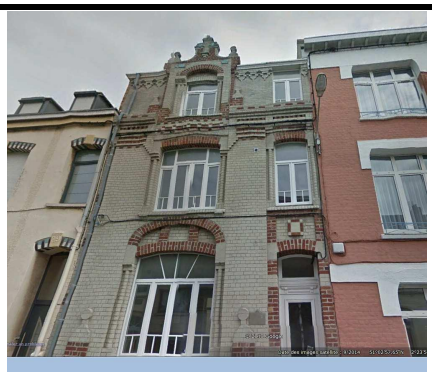

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple de demi sous sol viable et utilisé, il comporte une vraie porte et deux fenêtres L'ensemble est assez chargé en décorations et modénatures de brique , et souffre de monochromatisme

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les modénatures et détails du matériau de façade

Noter que le monochromatisme inhérent au matériau de façade (peut être brique silco calcaire) pourrait être atténué par la coloration des menuiseries et de la porte d'entrée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue de Bir Hakeim 56

BR 0232

Isolée
Eclectique

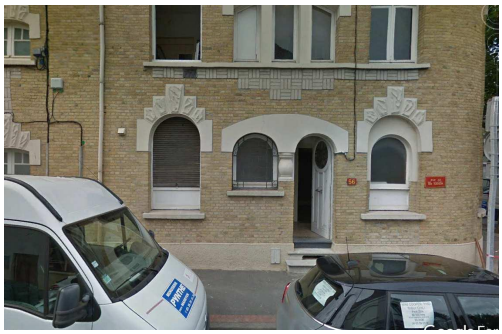

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Belle maison d'angle de style résolument éclectique

La façade est composée de maniére classique, mais l'entrée est désaxée et discrète (jusqu'à disparaître) la partie haute de la maison , débords de toiture et lucarne sont d'inspiration anglo normande

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver l'écriture variée de cette maison, les matériaux en façade et en toiture les formes et dimensions des baies, les éléments de serrurerie en acier peint

Préserver le débord de toiture

Préserver la baie en angle , forme , transparence , matériau

Préserver les cheminées , les lucarnes

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Jacques Bommelaere 54

BC 0025

Isolée
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petite maison toute simple en rez de chaussée surélevé sur sous sol habitable (portes d'accès) , ornementée de multiple motifs sous chéneau ou appuis

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver et mettre en valeur les modénatures du matériau de façade et les décors sous baie du 1er et sous chéneau

Préserver les partitions principales des menuiseries

Préserver les accés au sous sol , les portes seront de style similaire à celui de la porte d'entrée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Jacques Bommelaere 56

BC 0026

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison bourgeoise de style éclectique

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les décors de briques vernissées et appareillées qui la distinguent de sa voisine

Préserver la lucarne présentant des référence à l'architecture anglo normande (avancée ouvragée)

Préserver les formes et dimensions des baies et la partitions principales des menuiseries

Préserver les éléments de grilles en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Bommelaer 62 à 66

BC 0028 - BC 0029 - BC 0404

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

3 maisons qui font séquence dont deux apparentées bien que légérement différentes dans la composition de leurs ouvertures

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la diversité qui est propre aux séquence malouines, tout en conservant l'homogénéité notamment sur le plan des gabarits

Les détails formels et coloristiques seront conservés, balcons et garde corps, lucarnes

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

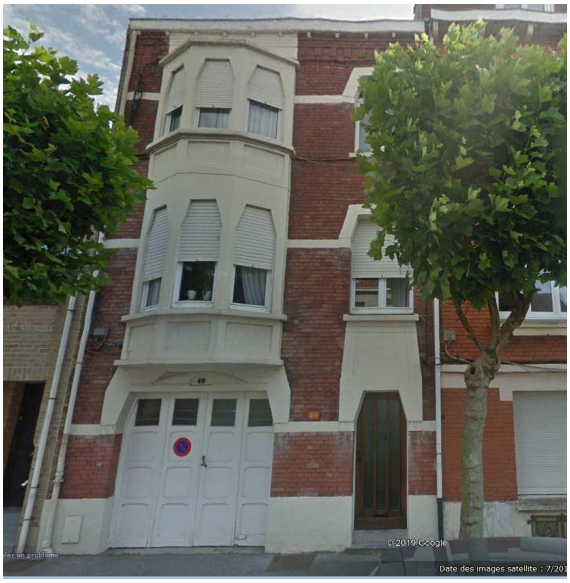

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue du Casino 49

BH 0045

Isolée
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de Ville sur trame étroite , faisant partie d'une séquence de même écriture architecturale
Le Bow Window est trés présent , et la composition des ouvertures stricte , tirant parti de la verticalité de l'ensemble

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver cette composition , les formes et dimension des baies , les matéririaux , notamment l'alternance de brique mécanique ton naturel et l'enduit peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

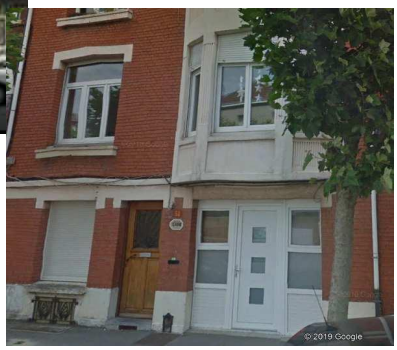

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue du Casino 51

BH 0044

Isolée
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de Ville sur trame large , qui image bien le principe du "lotissement Malouin". Cette maison mélange de maniére sobre différentes tendances , pignon et débord de toiture Anglo Normand , Bow window qui struture le dessin de l'ensemble , sobriété art déco du dessin des baies

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes , composition et matériau de façade , grille de soubassement en acier

Le pignon en débord ne sera pas révétu de PVC (brillance , joints) , en cas réfection , le bois sera préféré , ou en tout cas un matériau lisse , mat et possiblement coloré

On peut noter (photos) le changement , trés dommageable pour cette belle maison , de la porte d'entrée de garage , en cas de nouveau changement , un retour à un dessin en accord avec l'écriture architecturale de la maison sera réalisé

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue du Casino 57

BH 0042

Isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison isolée, d'expression moderne, on retrouve le principe d'écriture des horizontales et du rez de chaussée en soubassement

Un bow window trés discret est intégré à ce dessin élégant

Noter l'utilisation en trumeaux de pate de verre noire qui était à la mode à cette époque , et le dessin des portes de garage qui ne devront pas être dépareillées

Noter également le débord de toiture qui vient couvrir le bow window

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition générale, les matériaux de façade, et les dessins des menuiseries , les entourages de baie en béton)

La porte d'entrée , si elle devait être de nouveau changée (photo) devrait retrouver un dessin un peu plus approprié à cette écriture architecturale ou du moins colorée , de maniére à retrouer une harmonie de l'entablement de rez

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue du Casino 63

BH 0039

Maison isolée
Anglo Normande

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison implantée avec une seule mitoyenneté et conçue pour prendre du recul par rapport à la rue et créer un espace de jardin

L'écriture de la clôture est la même que celle utilisée pour les détails de construction en bois des gardes corps et avancées de toitures

Expression oscillant entre l'anglo-normande (lucarnes plates en toiture) et le néo flamand (arc en anse de panier, brique appareillée)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes compris les toitures et ouvrage en rampants

Préserver les modénatures , détails et appareillages des matériaux de façade

Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions principales de menuiseries

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

avenue du Casino 78

BE 0169

Isolée
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison d'inspiration art déco, même si la liaison entre les fenêtres des étages rappelle la travée brugeoise de l'architecture traditionnelle flamande
On notera la dissymétrie des deux travées de fenêtres malgré une apparente symétrie à préserver

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition de la façade , les formes et dimesions des baies et partitions principales des mensuieries (notamment guillotines sur la partie gauche
Préserver le matériau de façade et ses modénatures et détails
Préserver les portes de garage en rez , le débord de toiture et les chien assis ainsi que le brisis

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue du Casino 88

BE 0161

Isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple typique du caractère «graphique» des façades de cette époque
Les corniches, clefs etc… sont des éléments qui servent à mettre en œuvre le trait de crayon du concepteur

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux, briques, béton et pierre, les modénatures, corniches et clefs
Conserver les rapports de pleins et de vides
Préserver le dessin de la porte d'entrée et son principe de coloration
Préserver la présence de la belle voisine
Préserver le débord du cheneau

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue du Casino 90

BE 0160

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de composition Classique, ornementée par un bow window prédominant et un pignon "capucine" dont le dessin fait penser à la grand place d'Arras par son inspiration espagnole
Noter que les vitrages des baies principales , rez et bow window , ont été doublé par des vitrages suppémentaires installés au nu de la façade , faisant ainsi disparaître le tableau de baie.
Noter l'absence de porte d'entrée remplacée par une porte cochére

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Préserver la composition de la façade , les formes et dimensions des baies d'origine et notamment le bow window et la capucine
Préserver la porte cochére , matériau forme et dimension Préserver la belle voisine

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

avenue du Casino 94

BE 0157

Isolée
Eclectqiue

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Superbe villa en rez de chaussée et un étage , l'écriture trés éclectique emprunte tout à la fois à la modernité (bow window à pans biais) et à des références flamandes (pignon en chapeau de gendarme). Le porche d'entrée est largement dimensionné de maniére à permettre quelques marches et un vaste dégagement

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes de la maison , en saillies et en creux (porche d'entrée), la composition de la façade , l'enduit peint en façade et les motifs décoratifs (et modénatures)

Préserver les formes et dimensions des baies et partitions des menuiseries , notamment porte d'entrée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Avenue du Casino 105

BE 0048

Isolée
Art Déco

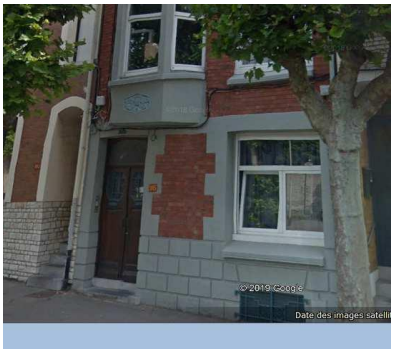

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple assez rare à Malo d'une maison construite sur rez + 3 étages

Le Bow window contribue d'autant à accentuer l'effet de hauteur

Sur le plan de l'écriture , on retrouve à la fois le principe Moderne des grandes baies qui occupent la quasi totalité de la façade et une touche Art déco , médaillons , grille de porte d'entrée et de soupirail

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition générale, les matériaux de façade, et les dessins des menuiseries , les entourages de baie en béton)

Préserver les éléments de décorations , médaillons , grilles , et le principe de la coloration de la partie haute de la façade

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

avenue du casino 106 **Villa**
"Ziegler"
BE 0251

Isolée
Villa en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison bourgeoise , la Villa «Ziegler» est construite à la fin XIXéme (1881 architecte Adolphe Van Moe) et sur une écriture architecturale très clairement anglo normande , larges débords de toiture , détails de menuiseries et de charpente , elle constitue comme la "Myosotis" ou la "Moscovite" une forme d'appropriation par la bourgeoisie de ce matériau bois réservé à la classe populaire avant le développement de "l'épopée balnéaire"

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes, façades et toiture , les matériaux et leurs coloration, compris tous les détails de textures et de modénatures
Préserver les formes et dimensions des baies et partitions et matériaux des menuiseries
Préserver la cloture du parc en grille d'acier peint (compris la forme et la hauteur)
Le parc lui même fera l'objet du même souci de préservation dans son principe de composition et de densité

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Rue de la Colline 4 à 18

BO (0043-0050-0051-0054 0055-0056-0057-0058)

Séquence
Eclectisme balnéaire

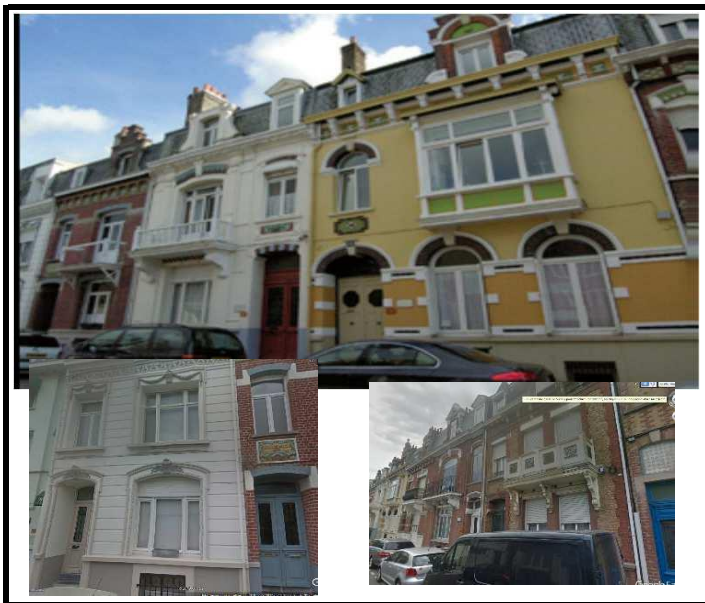

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de 8 maisons différentes dans leurs détails et compositions de façades, réalisant une perspective et un ensemble cohérent dans la rue de la Colline

Cette cohérence tient à la qualité des détails de chacun des éléments, et à leur diversité ainsi qu' à une égalité de gabarits

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les éléments en saillies, l'alignement des chéneaux et les débords , les modénatures décors et textures de façades , les formes et dimensions des baies

Préserver les balcons et bow windows matériaux , formes , dimensions

Concernant le N° 12

La maison est trés colorée et présente des arcs en plein cintre , cette touche de couleur attirant le regard sera à préserver ,

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de la Colline 24

BO 0307

Isolée
Balnéaire

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Liberté de ton et fantaisie affirment l'esprit villégiature confirmé par le retrait derrière le mur de clôture le plus original de Malo
La couleur et les fresques traitées avec humour s'assimile au patrimoine un bâti par ailleurs très modeste

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le matériau de façade texture et principe de coloration
Préserver le mur de clôture et l'inspiration florale des menuiseries et grilles du rez

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Rue de la Colline 28 à 34

BO (0066-0070-0071)

Séquence
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de 3 maisons dont les fenêtres en bande et les différents niveaux s'alignent sur une ligne horizontale commune
L'écriture de ces trois maisons est d'influence Moderne , dont l'écriture exprime les horizontales , les encadrements de baies , les trumeaux maçonné et portes de garages en rez

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade, les entourages de baies , les briques , couleur et format
Préserver les formes et dimensions des baies, les meneaux
Les menuiseries veilleront à ne pas être dépareillées
Préserver la composition de la façade qui propose la constitution d'un "socle" en rez de chaussée , façade posée sur poteaux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Rue de la Colline 36 à 40

BO (0072-0075-0076)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de 3 maisons différentes dans leurs détails et compositions de façades, mais réalisant une perspective et un ensemble cohérent dans la rue de la Colline

Cette cohérence tient à la qualité des détails de chacun des éléments

Noter la présence de trois inspirations architecturales qui ajoutent à l'éclectisme de cette séquence : Néo flamande à gauche, superbe bow-window surmonté d'un pignon, organisation classique pour la maison du centre et formes plus douces pour la maison de droite (que l'on retrouve sur une trame plus étroite dans l'avenue About)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les éléments en saillies , l'alignement des chéneaux, les modénatures et textures de façades et les portes d'entrées , préserver les éléments de grilles en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Oscar Delille 22-33-35

BE 0191-BE 0019-BE 0210

Isolées
Maison en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Rare exemple de maisons de bois sur le secteur de Malo les Bains

Composition trés simple sans décorum les rapprochant beaucoup de leur soeurs rosendaëliennes. Noter, malgré la sobriété de traitement, les entourages de baies très présents, qui donnent l'occasion de changement de teintes, et les débords de toiture, légers mais efficaces pour renforcer les horizontales exprimées par le bardage.

La coloration dans ce type d'architecture est importante et traditionnelle, au-delà de son aspect culturel, elle permet par la mise en peinture, la protection des bois

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver les matériaux en façade et le principe de leur coloration, les partitions de menuiseries , les formes et dimensions des baies.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Oscar Delille 38

BE 0183

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Magnifique travail de brique et de menuiserie bois, simple dans une esthétique locale inspirée par la Modernité

Trés grande élegance et sobriété pour cet immeuble collectif

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver l'expression générale de l'écriture moderne et toutes les particularités , servies par débord de toiture, bow-window encastrés, meneaux maçonnés

Préserver les matériaux en façade, couleurs , textures , appareillages , jointoiements etc..

Préserver les partitions des menuiseries, notamment portes de garages et discrétion des ouvrages en toiture

Préserver le matériau de façade , format , appareillage , modénatures , détails

Préserver forme et dimension des baies

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

place Delta 1-3-9-11-13-15-17-19

BP (0216-215) BR (0006-5-4-3-2-1)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence architecturale qui s'inscrit dans un site particulier : la place Delta permet dans le plan de Malo la création biaise de la rue Foch et de l'accés à la Digue. Cette composition urbaine est l'occasion de découvrir une large vue dégagée sur quelques façade de villas , ce qui est rare dans le tissu urbain dense et serré de Malo. On trouve dans cette séquence le N°3 , grande maison isolée d'expression résolument flamande, remarquable également par sa taille qui domine la place Delta, noter la présence des impostes à meneaux maçonnés qui donnent un relief à cette façade, le superbe blason mis en scène au milieu d'un fronton à pas de moineaux

De même la composition fine qui consiste à ne pas désaxer la symétrie en intégrant la porte d'entrée dans l'un des arcs du rez de chaussée

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumétries des maisons et villas et leur inscription dans un système de verticalité et de diversité stylistique, préserver les matériaux des balcons en acier peint

Préserver l'espace dégagé de la place qui permet de mettre en valeur cet ensemble

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Digue de Mer 13 et 14

BI (0230-0339)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux immeubles formant un ensemble isolé dans un secteur de la Digue fortement éprouvé par les destructions et reconstructions
Les deux maisons sont construites sur des trames étroites ce qui ajoute au traitement vertical des façades
Présence de multiples éléments d'écriture balnéaires , bow windows , balcons , et de détails d'ornementations

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les décors et détails ainsi que les parties hautes et couronnements en bois ou briques et béton.
Préserver les balcons et garde corps en acier peint , un retour au dessin d'origine sera recherché en cas de changement
Préserver une homogénéité de teinte et d'aspect entres les menuiseries des différents niveaux de chaque immeuble

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Digue de Mer 31b à 47, Rue de flandres 2 (Digue de Mer 31), Avenue About 83, exceptés 32, 33 et 34 Digue de Mer

BO 305-156-279-280- 298-168-164-171-167-163-172
BP 280-314

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Série de maisons qui concentre toute la qualité de la Digue de mer de Malo , elle est bien sûr perçue depuis des vues lointaine (plage) mais sa richesse en détails et modénatures en fait un véritable spectacle pour le promeneur de la Digue
Les expressions architecturales variées témoignent des influences multiples qui ont pu être exprimées à l'occasion de la formation du quartier
Il conviendra de respecter la constitution de trames et d'éviter les regroupements de nature à fabriquer les immeubles trapus, images des promotions des années 80 peu respecteuses des formes urbaines existantes

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver la diversité d'expression y compris coloristiques , les trames et volumétries, les épannelages variés
Préserver les éléments principaux de composition des façades de chaque entité (pignons, bow windows , balcons, souches de cheminées...)
Préserver les matériaux des façades et ouvrages de modénatures, les garde corps seront conservés en acier peint et en tout cas dans leur matériau d'origine
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée (matériau compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits , si nécessité avérée , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style en présence

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Digue de Mer 50 à 76 (Exceptés 51, 52, 53, 55, 56), Avenue About 107, 113, 117, 119, 123b, 125, 127, 133

BP (7-8-21-22-24-25-26-29-30-304-33-286-36-37-39-40-41-42-44-45-48)

Séquence
Eclectique

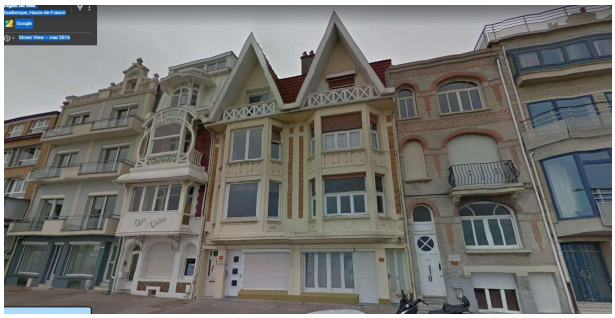

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires. Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Série de maisons qui concentre toute la qualité de la Digue de mer de Malo , elle est bien sûr perçue depuis des vues lointaine (plage) mais sa richesse en détails et modénatures en fait un véritable spectacle pour le promeneur de la Digue
Les expressions architecturales variées témoignent des influences multiples qui ont pu être exprimées à l'occasion de la formation du quartier
Il conviendra de respecter la constitution de trames et d'éviter les regroupements de nature à fabriquer les immeubles trapus, images des promotions des années 80 peu respectueuses des formes urbaines existantes

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Tout remplacement d'élément constitutif des façades de la séquence cherchera à retrouver l'état et les matériaux d'origine de la construction du bâtiment
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée (matériau compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits , si nécessité avérée , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style en présence
Préserver la diversité d'expression y compris coloristiques , les trames et volumétries, les épannelages variés
Préserver les éléments principaux de composition des façades de chaque entité (pignons, bow windows , balcons, souches de cheminées...)
Préserver les matériaux des façades et ouvrages de modénatures, les garde corps seront conservés en acier peint et en tout cas dans leur matériau d'origine

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Digue de Mer 80 à 128

BP0 (50-51-52-53-55-56-57-59-60-61-62-63-64-66-67-68-69-234-299) CN (710-711-713-715-716-718-719-720-721-724-725-726-727-729-730-733-736-740-741-742-745-746-760-886-902-839)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires. Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Série de maisons qui concentre toute la qualité de la Digue de mer de Malo , elle est biensûr perçue depuis des vues lointaine (plage) mais sa richesse en détails et modénatures en fait un véritable spectacle pour le promeneur de la Digue
Les expressions architecturales variées témoignent des influences multiples qui ont pu être exprimées à l'occasion de la formation du quartier
Il conviendra de respecter la constitution de trames et d'éviter les regroupements de nature à fabriquer les immeubles trapus, images des promotions des années 80 peu respecteuses des formes urbaines existantes

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver la diversité d'expression y compris coloristiques , les trames et volumétries, les épannelages variés
Préserver les éléments principaux de composition des façades de chaque entité (pignons, bow windows , balcons, souches de cheminées...)
Préserver les matériaux des façades et ouvrages de modénatures, les garde corps seront conservés en acier peint et en tout cas dans leur matériau d'origiine
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée (matériau compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits , si nécessité avérée , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style en présence

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue des Ecoles 34

BC 0353

Isolée
Balnéaire

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison très simple sur le plan de la composition de la façade, sans autre particularité qu'un ensemble de décorations exprimées de manière sculpturale sur la façade avec des motifs marins Très bel exemple de l'application de « l'idéal balnéaire », trouvé habituellement sur la maison de villégiature, à la maison ouvrière résidentielle.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie g2nérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la façade en enduit peint
Préserver les détails de décors
Préserver la composition de la façade , forme et dimensions des baies
Préserver l'acrotère ouvragé
Préserver les soupiraux
Tuiles vernissées et épaississement de la couverture interdits , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Faidherbe 27

BI 0239

Isolée
Art déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hôtel particulier Art déco isolé dans un rang de maisons de ville, face au parc
Un des bâtiments les plus originaux et les mieux conservés de Malo
Noter l'élégance de traitement de la verticalité de l'élément surplombant l'entrée et de l'horizontale générale de la façade

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver l'ensemble de l'expression de la façade, formes de courbes, partitions de menuiseries et rapport pleins vides pas de surcharges en toiture
Préserver la nature du matériau de façade , texture et éléments de modénature , meneaux, dallettes, débords d'acrotéres et de cheneaux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Faidherbe 40 / rue Belle Rade 62

BN312

Collectif
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Collectif d'angle avec commerce à RdC inscrit dans le gabarit bas début XXe du centre de Malo. Récemment réhabilité et réorganisé en appartements. Elément important du paysage urbain avec la tourelle qui forme signal .
Outre les éléments de modénature en brique essentiellement installés en partie haute de la façade, il faut noter la régularité et la présence des éléments de lucarne et la tourelle d'angle

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade et toiture , notamment sur la tourelle , les lucarnes , formes et matériaux
Préserver les formes et dimensions des baies, les partitions des mensuieries
Préserver les balcons et ouvrages en acier peint
Le rez (dans son état actuel) est à reconfigurer en cohérence avec l'ensemble

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Faidherbe 41 et 41b

BN (0291-0290)

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hôtel particulier de style éclectique en deux volumes avec alignement sur la rue et retrait sur le jardin latéral
Evocation de la tradition flamande (pignon à pas de moineaux), décor de brique et frises de céramique
Le batiment n'a pas subi d'altération

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade , appareillages , teintes modénatures et détails , les volumes compris les toitures et cheminées
Préserver les formes et dimensions des baies, les partitions principales des menuiseries , le bow window
Préserver la cloture du jardin par muret et grille en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Faidherbe 49 à 57

BN (0021-0030-0031-0298)

Séquence Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

4 maisons sans traitements ni décorations exceptionnels , les façades sont composées sur un ordonnancement régulier et les seuls détails sont constitués par un travail d'appareillage de briques

L'intérêt de l'ensemble réside dans son unité, sa volumétrie et la perspective qu'elle offre dans l'avenue Faidherbe

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes de la séquence , des toitures , le matériaux en façade , les appareillages et modénatures

Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions des menuiseries

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Faidherbe 50

BN 0194

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Inspiration mauresque dans une façade éclectique de brique peinte, c'est la combinaison et le jeu de couleurs qui donne son caractère balnéaire à cette maison de ville cossue devenue annexe de l'hôtel "L'Hirondelle"

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes du batiment , façon de pignon et grande lucarne
Préserver le matériau en façade , les appareillages et modénatures
Préserver les formes et dimensions des baies , le balcon et ses balustres , les partitions des menuiseries , compris les sections de profils

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de Flandres 12 et 14

BO 0090-BO 0311

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

2 grands hôtels particuliers éclectiques adaptés à l'esprit balnéaire : balcons avec vue sur la mer; couleurs, profusion de matériaux
Le rez-de-chaussée est implanté nettement en hauteur de façon à échapper au regard des passants et préserver l'intimité, ce caractère est souvent rencontré dans ce tissu urbain ,fortement dédié à la promenade

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition des façades leurs volumes et sous volumes , les matériaux en façade et toiture, les détails et modénatures , les balcons et leurs garde corps en acier ou bois peint, débords de cheneaux et toiture , appendices de façades .
Préserver les tailles et dimensions des baies les partitions de menuiseries Préserver le principe de colorations
Préserver les détails de toiture sur le N°14
Tuiles vernissées et épaississement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue de Flandres 13 à 19 ter

BO 0 (193-194-195-196-197-201)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de 6 maisons, particuliérement coloré et hétérogène, résumant à lui seul la gaieté et la liberté de ton de l'esprit balnéaire. Sa position en retrait et face à la rue de la Colline lui donne un rôle emblématique et affirme l'utilité de l'accident dans l'ordonnancement urbain.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la diversité des volumes, détails et teintes , les matériaux en façade et toitures, appareillages , calepinages et détails

Préserver l'expression particulière de chaque entité, les formes et dimensions des baies , les partitions principales des menuiseries , les balcons, bow windows et leurs garde corps;

Préserver les clotures sur rue , murets , pilastres , grilles en acier peint

Préserver le principe des colorations

Tuiles vernissées et épaississement de la couverture interdits , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de Flandres 21

BO 0202

Maison isolée
Eclectique

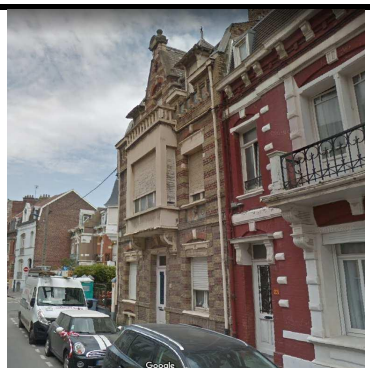

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison construite sur une trame assez large , ce qui est rare à Malo. Son ordonnancement est classique , et précisément réglé autour d'un bow window surdimensionné . cela pourrait lui conférer un coté austère , mais elle présente un grand nombre d'ornementations qui se placent sur les élements de composition , arcs de fenétres , supports de chéneau , allèges de fenêtres, porte d'entrée et grilles de cave.

Le grand pignon néoflamand , qui surmonte le bow window la fait hésiter avec une influence anglnormande qui se dégage des lucarnes à toiture débordante

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade , et en toiture , leurs textures , ornementations et principe de coloration

Préserver tous les éléments volumétriques , bow window et garde corps maçonné, lucarnes , et débords de couverture , cheminées , tuiles vernissées et épaississement de la couverture interdits

Préserver toutes les modénatures, éléments de percements, baies , chéneau débordant

Préserver les partitions principales de menuiseries , la porte d'entrée en intégralité compris la grille

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de Flandres 23

BO 0203

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Illustration directe de l'inspiration Renaissance qui nourrit le style éclectique : pilastres massifs en pierre, chaînages d'angle, entablements sont soulignés par un contraste de couleurs.

Noter que la coloration rouge est souvent rencontrée à Malo , un rouge foncé qui n'est pas sans rappeler le rouge de Falun des pays du Nord

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la diversité des volumes, détails et teintes , les matériaux en façade et toitures, appareillages , calepinages et détails

Préserver la composition de la façade, les formes et dimensions des baies (égalité entre rez et étage)

Préserver la lucarne, le balcon (compris garde corps en acier peint) et façon de chéneau en débord

Tuiles vernissées et épaississement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de Flandres 28

BO 0080

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple très bien composé d'un petit collectif s'apparentant par sa volumétrie à une grosse maison de ville

L'utilisation de céramique de couleur vient donner un «petit air balnéaire» et adouci l'expression austère de la brique mécanique et la composition moderne de la façade

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade , leurs appareillages , les formes et dimensions des baies , les corniches , meneaux

Préserver le débord de toiture , le balcon

Préserver la composition de l'ensemble porte d'entrée - cage d'escalier , les entourages en béton peint , les menuiseries , partitions principales

Préserver un homogénéité d'aspect des mensuieries entre les différents niveaux

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

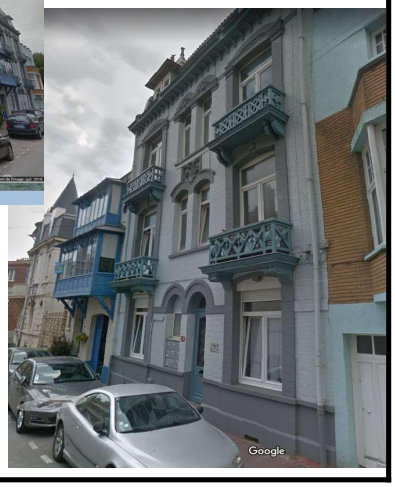

DUNKERQUE MALO

rue de Flandres 34 / rue des fusillés 28 - rue des Fusillés 24/26-22-18 ter (excepté 20)

BO 0306-255-252-258

Séquence eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

5 maisons qui forment une séquence variée sur le plan stylistique . L'une forme l'angle avec la rue de Flandres avec un superbe traitement arrondi qui se poursuit jusqu'en toiture , la seconde semble n'être constituée que d'un énorme et disproportionné bow window, un immeuble collectif s'intégre dans cette séquence , qui est interrompue par un jardin (arriére d'un maison rue Lemaire) pour se terminer par une maison en brique apparente ayant peut être appartenu au sculpteur Maurice Ringot

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Pour tous les éléments de cette séquence , préserver les matériaux en façade et couverture , leurs modénatures , les volumes façades et toitures , les formes et dimensions des baies et les partitions principales des menuiseries

Tuiles vernissées et épaississement de la couverture interdits , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue de Flandres 37

BN 0079

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hôtel particulier d'angle proche du style Balnéaire à position urbaine assurant la transition entre la place Turenne et les rues menant à la mer

On notera l'accompagnement de la forme de la rue réalisé par un bow-window formant galerie , un pignon d'angle Flamand surmonté d'un petit ouvrage en acier peint

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver l'ensemble du principe de composition et de traitement de l'angle , le bow window et le le balcon , forme, modénature, partition et matériaux

Préserver les formes et dimensions des baies ,les meneaux horizontaux

Préserver les belles voisines et débords de toiture , les matériaux en façade, brique jaune et brique vernissée

Préserver les ouvrages en acier peint , notamment le petit clocheton d'angle

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue de Flandres 38

BO 0247

Isolée
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Composition désaxée et différenciée pour cette Villa "Favorite" signée par l'Architecte André Neuville . Le rez dévolu aux stationnement est symétrisé autour de la porte d'entrée et l'étage est composé de manière dissymétrique, montrant un bow-window sur deux niveaux, à pans biais

L'influence Art déco se fait bien sentir au travers des piéces de soutien du bow window principal et du fronton

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la double écriture de cette composition, notamment appuyée aux étages par l'utilisation de meneaux maçonnés dans le bow-window, sur deux niveaux eux aussi, et de fenêtres à meneaux bois sur la partie gauche de la maison

Préserver les matériaux en façade , les modénatures d'éléments de béton en fronton ou acrotére

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue du Maréchal Foch 10 à 28

BP (203-204-308-206-207-208-209-220-210-211)

Séquence éclectique

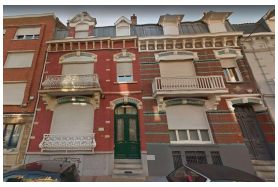

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de 10 maisons qui tire son intérêt de la diversité des expressions de façades et qui illustre bien l'expression balnéaire originale du tissu urbain de Malo

Séquence historiquement homogéne

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la diversité des expressions stylistiques : classiscisme, éclectisme néoflamand, régionalisme

Pour chaque entité, préserver les matériaux de façade et toiture, les principes de coloration , les formes et dimensions des baies et partitions principales

Préserver les balcons , et garde corps en acier peint ou en bois peint

Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue du maréchal Foch 17à 29

BP 0
(194-193-192-191-190-189-188)
Isolée
Art Nouveau

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble composé de 7 maisons formant une séquence et une perspective donnant sur la mer Composées à l'unité(17) ou jumelles (19 et 21), d'expression rappelant le mouvement art nouveau (17) ou plus éclectiques (19, 21) ou encore d'inspiration anglo normande (29), ces maisons ont toutes leur identité forte qu'il convient de préserver dans les éléments de maçonnerie, menuiseries ou toitures

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver pour chaque unité les volumes , primaires et secondaires , les matériaux en façade et toiture et détaills et modénatures , les formes et dimensions des baies et partitions principales et secondaires des menuiseries, préserver les principes de coloration

Noter les façades de rez en redans faisant loggia surélevées, doubles balcons surmontés d'un clocheton

Pour le 29, qui compose l'angle avec la rue Gambetta, mur de clôture et portail à préserver (hauteur et composition)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue du maréchal Foch 17

BP 0194

Isolée
Art Nouveau

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une des rares maisons (3) de Malo à présenter les caractéres d'écriture du mouvement art nouveau , tardif en ce qui concerne cette villa , la composition reste classique , mais les dessins des mensuieries , meneaux indique l'inspiration florale de ce mouvement

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver l'intégralité des éléments qui font l'expression de cette villa , matériaux de façade et modénature , coloris , volumes , meneaux , lucarnes

Préserver es matériaux de mensuieries et bein sur de la porte d'entrée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue des Fusillés 10

BO 0267

Isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

L'influence Art Déco vient s'ajouter à la composition moderne de cette maison décalée dans un contexte plus traditionnel
Soubassement en faïence marbrée, grille et accessoires en fer forgé noir ajoutés à une composition de façade originale (fronton, bow windows encastré) en font un des meilleurs exemples de ce style à Malo

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Préserver l'écriture des horizontales de cette maison (éléments de corniches) , l'effet d'encastrement du bow-window et les meneaux de celui ci
Préserver le dessin de la porte d'entrée et sa grille
Préserver les matériaux en façade , expression de la brique et des jointoiements en creux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Léon Gambetta 16 à 24

BR (0008-0009-0010-0011 - 0012)

Séquence eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de 5 maisons qui présente une belle unité de composition des façades, volumétries et trame urbaine , avec néanmoins pour chacune d'entre elle une légére différenciation

Les colorations distinctes sont importantes dans ces séquences , elles affichent la trame parcellaire originelle de Malo

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes , alignements relatifs des cheneaux en débord , brisis à la Marsard

Préserver les matériaux en façade , leurs détails et appareillages , les éléments de décors , les principes de coloration

Préserver les bow windows et balcons , avec leurs garde corps

Préserver les dessins des portes d'entrée et leur principes de colorations

Préserver les grilles d'accés en sous sol

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Léon Gambetta 25 et 27

BP 0182 - 0183

Séquence eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de 2 maisons dont une forme angle et présente de large débords de chéneau à la manière des anglo normandes. Son organisation propose en outre, sur la rue Gambetta un léger retrait qui forme entrée (malheureusement dévolu aux poubelles). La seconde est très richement décorée par des figures de roi et reine

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition générale de la séquence , les formes et dimensions des baies et partitions principales des menuiseries (et principe de coloration)

Préserver matériau en façade et principe de coloration , les éléments de décors et la vasque suspendue du 25

Préserver les garde corps , fromes et matériaux

Préserver les grilles de soupirail

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Léon Gambetta 32

BR 0349

Isolée
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple d'une architecture Art déco au service de la fonction balnéaire. Décors géométriques et symétrie

La maison de la rue Léon Gambetta s'impose comme patrimoine majeur avec couleurs de la palette du purisme et graphisme inspiré du futurisme. Son excellent état de conservation et d'entretien l'impose comme patrimoine le plus représentatif de cette époque charnière dans le développement de Malo

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver l'ensemble dans son esprit, notamment les rapports formels, matériels de textures et de coloration cohérente

Préserver les matériaux en façade et toitures , les formes et dimensions des baies, les partitions des menuiseries la porte d'entrée à l'identique, dessin et matériau

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Léon Gambetta 35 et 37
(Les Heures Claires)

BP 0148 - 0147

Séquence
eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

2 maisons remarquables par la simplicité de leur traitement , symétrie pour l'une et grand balcon en rez surélevé pour l'autre et le peu d'éléments de décors : un balconnet dessiné en arc et fronton , garde corps en acier influence art déco, et deux abouts de chéneaux sur consoles

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition et la volumétrie de l'ensemble, les matériaux en façade , leurs appareillages , formats de briques et modénatures,

Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions princpiales des menuiseries

Préserver les débords de cheneau et supports en bois peint

Préserver les garde coprs , matiére , forme, dessin , coloration

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Gaspard malo 30 à 40

BD (0107-0108-0109-0110-0111-0112)

Séquence eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence cohérente de 6 maisons situé sur l'axe nord sud du quartier joignant les places Turenne et Europe, les maisons sont implantées sur des trames étroites et composées dans leur majorité de la même manière

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition et la volumétrie de l'ensemble, les matériaux en façade , leurs appareillages , formats de briques et modénatures,

Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions principales des menuiseries

Préserver les débords de cheneau et supports en bois peint

Préserver les garde corps , matiére , forme, dessin , coloration

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdites , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Gaspard Malo 52

BD 0120

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ancienne imprimerie Landais , Hôtel particulier à valeur de signal urbain avec jardin et tour d'angle

Ferronneries de style Expressionniste (autres exemples probablement du même architecte au 22 rue Belle Rade)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la volumétrie générale et le principe du signal et de la ponctuation de la rue

Préserver les matériaux en façade, les appareillages et modénatures , les formes et dimensions des ouvertures

Préserver les ouvrages en ferronnerie (matériau et dessins)

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Gaspard Malo 58

BD 0123

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Remarquable composition moerne pour cet immeuble relativement anachronique dans la rue , à la fois par son style et son échelle
bel effet de cadre en même temps que marquaf=ges des horizontales, absence de décors
Entablement de rez de chaussée et changement de matériau pour celui ci

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition générale de la façade , les effets de corniches , et d'horizontales , y compris pour le rez de chaussée

Préserver les matériaux , nature et modénatures

Préserver taille et formes des baies , et partition des mensuieries (3 et 4)

Tuiles vernissées et épaissement de la toiture interdits

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue gaspard Malo 66 à 76

BD (0132 0133-0178-0179-0180)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de maisons très homogène dans la composition les épannelages et les éléments de décors, le N° 66 a été peint, ce qui le différencie et lui confére un statut un peu moins austère. Si les briques devaient être peintes sur les autres éléments de la séquence , il faudrait veiller à une continuité séquentielle.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Le n° 72 présente un bow-window d'angle assez inhabituel

Préserver les volumétries, homogénéité des textures et matériaux, les formes et dimensions des baies

Préserver les détails de modénatures et bow-window en formes , teintes , matériaux et partitions

Préserver l'alignement des cheneaux en débord en bois peint

Préserver les cheminées (rythme)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Gaspard Neuts 2 à 22 et 9 à 11

BO 174-176-177-199-198-200-204-205-206-213-214 + BP 223-222

Séquence Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires. Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de maisons construites selon une unité de trame et de volume qui constitue une séquence homogène
L'ensemble formé par les maisons coté pair est remarquable par la présence presque systématique de balcons, l'alignement des chéneaux et des brisis
Le coté impair est constitué de manière plus hétérogènes, maison en briques appareillées, maison apparentée aux anglo-normandes, mais se contient dans le gabarit de la rue, qui constitue un accès privilégié à la digue par le passage Devienne

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver pour chaque entité, les matériaux en façade, textures et principe de colorations , les formes et dimensions des baies , partitions principales des menuiseries , balcons et ouvrages en acier peints, compris les modénatures des nez de balcons , les débords de toiture , les dessins de portes d'entrée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Gaspart Neuts 45 à 49

BR (0328-0327-0326)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Trois maisons inscrites dans la même trame constructive (3 fenêtres) composent un ensemble capable de créer un évènement dans une rue très traditionnelle. La qualité de l'ensemble tient aux variations subtiles de chaque maison à l'intérieur d'un modèle commun. Sa façade plate et décor en mosaïque de briques de couleur et brique peinte distinguent le 47 de ses voisins.

Le 45 a été rehaussé d'un étage grâce à une modification de toiture

A noter : les lucarnes alignées sur les parties pleines des façades plutôt que se superposant aux fenêtres des étages principaux

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver les matériaux en façade , appareillages et modénatures , formes et dimensions des baies, partitions principales des menuiseries et cohérence entre elles au sein d'une même unité

Préserver les belles voisines , formes et matériaux et débords de toitures colorés

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Gaspart Neuts 53

BR 0324

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple tout à fait caractéristique et représentatif de l'expression des décors dans le style balnéaire , trouvé habituellement sur la maison de villégiature mais assez rarement sur une maison typologiquement proche de la maison ouvriére

La maison est composée de manière toute simple, presque avec trop de sobriété et de rigueur, et pourtant elle s'orne d'une multitude de détails décoratifs sur le thème de la mer

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Décors et composition de la façade à préserver forme et dimensions des baies

Préserver la façade en enduit peint

Préserver l'acrotére ouvragé

Préserver les soupiraux

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Gaspart Neuts 67 et 69

BC (0336-0335)

Séquence
Eclectique

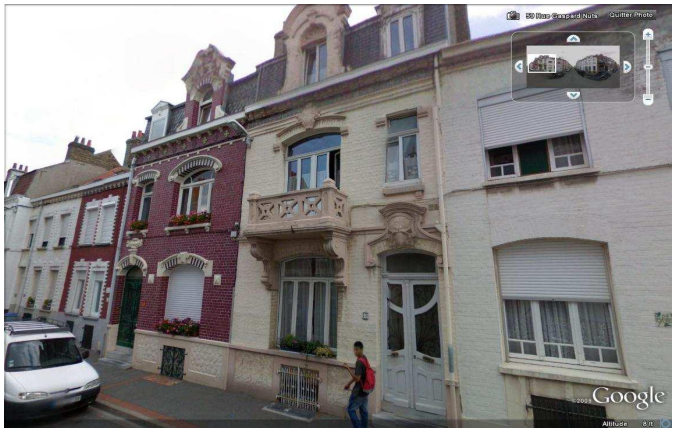

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons composées de manière identiques qui expriment différemment leur caractère balnéaire par les ornementations , macarons

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver les matériaux des façades , décor, balcon

Préserver les formes et dimensions des baies , les ouvrages en toiture

Préserver les partitions principales de menuiseries et plus particulièrement les portes d'entrées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue Gaspart Neuts 74 à 82

BC0321-0322-0323-0324-0325

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires. Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de 5 maisons formant une séquence urbaine cohérente. Les styles et éléments de décors différent et donne à l'ensemble le caractère de diversité propre au tissu Malouin.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits
Préserver la diversité de matériaux ,briques et éléments d'appareillages, éléments de bétons ou ciments moulurés, supports de chéneaux ouvragés, pignon à pas de moineaux, lucarnes de divers styles, ardoises en brisis, portes d'entrées
Préserver les formes et dimensions des baies et les partitions principales des menuiseries en veillant à la cohérence interne de chaque entité

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Adolphe Geeraert 26

BI 0068

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Opération de grande qualité, datant de la Reconstruction de Dunkerque
Cet immeuble collectif sert de proue à l'îlot à un endroit ou la rue Geeraert s'oriente en diagonale pour traverser Malo vers Rosendael , et l'organisation de la façade exprime bien cette situation urbaine particuliére
Le revetement de terre cuite , les modénatures de corniches et d'encadrement , ainsi que la compostion avec rez de chaussé et attique, en font un immeuble remarquablement bien exprimé

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la volumétrie dans sa globalité et ses détails , compris la texture du matériau de revêtement en terre cuite
Préserver une cohérence entre les partitions , matériaux, colorations et natures des menuiseries des différents niveaux
Préserver la même cohérence sur les garde corps

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Adolphe Geeraert 27

BI 0236

Isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison unifamiliale , assez rare du fait de son isolement , d'expression Moderne,

Les éléments de décors sont quasiment absents au bénéfice d'une composition de façade rigoureuse

La façade est composée comme réguliérement dans ce type d'écriture , de matériaux naturels exprimant leur texture , brique mécanique en parement et béton pour l'expression du balcon inscrit dans un encadrement des fenêtres et longue jardinière sous appui des trois fenêtres du 2nd niveau

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition générale, les matériaux de façade. Leur réfection si nécéssité avérée permettra l'application d'une protection de la brique et des bétons , aprés reconstitution des supports . Les teintes d'origine seront respectées, et les textures approchées (pas d'éléments de brillance ou de lissage)

Préserver l'élément central de la façade , entourage de baie en béton , balcon , garde corps (matiére, formes coloration), dallette d'auvent , et jardiniére au 2éme étage

Préserver le redans correspondant à l'entrée. Si celui ci devait être fermé (sécurité ou autres raisons) il conviendrait de

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Adolphe Geeraert 33bis à 41

BI 0214

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Immeuble collectif remarquablement composés suivant les principes en place pendant la période de la Reconstruction de Dunkerque. Il est installé sur une sequence le mettant en valeur du fait de son volume avec attique

L'expression Moderne, se retrouve dans l'écriture des horizontales , du socle de rez de chaussée bien distingué des étages et d'un attique

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver une unité d'expression pour TOUT l'immeuble (pas d'individualisation de coloris , ou matériau , chaque changement doit se faire dans un esprit de cohérence globale)

Préserver la volumétrie dans sa globalité et ses détails , compris la texture du matériau de revêtement en en gravillon lavé

Préserver une cohérence entre les partitions , matériaux, colorations et natures des menuiseries des différents niveaux

Préserver les garde corps en partie centrale et au niveau de l'attique , en métal peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Adolphe Geeraert 89 à 91

BC (0271-0270-0269-0268)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence composée de quatre maisons de styles différents

La 89 est d'inspiration néo Flamande jouant avec les appareillages de brique, une belle symétrie autour d'un pignon à pas de moineaux

Les 89 bis et ter , sans être jumelle strictement sont de même expression, plus simples, sur des trames différentes , mais avec des grilles et balcons de fromes inspirées de l'art nouveau (enroulements)

Et la 91 est bien dans l'expression art déco avec notamment sa frise en partie haute

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes et alignements relatifs des cheneaux

Préserver pour chaque maison, les matériaux en façade , la composition générale des façades , les formes et dimensions des baies, compris lucarnes

Préserver le principe deporte cochére du 89 et son balcon en bois

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Adolphe Geeraert 93

BC 0267

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple subsistant de l'origine de la formation du quartier et des divisions parcellaires qui permettaient la construction de quelques maisons modestes

Ici la maison est implantée au fond de la parcelle laissant un espace libre de jardin jusqu'à la rue et procurant une respiration dans le tissu dense de Malo , ainsi qu'une échappée visuelle vers le coeur de l'ilot

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le principe d'implantation (pas de construction en front à rue) ,

préserver la grille en acier peint sur rue

Un muret bas et une grille en acier peint ferment la parcelles , ils seront à préserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Adolphe Geeraert 111 et 113

BC 0074-BC 0073

Séquence
Eclectique

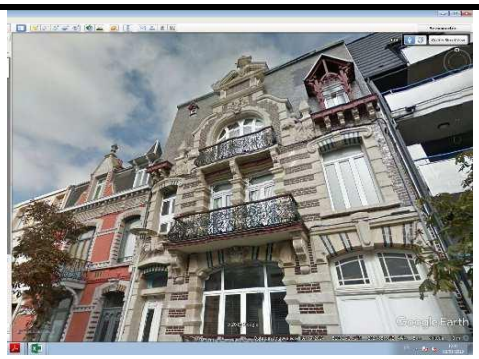

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence composée de deux maisons de typologie différentes , offrant de grands qualités de décorum

Noter l'effet de façade démesuré du 113 qui, en plus d'offrir un élément de façade se terminant en pignon néo flamand , présente une toiture dont le faitage est désaxé pour se développer sur la rue Geeraert plus comme un brisis que comme un pan de toiture

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes généraux de ces deux maisons , les éléments de décor et les matériaux , briques naturelles ou peintes, pierre et bétons

Préserver les balcons et ferronneries matériaux et formes

Préserver les formes de baies , les dimensions et partitionnement des menuiseries , les sections des profils et toutes moulures verticales ou horizontales (cimaises)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

rue Adolphe Geeraert 141 et 143

BC 0139-BC 0138

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence composée de deux maisons de style et typologie identique , exprimant des différences ornementales , balcons, traitements des lucarnes , soubassement

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes et alignements relatifs des cheneaux
Préserver pour chaque maison, les matériaux en façade , la composition générale des façades , les formes et dimensions des baies, compris lucarnes , les cheminées
Préserver le balcon et ses ferronneries et pilastres

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue du général Hoche 5

BP 0175

Isolée
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Villa remarquable par sa simplicité et la qualité des dessins art déco qui nourrissent la façade et notamment les baies
La mise en couleur est trés subtile , relevant simplement les roses en pignon , interprétation art déco du pignon à la flamande

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits
Préserver les matériaux en façade , tous les éléments de décors , de modénatures
Le principe de coloration douces , et claire , qui par leur teinte laisse voir apparaître les détails par effet d'ombre
Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions des menuiseries , le dessin de la porte de garage , le dessin de la porte d'entrée ,

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue du général Hoche 6

BP 0177

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Villa composée sur une trame étroite, et sur 3 niveaux, la composition est étonnamment tourmentée, pour se terminer en partie haute par un demi bow window et un balconnets posés eux-mêmes sur un bow window occupant la totalité de la trame, ce qui fait penser à un empilement de choses apparemment sans relation les unes entre elles

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver cette composition "balnéaire" inscrite dans ce cas dans la liberté totale d'expression (dominante anglo normande) et d'organisation

Préserver les élements menuisés, et principes de coloration, les partitions de menuiseries

Préserver l'homogenéité de matériaux (bois peint)

Préserver les débords de toiture

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

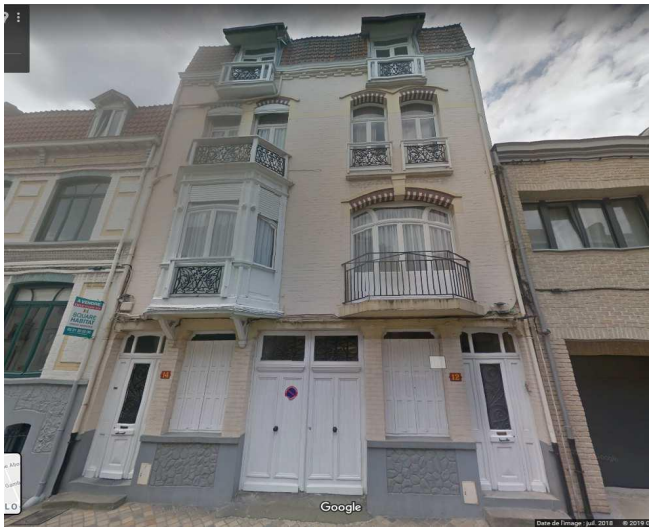

DUNKERQUE **MALO**

rue du général Hoche 12 et 14

BP 0180

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison surprenante par sa composition symétrique autour d'un porche . Celle ci abrite deux habitations, les portes d'entrée sont exportées sur les mitoyennetés, et le centre occupé par une porte de garage. Questions de moyens, ou simplement de préservations de vues vers la mer, l'une des maisons est dotée d'un balcon, l'autre d'un bow window

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver la composition générale de la façade , les matériaux en façade et le principe de coloration

Préserver les formes et dimension de baies et partitions principales des menuiseries

Préserver les ouvrages en toiture , débords, fentrées , balcons et garde corps en bois peint

Préserver le bow window

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue du général Hoche 15 à 21

BP (0154-0153-0152-0151)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de 4 maisons, remarquable par la diversité des expressions et détails, bow window béton et expression art déco pour le 15 et bow window sur une écriture éclectique pour le 21

Ensemble illustrant bien l'esprit balnéaire

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver pour chaque unité , les volumétries principales ,les matériaux de façade et principes de coloration , les appareillages et modénatures , les formes et dimensions des baies et partitions principales des menuiseries , les bow windows , balconnets et garde corps en acier peint

Préserver l'alignement relatif des cheneaux et les belles voisines , les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue du général Hoche 16

BP 0181

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison composée de maniére classique , avec introduction d'éléments de décoration et de modénatures
La façade est peinte , ce qui lui confére son petit coté "balnéaire" et accentue son éclectisme

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits
Préserver la composition symétrisée de la façade , les formes et dimensions des baies , compris les accés en sous sol
Préserver les appareillages de briques et principe de coloration de la façade ,
Préserver partitions des menuiseries (et principe de coloration de celles ci)
Préserver les belles voisines

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue du général Hoche 20 à 24

BR 0016-BR 0017-BR 0018

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de 3 maisons fomant une séquence cohérentes sur le plan des styles et volumes

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Pour chaque maison , préserver les volumes et alignements relatifs des cheneaux et soubasseemnts , les belles voisines et tous ouvrage en brisis de toiture

Préserver les balcons (et garde corps en acier peint) , et bow windows

Préserver les matériaux en façade, les appareillages et modénature s, les principes de colorations

Préserver les formes et dimensions des baies, une cohérence dans les partitions de menuiseries et leur principe de coloration

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue du général Hoche 29 à 35

BR 0079-BR 0078-BR 0077-BR 0076

Séquence
Eclectique

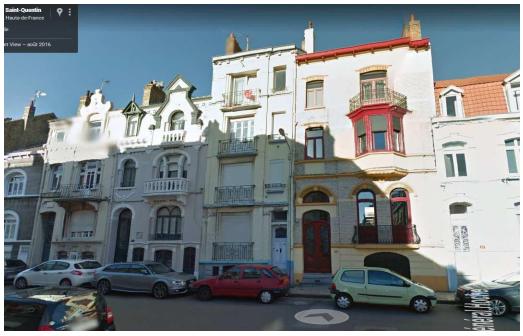

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de 4 maisons formant une séquence stylistique cohérente dans laquelle on retrouve l'éclectisme caractéristique des cités balnéaires : écriture néoflamande , modernisme , art déco

Bel exemple de l'esprit de cette architecture affichant une liberté d'expression au sein d'une même séquence

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver pour chaque maison , volumes et matériaux de façade , appareillages et modénatures , principes de coloration, détails de décors , formes , partitions et colorations des menuiseries

Noter la richesse de décorum du n° 35 qui ferme la perspective de la rue de Saint-Quentin de manière remarquable

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue du général Hoche 60

BC 0056

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison toute simple sur une trame classique de maison de ville en rez et un étage
Installée dans le secteur de Malo , cette façade s'orne de quelques motifs décoratifs

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver la console Art déco reprenant les appuis de fenêtre, la porte d'entrée et notamment la grille de même inspiration, ainsi que les décors supportant le chéneau et les décorations de celui-ci
Préserver les partitions principales des menuiseries

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de l'Hotel de Ville 23

BH 0018

Collectif
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Immeuble présentant une double fonction et de fait un double accés, logements pour les étages , et pour le rez une porte d'accés au commerces faisant anciennement partie de l'opération (aujourd'hui logement)

La position en angle de cet immeuble en fait un élément importnat du paysage de la rue, avec ses deux niveaux ordonnancés de maniére trés classique

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver l'organisation de la façade et des volumes , volume principal et annexe sur la rue Oscar De Lille, et les détails d'appareillages de briques et toutes décorations ou modénatures

Préserver , en cas de modification des baies la cohérence de partitionnement avec la composition d'ensemble , préserver les coffres existants sur les baies du rez

Préserver les entourages de baies actuels en bois peint au rez

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de l'Hotel de Ville 39-45 et 49

BD 0319-BD 0316-BD 0314

Isolées
Modernes

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Concentration de maisons remarquable , (non contiguës) à la façade composée en béton et briques mécaniques et d'expression Moderne , l'expression très graphique des façades, la recherche du dessin des horizontales pouvant aller jusqu'à la partition en guillotine de la fenêtre de rez , et la présence (nous sommes au début des années 50) des garages intégrés à l'habitation , parfois doublés

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Pour chaque maison , préserver la composition intégrale de la façde , le dessin , les formes et dimensions des baies et modénatures , les matériaux en façade, appareillages (corniches et entourages de baies , trumeaux, dallettes) , principes de coloration

Préserver une cohérence entre les menuiseries d'une même unité d'habitation

Préserver les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue de l'Hotel de Ville 80 à 92 et 98

BC (0243-0244-0245-0246-0247-0248-0249-0378)

Séquence
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Série de maisons ouvrières , témoignant du caractére hautement diversifié du quartier de Malo les Bains , celle ci sont construites sur un gabarit constant (une seule interruption du gabarit par modification du volume du toit avec un des rares commerces d'angle encore en activité)

Le jeu des colorations , ou des appropriations qui se sont faites au fil du temps , sans dénaturation des volumes , donne à cette séquence tout son intérêt paysager

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la volumétrie générale de ce tissu de maisons ouvrières, l'alignement relatif des cheneaux, les lucarnes , les brisis

Préserver les formes et dimensions des baies , les matériaux en façade et les modénatures existantes

Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de l'Hotel de Ville 116

AZ 0199)

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Isolée dans une rue au gabarit plus haut et réalisée sur la base du volume de la maison traditionnelle R+Comble , elle montre une volonté de sophistication Classique avec une lucarne à fronton légèrement disproportionné et un balcon à ferronnerie Art nouveau

Noter que le volume du rez a été artificiellement "rehaussé" par un mur d'encuvement qui forme allége de la lucarne , et oblige à une interruption du chéneau (et donc deux descentes)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver le volume de la maison , la composition classique autour du balcon et de la lucarne, les matériaux en façade et toiture , le principe de coloration , y compris des menuiseries

Préserver le garde corps , dessin , matériau et coloration

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de l'Hotel de Ville 126 et 128

AZ 0204-AZ 0205

séquence Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Modéle de maison dite à étage noble , correspondant à l'accés par un escalier extérieur aux étages de la masions , alors que le rez est dévolu à l'automobile qui est à cette époque en plein essor

Ces maisons ne sont pas jumelles mais doubles, elles ont en effet été "copiées" par glissement, la différence de teinte des menuiseries de l'une ne nuit pas à l'unité d'ensemble

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la composition des volumes , notamment l'escalier d'accés à l'entrée

Préserver les matériaux en façade , les appareillages de briques, leur teinte et textures et modénatures d'éléments en béton (encadrements de baies etc..) préserver les dessins et teintes des portes de garage qui se fondent dans la maçonnerie

Préserver une cohérence de partitionnement de menuiseries entre les deux maisons , (compris portes de garage)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de l'Hotel de Ville 148

AZ 0095

Isolée
anglo normande

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple remarquable de l'éclectisme balnéaire au travers d'une petite maison de ville, présence d'un pignon et d'un chéneau débordant à la manière des anglo normande (moins prononcé), baies du 1er à meneau, menuiseries très ouvragées, compris la porte d'entrée et les grilles d'accès au sous sol

La baie du rez est un bel exemple de fenêtre montée sur allége pleine en bois

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver les volumes et composition de la façade , les matériaux , appareillages , modénatures , principe de coloration

Préserver les ouvrages en bois , débord de toiture , garde coprs , mensuiseries , forme , dessins , partitions et principes de coloration

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue du maréchal Joffre 52

BE 0022

Isolée
maison en bois eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Très belle maison isolée en bois, , assez rare sur le territoire de Malo . Construite sur la trame de la maison ouvriére , elle reprend les attributs de la villa balnéaire et exprime notamment une d'inspiration anglo normande

Noter surtout la présence de l'ensemble fenêtre de rez/balcon, dont le volume vient surplomber la rue

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la composition générale, le matériau de parement coloré, le matériau de brisis, les baies et le balcon en intégralité (partitions matériaux et meneau compris)

Préserver la cheminée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Kléber 1 à 11

BN
(0105-0106-0107-0108-0109-0110)

séquence
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence cohérente située sur l'axe principal du quartier et menant à la place Turenne,

Noter l'augmentation de la volumétrie amorcée dés le N° 3 pour annoncer la place

La régularité de la composition des façade est importante sur cette séquence , de même que l'unité de matériaux

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver l'effet de perspective donné par l'unité de gabarit et de composition, notamment sur le n° 1 la tourelle coiffée de zinc

Préserver les matériaux en façade , briques, peintes ou non , grilles en acier peint , lambrequins , balcons, lucarnes et tous éléments de décors et modénatures

Préserver les cheminées ,

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Kléber 4 à 8

BN (0316 0119 0120)

Séquence éclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de 3 maisons de facture éclectique , réalisée en série . Quelques légers détails les distinguent cependant.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver l'unité de composition, les alignements et répétitions des modénatures

Pour chaque maison, préserver les matériaux de façade et détails de décors

Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions principales des mensuieries, en veillant à une cohérence entre les trois unités

Préserver les dessins des portes d'entrée et les grills en acier peint

Préserver les brisis à la Mansard et les lucarnes ,Préserver les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Kléber 22

BR 0333

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Traitement très sobre pour ce petit collectif

Noter la qualité de dessin de la façade , les entourages de baies par des corniches béton , le marquage net du chéneau qui fait disparaître le 4 éme étage et réduit visuellement le nombre d'étage à 3 , l'effet de socle obtenu par l'occupation intégrale du rez par les garages et du hall d'entrée

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la composition générale du dessin de la façade, les matériaux en façade , les appareillages de brique et modénatures des éléments de bétons (encadrement de baies, trumeaux , débord de toiture ...)

Préserver les partitions principales des menuiseries et en tout cas une cohérence entre les différents niveaux (compris pour les portes de garage) . Préserver le dessin de la porte d'entrée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Kléber 29

BR 0388

Isolée
néoflamande

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Evocation de l'architecture flamande avec un faux-pignon qui est en fait un ouvrage de lucarne et non l'expression d'une technique constructive

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la composition de la façade , les formes et dimensions des baies , les matériaux en façade , appareillages et modénatures de brique , principes de coloration

Préserver le dessin de la porte d'entrée , et sa grille en acier peint

Préserver le balcon et le garde corps en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Kléber 38 à 44

BR (0299-0276-0275-0274)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de 4 maisons à l'écriture éclectqiue , montrant différntes compositions et ornementations , mais cohérente sur le plan de la volumétrie , situé sur l'axe principal du quartier et menant à la place Turenne

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver l'alignement relatif des cheneaux et soubassements ,

Préserver pour chaque maison, la composition de la façade , les matériaux , leurs appareillages , modénatures et principes de coloration

Préserver les balcons et bow windows , les gardes corps et grilles en acier peint (accés aux sous sol)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue Kléber 100 et 102

BR 0193 BR 0194

Séquence moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons inscrites dans le même gabarit et suivant une même esthétique moderne propre aux années30 avec ligne brisée à RdC.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la composition générale et l'écriture moderne

Préserver les matériaux en façade, leurs appareillages , format , modénatures , et principes de coloration

Préserver les formes et dimensions des baies et cohérence de partitions des mensuieries entre les différents niveaux

Préserver les dessins des portes d'entrée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Gustave Lemaire 5, 7, 9, 11 ,15

BI (231 -042 - 357) BO (309 - 308 - 277 - 020)

séquence
Balnéaire arborée

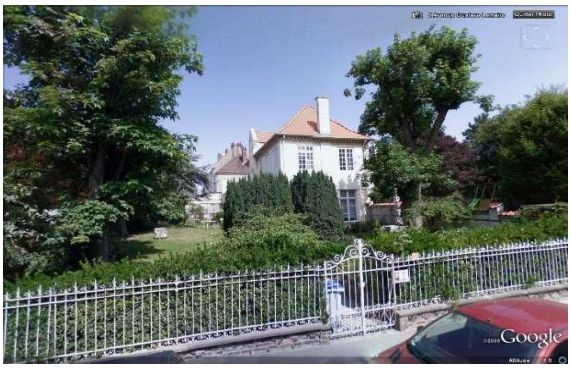

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence exceptionnelle composée de maisons implantées au milieu ou à coté de grands jardins , clos par des murets et grilles.
Le pin qui figure sur la photo a malheureusement disparu , mais la séquence garde toute son importance.
Les villas sont toutes de grande qualité , classiques , ou "scandinave" comme le N° 5 de valeur quasiment muséale

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits
Préserver les volumes des maisons, matériaux de façade et toiture , modénatures et détails décoratifs
Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions principales , secondaires et sections des profils des menuiseries , préserver les cheminées
Préserver les parc et arbres de haute tige
Préserver les grilles sur rue Lemaire et retour sur le sentier de la vallée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

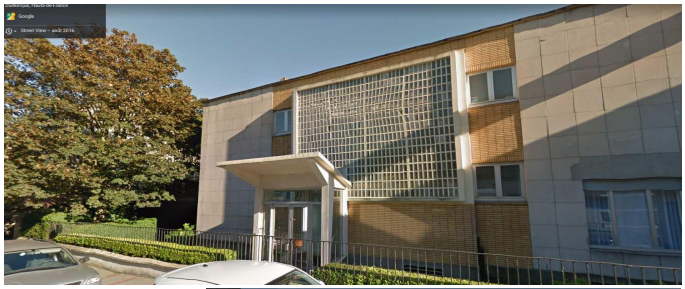

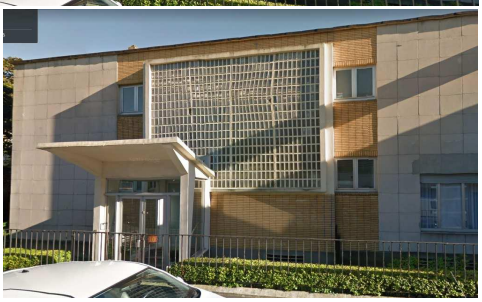

DUNKERQUE **MALO**

rue Gustave Lemaire

BI 0051

Maison isolée
Moderne

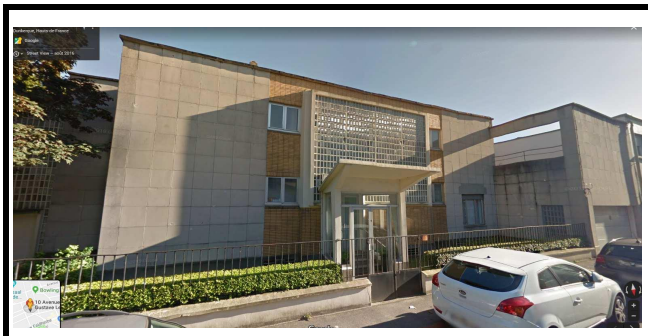

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple unique d'une maison datant de la reconstruction , mais exprimant la modernité telle que dessinée au tout debut 20 éme , période Le Corbusier . Elle posséde les attributs de cette écriture de textures et de volumes : terrasse protégée au 1 er cachée par une poutraison de béton , grand entourage de baie composée de pavés de verre , teintes sobres , uniquement dues à la couleur prore des matériaux, carroyage de l apeaux de maçonnerie et trés élégante forme de hall d'entrée , qui vient s'accrocher au volume de la maison , simple et épuré

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade , leurs textures , modénatures simples de fines corniches et voiles d ebéton mince Préserver tous les éléments volumétrique

Préserver les partitions principales de menuiseries , le porche d'entrée en intégralité compris les éléments verriers

Préserver le jardin , parties avant et arriére , les clotures , murets et barreaudages aciers peint , et les arbres de haute tige

Noter que cette façade vient en retrait de l'alignement , et que les constructions sur les parcelles voisines ne devront pas obturer la vue biaise de cette façaed et donc s'aligner également en retrait (voir fiche 27 Geeraert Moderne)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO LES BAINS**

Rue Gustave Lemaire 19

BO319

Isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Superbe expression de la Villa déclinée dans un style moderne, le bow window s'installe en rez et devient ex-croissance sur séjour

Noter les détails sobres des entourages de baies, de meneaux maçonnés et l'utilisation d'un format de brique très allongé

Les portes d'entrée et de garages sont rejetées sur les mitoyennetés afin de désigner au mieux l'élément central de la maison

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade, encadrement des baies, débords de toiture

Préserver les formes et dimensions des baies, partitions principales et meneaux

CAS PARTICULIER , Sur cette maison , le jardin en partie arriére sera à préserver dans sa qualité à la fois de respiration de ce coeur d'ilot et pour ses qualités arbustives

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Lemaire 20bis et 22

BN 0280

Isolée
Anglonormande

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Façade composée de manière superbement dissymétrique (anglo normande) et présentant de ce fait deux éléments majeurs : un balcon animant la travée gauche de la maison et un autre surmonté d'un ouvrage de toiture en saillie d'inspiration anglo normande sur la droite

Ces éléments sont insérés sur une façade sans relief, ce qui augmente encore leur effet et leur présence

Une petite dépendance formant porche donne accés à l'arriere de la parcelle

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver les volumes de la maison et de l'annexe , les débords de toiture et supports ouvragés en bois peint les balcons en bois

Préserver le matériau de façade , appareillages de brique , modénatures des éléments de béton ou pierre

Préserver les dimensions et formes des baies et partitions principales des menuiseries, et le porche

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Gustave Lemaire 21-23-25

BO 23-24-25

séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de trois maisons d'expressions trés différentes , une premiére de facture classique avec une influence anglonormande (trés présente dans la rue) une seconde d'influence clairement art déco et une troisiéme plus traditionnelle mais finement décorée de modénatures de briques

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver la composition des façades , les matériaux , dessins et décors art déco

Préserver les dimensions et formes des baies , les partitions principales des menuiseries , les dessins de la porte d'entrée

Préserver les jardinets sur rue et les clôtures , muret et grille en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Lemaire 24

BN 0004

Isolée
NéoFlamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Composition du volume de la maison en deux parties distinctes: l'une en pignon, présentant un très beau bow window surmonté d'un balcon couvert, l'autre en façade, plus classique mais présentant néanmoins une organisation verticale et une lucarne «en façade»

Noter l'éclectisme d'une expression flamande sur la partie en pignon et anglo normande sur la partie de droite et notamment les supports de chéneaux très travaillés sur cette partie

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver la composition d'ensemble et les détails propres à chaque expression architecturale la composant : matériaux en façade et appareillages , débords de toiture et de chéneaux en bois peints , formes et dimensions des baies, partitions principales et secondaires des menuiseries, porte d'entrée, dessin grille et coloration

Préserver les bow window, balcon et chéneau débordant

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Gustave Lemaire 37

BO 0273

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison formant angle avec la rue Belle Rade, cette situation lui confère une importance particulière, et mets en valeur son expression formelle de style classique, toiture à la Mansard, cheminées en pignon et façade organisée autour de l'entrée
L'ensemble est envahi par la végétation qui accentue la présence de la maison sur cet angle
Noter également le retrait formé par rapport à la rue Belle Rade et clos par un mur dans lequel s'ouvre une porte de garage

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver l'ensemble de l'organisation du volume, son expression classique, le traitement de l'angle de la rue laissant voir le pignon végétalisé
Préserver les matériaux de façade et toutes les modénatures , les toitures, lucarnes et cheminées, matériaux et formes

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Gustave Lemaire 53

BO 0257

Isolée
NéoFlamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Composition du volume de la maison en deux parties distinctes, l'une en pignon, présentant un très beau balcon maçonné, l'autre en façade, plus classique présentant une organisation verticale
Cette organisation donne l'occasion d'un petit escalier maçonné en front à rue
Noter l'expression flamande et trés ornementée de la partie en pignon

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits
Préserver la composition d'ensemble , les matériaux en façade , les appareillages et modénatures , compris des toitures et débords de cheneau , les formes et dimensions des ouvertures , les partitions principales des menuiseries
Préserver le traitement du retrait par rapport à la rue, escalier et muret qui doivent garder leur caractère urbain préserver le dessin de la porte d'entrée et la grille en acier peint de même que la grille de soupirail

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue des Maréchaux de France 41

BH 0072

Isolée
anglonormande

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison implantée en angle de rue dont le traitement est particulièrement intéressant à ce titre .Le jeu de toitures, avec larges débords se termine en façade ouest par un balcon et un bow-window

Ecriture influence anglo-normande

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver les volumes , maçonnerie et toiture (compris matériaux et ouvrages de détails)

Préserver le large débord , les ouvrages de structure en bois et les bow window et garde corps en bois peint

Préserver la simplicité des ouvertures en pignon

Préserver les cheminées

Préserver la cloture sur rue , muret et simple barreaudage horizontale peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 16 à 24

BP (0077-0078-0079-0080-0081)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de 5 maisons présentant une similitude de traitement, tout en affichant styles et détails différents.

Bel exemple de l'esprit de cette architecture balnéaire affichant une liberté d'expression et de colorationx

Noter sur le N° 16 la baie à meneaux maçonnés et la porte d'accés au demi sous sol

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés àl'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la composition générale des façades , les "bow window" les alignement de chéneaux

Préserver les matériaux de façade , les modénatures, corniches, meneaux etc..

Préserver les formes et dimensions des baies

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 25

CN 0899

Isolée
Anglonormande

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison formant angle avec l'avenue de la Mer, inspiration anglo-normande, mais relativement sobre sur le plan du décorum

Sa position en fait un élément important dans le paysage urbain, elle annonce notamment le passage, à cet endroit de l'avenue de la Mer d'un tissu dense installé sur des trames étroite du centre de Malo à un tissu plus détendu et d'ambiance plus balnéaire correspondant au nord du quartier

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver les volumes primaires et secondaires , l'implantation en retrait sur la parcelle

Préserver les matériaux en façade et toiture , les appareillages et éléments de décor, les formes et dimensions des baies et les partitions principales des menuiseries , les garde corps

Préserver la cloture du jardinet sur rue par muret bas appareillé , en matériau de même nature que la façade

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 34

BR 0176

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison évoquant les anglo-normandes , présentant des volumes multiples qui permettent un marquage de l'entrée dans un décroché par rapport à la rue

L'ensemble propose une variété bien balnéaire qui mériterait une mise en valeur coloristique

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver les volumes en saillies et creux , maçonnerie et toitures

Préserver les matériaux en façade , l'expression du colombage, les fomes et dimensions des baies , et partitions des menuiseries (et sections des profils)

Conserver le principe dune coloration , façades et menuiseries

Préserver la souche de cheminée

Préserver les volets bois peints

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 36

BR 0177

Isolée
Art Déco Viennoise

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison inspirée de l'architecture viennoise à la fin du XIXe

Patrimoine exceptionnel

Nombreux détails de grande qualité à préserver (porte, ferronnerie, bas-reliefs, pilastres en pierre sculptée)

Le grand jardin clos a malheureusement été démoli à l'occasion d'une opération de promotion dommageable à l'ensemble

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver les volumes , en saillies et creux de la façades et annexes

Préserver la composition et le dessin de la façade , les formes et dimensions des menuiseries , le dessin de la porte d'entrée

Préserver les volumes de cheminée

Concernant la nouvelle construction , protection intégrale du volume et des composantes architecturales en cas de modification des parties de ce nouvel élément , compris les clotures

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 47

CN 0632

Isolée
anglonormande

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Certainement le meilleur exemple à Malo de maison d'inspiration anglo normande, pans et avancées de toiture démesurés, avec lucarnes dans le plan de la tuile, plate.expression de colombages, avec appareillages de briques en chevronnages

Superbe souche de cheminée en brique ouvragée

La maison est installée, mise en scène, à l'angle avec l'avenue Kléber , clôture basse en brique.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver les détails et volumétrie chahutée de la toiture, noues, croupes et lucarne, expression des colombages

Préserver les matériaux de façade et façons de colombages et tous détails d'appareillages ou de modénatures

En cas de réfection néccessaire et de suppression des remplissages de brique , le nouveau remplissage laissera les bois de charpente apparaître

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

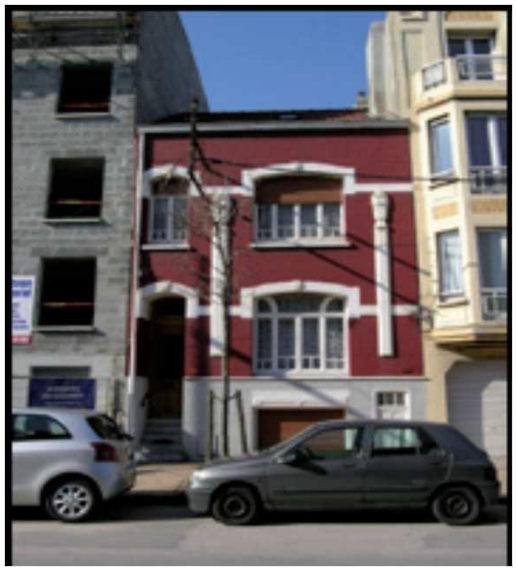

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 52

BR 0203

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petite maison, d'expression et de composition simple, seules deux éléments de modénature verticaux indiquent son appartenance à ce quartier balnéaire

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la composition générale et le dessin des menuiseries, ainsi que la petite porte d'accès au demi sous sol

Préserver les détails de décors et le principe de coloration de la façade

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 79 et 81

CN (0523-0522)

séquence moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons de ville prêtant leur écriture moderne à une interprétation balnéaire

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver bow-window, carrelages en soubassement

Préserver les corniches et meneaux en béton peint

Préserver les dessins et détails de portes, grilles en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 86 et 88

AZ (0026-0291)

Séquence Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Réalisation de facture moderne , en double (ici une même toiture couvre les deux maisons) ce qui est assez rare quand la gémellité va jusqu'au détail

Le niveau du 1 er est réalisé en courbe et forme un bow-window qui occupe toute la façade

Noter les baies à meneau sur les bow windows

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinésà l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver le matériau de façade en brique mécanique et enduit , appareillages , format texture couleur

Préserver les rapports pleins / vides, les modénatures (ici corniches) les meneaux maçonnés, l'unité de style et de volumétrie des deux maisons

Veiller à une unité de partitionnement des menuiseries entre les deux maisons

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la Mer 138

AZ 0112

Isolée
moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de ville années 50 avec garage et bow-windows, brique jaune et carrelage noir en pâte de verre 2x2 marquent bien ce style des années 30 «dans le ton» au début des années 50

Le bâtiment s'inscrit dans un ensemble de 5 maisons présentant toutes la même composition avec un appartement par étage

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver le principe de l'écriture moderne :

La brique en façade , format appareillages et modénature d'éléments de corniches (notamment porte d'entrée)

L'expression du bow-window sur deux niveaux avec menuiseries à meneaux d'angle

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue des Poilus 25

BN 0242

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison composée de manière très classique, avec son balcon central et sa façade en marqueterie de briques,

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Préserver les appareillages de brique, la couleur de la tuile , les tuiles vernissées sont interdites en aplat
Préserver le balcon et garde corps en acier peint
Préserver les partitions principales des menuiseries
Préserver la porte d'entrée double battant et sa grille en acier peint
Préserver les belles voisines et le brisis

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

Rue des Poilus 65-67 et 69

BN 0152-153-154

Séquence
Eclectique

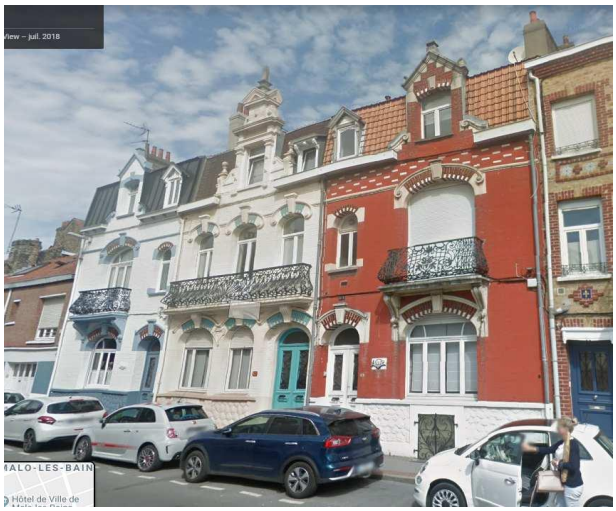

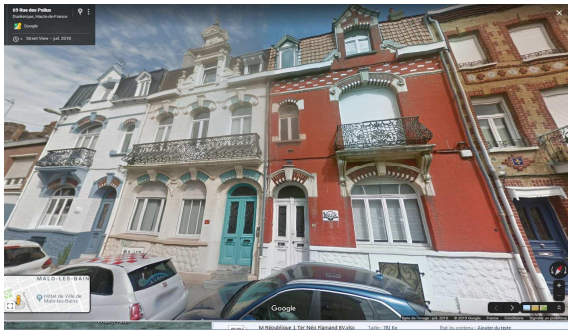

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

3 maisons qui sont remarquables par leur composition axée sur la maison centrale , l'histoire raconte qu'il s'agit d'une famille ayant construit une maison latérale pour chacune de leurs filles. De fait la symétrie est parfaite , mettant en scéne la maison centrale

L'écriture est écectqiue , mélant ornemantations et classiscisme de l'organisation et des symétries

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Preserver la composition symérique de la séquence , les matériaux et toutes modénatures , formes et dimensions des baies

Préserver les partitionnement des menuiseries et les portes d'entrées en intégralité

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdits, cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

Rue des Poilus 71

BN 0151

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA **PROTECTION**

Maison présentant une façade élégammement décorée et organisée
Les décors sont sobres et uniquement réalisés au moyen des matériaux de construction
Noter les lambrequins débordants du rez de chaussée

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver le volume général de la maison , les matériaux naturels et leurs modénatures , les formes et dimensions des baies et les partition des menuiseries

Préserver le chéneau débordant

Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdits, cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue des Poilus 87 et 89

BR (0322-0321)

Maisons jumelles
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux petites maisons rappelant par leur composition la forme des maisons de pêcheurs et ainsi l'imbrication stylistique que l'on peut trouver entre Malo et Rosenadel
Composition traditionnelle, rez et comble à la Mansard relativement bien conservées et sans modifications fondamentales.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumétries, lucarnes, organisation et dimensions des baies, souches de cheminées
Préserver les matériaux en façade, appareillages et modénatures

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue des Poilus 133

BR 0254

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Influence d'un éclectisme néo flamand pour cette belle maison d'angle

Le format de brique est moderne , de même que l'encadrement par une corniche de la fenétre à meneaux de l'angle, base en faïence, carrelage de couleur, alternance de briquettes verticales et horizontales et ferronnerie lui donnent son originalité .Le pignon en chapeau de gendarme (faisant penser à la grand place d'Arras) est d'inspiration Flamande

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade , brique apparente nue , les modénatures et appareillages

Préserver la façon de balcon en angle et son garde coprs en acier peint ,

Préserver le pignon Flamand

Préserver le rapport de teinte entre couverture et façade . Les tuiles vernissées sont dans ce cas interdites , sans rapport avec l'architecture

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

Boulevard de la République 1 ter

BE 0083

Isolée
Néo Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hôtel particulier d'angle qui s'inscrit comme signal d'entrée dans Malo
Style Néo-flamand simplifié typique d'un refus de toute décoration excessive à partir des années 30

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les éléments liés au style épuré et à la simplicité de composition, le bow-window en position centrale
Préserver l'insertion dans le contexte et notamment les murs de clôture dont l'un abrite la porte de garage
Préserver les partitions de menuiseries et la porte d'entrée
Tuiles vernissées et épaissement de la couverture interdite , cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

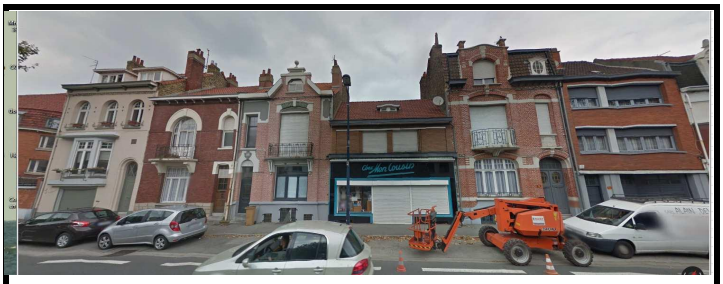

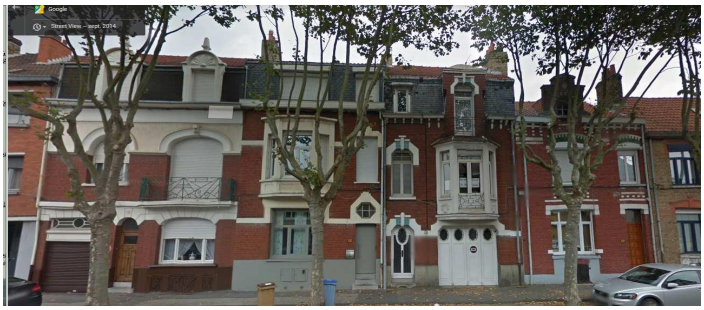

DUNKERQUE MALO

boulevard de la République 3 à 19

BE 0 (082,081,080,079,078, 077,076,075,074,073)

Séquence Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de 10 maisons Illustrant la diversité des écritures architecturales mélant à la fois modernité et régionalisme.

Toutes sont d'une qualité exceptionnelle , mais noter particuliérement les numéros 7 , 9 , et 13 pour leur expression claire et épurée

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Pour chaque élément , préserver l'écriture particuliére de la façade , préserver les matériaux , modénatures et détails de construction , préserver formes et organisation des baies

Pour la séquence , préserver l'homogenéité des gabarits, préserver l'écriture des unités fonciéres

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits, cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

boulevard de la République 37

510 BD 0 197

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison au style éclectique discret, la façade est composée en verticalité , pour se terminer par un ouvrage de pignon et de débord de chéneau ouvragé d'expression aglo normande
Le balcon est , lui , composé de maniére trés classique , en maçonnerie et garde corps en acier peint

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la brique en façade, colorations ,modénatures
Préserver les formes et dimensions des baies, préserver la porte d'entrée en bois
Préserver les débords de toiture et ouvrages de charpente apparents , les débords de cheneaux ou vragés
Préserver les grilles en acier peint
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits, cheminées à conserver

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

Boulevard de la République 55

BC 0 167

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires. Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison de facture classique , se développant entre deux rues (14 rue Tixier) et installée sur un grand jardin
La maison est composée de maniére volumétrique , et non uniquement en façade . Un pignon donne sur le jardin
Noter la réalisation (contemporaine ?) d'un bouchement entre pilastres de la cloture par un mur percé d'un "oeil de boeuf" ovale et surmonté d'un "chapeau de gendarme"

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Préserver les toitures et façades , volumes et matériaux , la composition des façades et toutes modénatures , les partitions principales de menuiseries
Préserver les cheminées et lucarnes et débords de toitures ainsi que les structures de support des chéneaux
Préserver le mur situé en partie arriére de la parcelle , le vide créé par le jardin , qui permet une respiration de la rue Tixier , de gabarit relativement petit
Préserver la composition de la cloture sur boulevard , muret , grille acier entre pilastres briques

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

avenue de la République 81 et 83

BC (0145-0144)

Séquence Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons construites suivant le même principe d'organisation et formant une petite séquence traditionnelle.

Un des intérêts de cette petite séquence réside dans une similitude d'expression mais dans une différenciation fine sur le plan des ornementations, et notamment de l'importance pour l'une de l'habillage des lucarnes

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade et tous décors et modénatures , les formes et dimensions des baies et menuiseries , notamment dans leur cohérence d'ensemble , préserver les partitions principales des menuiseries

Préserver les portes d'entrées

Préserver les débords de cheneaux et détails de structures , belles voisines et balcons

Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

boulevard de la République 111
Villa Marguerite

CN 0 223

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison orgnaisée sur une trame étroite lui conférant une é criture de la façade toute en verticales
Elle montre trés peu de décorum hormis un bow window et une lucarne-pignon , expression de l'architecture flamande

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la brique et les enduits ou éléments en pierre en façade,
Préserver les formes et dimensions des baies , le bow window , le faux pignon, préserver une unité de partitionement et de coloration des menuiseries sur tous les étages
Préserver la belle voisine et son clocheton, le débord de cheneau en bois
Préserver les grilles en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

Boulevard de la République 119

CN 0 219

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires. Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Villa Isolée d'époque relativement récente , comme en témoigne le garage en rez qui n'est apparu que dans les années 50 , mais s'ornemente d'une multitude de détails allant des colonnes classique , en rez de chaussée jusqu'au fronton Art déco surmonté d'une clef totalement inutile , et donc interressante à ce titre

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition de la façade , le balcon et les éléments de décors organisés autour de la verticale porte de garage, balcon et élément de pignon en chapeau de gendarme
Préserver les matériaux
Préserver le débord de toiture
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

Boulevard de la République 631

CK 0 301

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petit immeuble collectif d'expression clairement issue de la modernité et utilisant des matériaux divers dont pâte de verre , rencontrée assez souvent en bord de mer

Le dessin des balcons est caractérisé par la finesse de leurs volumétries et le dessin affirmé des horizontales

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition de la façade et des volumes et sous volumes , balcons et jardiniéres intégrées , conserver tous éléments de marquage des horizontales , préserver la brique claire en appareillage d'horizontales et les pates de verre. Si une réparation devait être entreprise , les volumes devront être conservés , sans augmentation des épaisseurs , ni marquage affirmé des angles des différents volumes

Préserver les barreaudages de garde corps en tubes d'acier peint , préserver le large couvre acrotére en béton

Préserver le soubassement en pierre scellée , et la porte d'entrée en bois

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Rombout 4-6 et 20

BC 0301 BC (0294-0295)

20 Isolée et 4-6 série Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Trois maisons de même facture , dont deux sont groupées en série , la compostion est centrée sur un balcon orné de motif Art Nouveau , mais les façades sont trés classsiquement ordonnées avec quelques ornementations sobres

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les toitures et façades , volumes et matériaux , la composition de la façade et toutes modénatures , les partitions principales de menuiserie, les balcons

Pérserver les garde corps et grilles en acier peint

Préserver les cheminées et lucarnes et débords de toitures

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Rombout 7 et 9

BC 0312 et 0311

Séquence Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons de même facture , façades trés classsiquement ordonnées avec quelques ornementations sobres , un peu plus founies sur le 9

Les portes sont remarquables de composition et de conservation

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les toitures et façades , volumes et matériaux , la composition de la façade et toutes modénatures , les partitions principales de menuiserie

Préserver les cheminées et lucarnes et débords de toitures

Préserver les portes d'entrées , ou les reproduire à l'identique

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de Roubaix 29 et 31

BD (0227-0226)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble formé de deux maisons qui se distinguent par leur différence de traitement en terme de sobriété , séquence historiquement homogéne. Le 29 pérsente une écriture stylistique trés éclectique, pignon anglo normand avec son large débord de toiture et baies des étages organisées sur une travée brugeoise nnéo flamande

Etage de "représentation" mis en valeur par la modénature des fenêtres brisis avec lucarne balcon ouvragé garage intégré (rare avant1930)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux et volumes de toiture et façade, leurs apparelages et principes de coloration , les formes et dimensions des baies , les partitions des menuiseries et principe de coloration

Préserver les ouvrages en acier peint , et les débords de cheneaux en bois peint

Préserver la porte de garage du 29

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de Saint Quentin 1 à 7 et 11

BN (0087-0088-0090-0091-0093)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

5 maisons qui font séquence dont deux différentes et plus riches sur le plan stylistique

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la diversité qui est propre aux séquence malouines, tout en conservant l'homogénéité notamment sur le plan des gabarits . Prserver les volumétries , compris les toitures

Préserver les matériaux de façade , les appareillages et détails ,

Préserver les formes et dimensions des baies

Préserver les lucarnes

Sur les n° 7 et 11, les détails formels et coloristiques seront conservés, balcons et garde corps

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue de Saint Quentin 6 à 14

BN 0102-0101-0100-0099-0098

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

5 petites maisons qui forment une agréable séquence du fait de leur volumétrie et de leur implantation en recul de la voie

La cloture est particulièrement réussie et doit être préservée

Les façades devront conserver le caractère qui fait de cet ensemble un tout homogène sans être ennuyeux,

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les volumes compris des toitures

Préserver les matériaux en façade et leurs détails et appareillages , les formes et dimensions des baies et partitions des menuiseries qui devront rester cohérentes entre elles

Préserver les lucarnes et l'unité des brisis

Préserver la présence des murs wembergues (excroissance des murs mitoyens en toiture)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

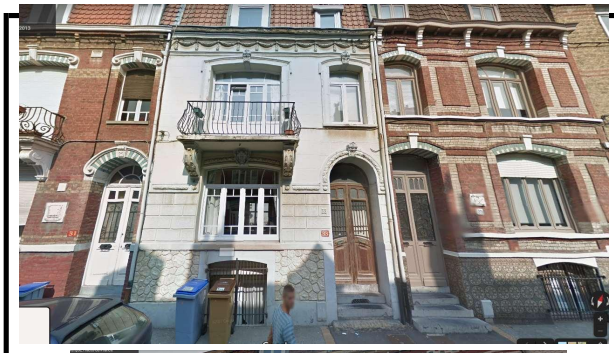

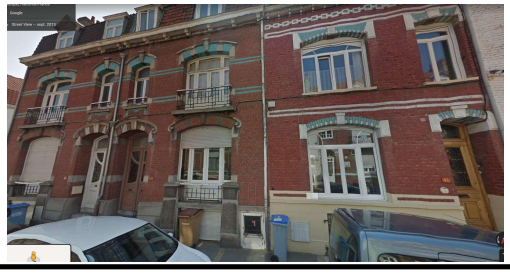

DUNKERQUE MALO

rue de Saint Quentin 19 à 39 et 20 à 44, excepté 21 / rue Hoche 28 et 26

BR 19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-33-40-41-42-45-46-52-53-56-57-60-61-387

Séquence
Eclectique

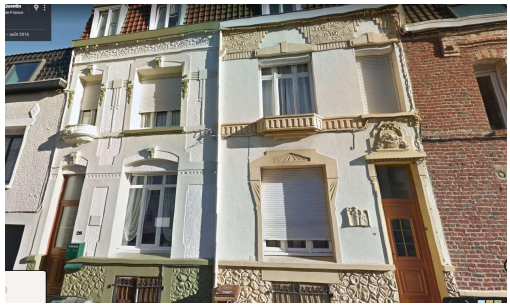

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Portion de rue qui , par la qualité de ses différents sous ensembles forme une séquence trés agréable du quartier , avec notamment une trés belle aison en fond de perspective.
La rue méle avec éclectisme dees façades art déco , ou plus empreintes de classiscisme voire de de traditionalisme
De trés belles portes , ou ornementations sont présentes , et le gabarit de la rue est régulier

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la diversité qui est propre à la séquence , et notamment la visbilité de la trame fonciére qui rappelle le principe du lotissement urbain , préserver les effets de gemellités , ou de série ,

Préserver les éléments de décors les modénatures , les matériaux en présence , leur textures , appareillages , teintes , ou principes de colorimétrie

Préserver les ouvrages en toiture , les cheminées , les clotures en leur forme et matériau

Préserver les formes et dimensions des baies

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

rue de Saint Quentin 21

BR 0029

Isolée
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Superbe maison bourgeoise de style éclectique, et montrant de manière (trop) sobre beaucoup de motifs décoratifs

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver la composition générale, les partitions de menuiseries, les meneaux, le double balcon et les garde corps en acier peint

Préserver les baies du soubassement (à meneaux également) et grilles acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **MALO**

Place Turenne

Espace Public central + BN (42-43-44-45-74-75-76-191-192-193-269-320-169-170-171-160-161-296-165-125-124-103-104-105-122-123-83-84-85)

Composition

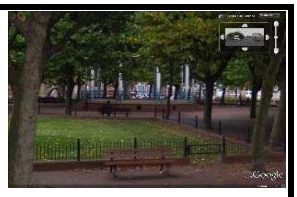

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

La place Turenne est l'élément autour duquel s'organise l'orthogonalité du plan de Malo. C'est elle qui oriente dans ce plan , le nord, balnéaire , le sud , plus résidentiel , l'est , et l'ouest la relation à Dunkerque . Son ordonnancement classique et l'équilibre entre les espaces plantés et circulables font de cette place un lieu idéal pour les activités du quartier, qu'elles soient ludiques ou marchandes

PRESCRIPTIONS

Toute démolition des volumes composant l'espace public originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries des batiments composant l'espace , en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, les portes d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les qualités de composition de la place , sa taille (qui permet le fonctionnement routier) la diversité des plantations (qui associe la dimension jardin à la dimension parc) le rapport planté /circulable, Préserver le kiosque, les arbres dans leur système de composition (double rangée).

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

place Turenne 25

BN 0293

Isolée
Art Nouveau

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.
Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».
Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hôtel particulier Art nouveau inspiré par l'Ecole de Nancy
Situation intéressante et très bon état général en font un des éléments forts du patrimoine malouin
Le plus bel exemple de ce style à Malo

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie gnérale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Préserver les matériaux en façade, format de la brique , appareillages, modénatures
Préserver le débord du cheneau et ouvrages de supports
Preserver le balcon et garde corps et acier peint
Préserver les formes et dimensions des baies et partitions et sections des menuiseries
Préserver la grille de soupirail en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Maurice Vincent 4

BE 0126

Collectif
Art déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple d'interprétation de l'immeuble collectif sur une trame relativement étroite et avec une influence stylistique art déco

L'organisation de la façade favorise les verticales, en évitant l'exagération par une expression de rez de chaussée et le traitement différent du dernier niveau

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la composition générale de la façade , les "bow window" , le débord de toiture.

Préserver les matériaux de façade , les modénatures, corniches, meneaux etc..

Préserver les formes et dimensions des baies , préserver une homogénéité des partitions des menuiseries à l'échelle de l'immeuble

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE MALO

rue Maurice Vincent 22 à 40

Be (0114-0113-0112-0111-0110-0109-0108-0107-0106-0105)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Malo Les Bains se forme à partir de la fin du 19éme, quand l'engouement pour les bains de mer est naissant et que l'essor industriel permet l'édification de maisons de vacances ou de résidences. A Malo, l'éventail des typologies bâties est très riche, allant de la villa modeste, construite sur une trame étroite, à l'hôtel particulier exhibant la richesse de ses propriétaires.

Toutes les tendances architecturales de l'époque sont présentes dans le quartier, éclectisme balnéaire, Art Déco, Art Nouveau, mais aussi pour les constructions plus récentes une écriture propre à cette architecture dite des « trente glorieuses ».

Cette accumulation de styles est bien particulière du quartier de Malo les Bains qui s'est bâti suivant le principe du lotissement et exprime la permanence d'un esprit « balnéaire » associé à la couleur et à la diversité architecturale. Des jardins ou retraits viennent parfois aérer une trame parcellaire dense.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de logements ouvriers doubles avec gabarit R+1+C. Composition de verticalités dans un ensemble à dominante horizontale

L'ensemble est soigneusement dessiné : tout changement de proportion d'un élément peut altérer l'ensemble

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier

Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)

Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .

Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction

Tuiles vernissées et épaississement (ou pose d'élements en surépaisseur) de la toiture interdits

Préserver la cohérence des entités doubles qui donnent l'échelle des doubles maisons (en photo un bon et un mauvais exemple)

Préserver le dessin du débord de cheneau filant

Préserver les formes et dimensions des baies et partitions principales de menuiseries

Préserver les cheminées et belles voisines

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

LOTISSEMENT PAVIL

Boulevard du 8 mai 1945 / Place d'Andalousie / Rue de Douvres / Rue de Teesside / Rue de Folkestone / Rue de Margate / Boulevard de l'Europe / Allée des Sports / Rue de Ramsgate

Malo-les-Bains
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Année(s) de construction : 1970 à 1974

Adresses :	Boulevard du 8 mai 1945	n° pairs de 158 à 218
	Place d'Andalousie	n° pairs et impairs de 3 à 7
	Rue de Douvres	n° pairs de 102 à 126 et de 368 à 456
	Rue de Teesside	n°81 et 93
	Rue de Folkestone	n°64, 127 et 135
	Rue de Margate	n°141 et 171 et pairs de 166 à 194
	Boulevard de l'Europe	n° pairs de 396 à 444 et de 528 à 572
	Allée des Sports	n°29 et 43
	Rue de Ramsgate	n° impairs de 251 à 279

Sections cadastrales : 000 CN et AV
Parcelles : CN0672, CN0676, CN0679 à CN0682, CN0684 à CN0686, CN0023 à CN0025, CN0089, CN0079, CN0080, AV0294, AV0295, AV0328, AV0330, AV0280 à AV0284, AV0254 à AV0256, AV0076 à AV0087, AV0062, AV0251, AV0059, AV0040
Surface totale : 14 498 m2
Nombre(s) d'habitations : 43
Procédure d'urbanisme : ZAC du Méridien
Maîtrise d'œuvre : architecte Arnold PAVIL

VOLUMÉTRIE

Typologie en rez-de-chaussée, d'orientation similaire, mitoyen ou semi-mitoyen en fin de rue. Disposée en L pour tenir un patio intérieur dans le coin opposé à l'entrée. La façade d'entrée est en retrait de la façade sur rue. Les maisons sont en retrait par rapport à la rue. L'espace libre est agrémenté d'un espace planté, souvent très végétalisé et non clôturé. La toiture est à 2 pentes légèrement inclinées de coloris gris sombre peu perceptible du domaine public. Les parcelles ont pour la plupart un accès sur l'arrière via une allée, un sentier piéton ou une voirie. Généralement le jardin est ceinturé par un mur de brique qui entre en composition avec l'architecture de la maison.

FAÇADE AVANT

La maison est composée de 2 volumes sur un sous-sol surélevé. Le volume d'entrée est en retrait. Sa façade est la plupart du temps recouverte d'enduit au mortier peint en blanc mais parfois de brique jaune au rez-de-chaussée (boulevard du 8 mai 45). Elle comporte la porte de garage au sous-sol, une fenêtre de cuisine et la porte d'entrée au rez-de-chaussée.
En avant, le volume d'habitation constitué de briques jaunes en façade rez-de-chaussée possède généralement une fenêtre bandeau et une fenêtre de chambre ou bureau.
Le sous-sol dans sa partie visible est généralement recouvert d'enduit au mortier non peint, il remonte en allège de la fenêtre de chambre et forme soubassement sur l'ensemble des façades extérieures (compris clôture du jardin). Il est percé de fenêtres en bandeau munies de grilles sur la partie habitation.
Les menuiseries bois d'origine ont généralement été remplacées. Les porte d'entrée d'origine offrent un aspect architectural particulier.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La façade d'entrée comporte généralement : d'un côté une rampe permettant l'accès à la porte de garage, au centre, une allée menant vers la porte d'entrée via un escalier (4 à 6 marches), et de l'autre côté un espace de jardin ouvert sur la rue. Un muret avec jardinière intégrée (élément remarquable) sert à séparer les accès voiture et piéton. Plusieurs maisons présentent une haie végétalisée qui clôture ce jardin, bordée par une clôture basse (2 barres) en béton peint en blanc.

FAÇADE ARRIÈRE

Elle est composée des façades de l'habitation percées ou non de fenêtres et d'une haute clôture en brique jaune possédant un soubassement en enduit de mortier venant fermer le jardin dans le prolongement des façades existantes.
La clôture dispose d'une porte piétonne qui reste sous le couronnement du mur.

FAÇADE LATÉRALE

Elle est généralement sous forme de pignon montre le profil de toiture. Elle est souvent aveugle, entièrement en brique ou avec soubassement en béton à la hauteur du sous-sol surélevé. Parfois des surfaces blanches apparaissent, une fenêtre verticale peut venir s'inscrire dans un bandeau vertical en béton (qui remonte du soubassement) à la manière de la façade avant. Le reste de cette façade est constitué du mur de clôture en brique jaune et soubassement.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Il s'agit ici d'un très bel exemple de lotissement situé dans une ancienne ZAC en périphérie de Malo les Bains, il est par ailleurs composé de deux ensembles dissociés (rue de Tourcoing, rue du 8 mai 1945, Place d'Andalousie)

Ces deux ensembles sont écrits de la même manière sur le plan de leur architecture, volumétries, matériaux détails et modénatures.

La valeur architecturale de cette ensemble (Conçu par Arnold Pavil) d'influence résolument moderne tient en premier lieu au travail de la volumétrie (retrait en façade avant, forme en L venant fermer le jardin sur 2 faces, clôture intégrée à la construction, toiture presque plate et débords qui surlignent le bâtiment), travail mis en valeur par les matériaux utilisés (mélange harmonieux de brique jaune, d'enduit au mortier peint ou non et de bois peint).et les percements (bandeaux vitrés en dégagement et en sous-sol, fenêtres plus verticales pour les chambres et plus horizontales pour la cuisine, grandes baies en séjour et salle à manger).

On notera la densité relativement importante de ces ensembles qui est intelligemment atténuée par les implantations biaises, les reculs par rapport aux voies et l'absence de clôture permettant d'apprécier la qualité de ces maisons.

L'unité de teintes, la sobriété des volumes et matériaux font de ce secteur un élément cohérent et remarquable.

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - Façades et Toitures
    1. La couleur et la nature des matériaux de façade seront respectées. Pour les parties enduites non peintes on favorisera le maintien d'un aspect brut. Toute réparation devra s'attacher à retrouver la finition d'origine. Dans le cas de mise en peinture, un travail de colorimétrie sera réalisé afin de mettre en évidence le travail de volumétrie conçu par les architectes de l'époque de la construction.
    2. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature, tons et matière identiques aux toitures originelles.
    3. Préservation des baies existantes. En façades rues* les percements ne seront pas modifiés.
    4. Les cheminées d'origines seront conservées
    5. Les revêtements des débords de toitures et habillages divers en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints de raccords visibles, sont proscrits.
    6. La mise en place d'éléments techniques en façades rues* est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégrés à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur.
  - Menuiseries
    1. Afin de garantir la cohérence de la composition des façades, le modèle de menuiseries (notamment leur partition) reprendra la forme du dessin d'origine.
    2. Le bois sera privilégié en cas de remplacement des menuiseries.
    3. La pose dite en rénovation sera proscrite.
    4. Les coffres de volet roulant devront être posés en intérieur. En façades rue* ils ne seront pas visibles depuis l'extérieur.
    5. Si les portes d'entrées d'origine en bois existent, elles seront conservées et restaurées. Dans le cas d'un remplacement (si l'état le nécessite ou s'il s'agit d'une porte déjà remplacée) les nouvelles portes reprendront le dessin et le matériau d'origine.
    6. Le bois sera privilégié en cas de remplacement des portes d'accès aux jardins. Le PVC est proscrit. Elles seront d'un modèle simple (pleines et striées verticalement).
  - Clôtures et espaces libres
    1. Le principe du jardin en façade avant ouvert sur la rue sera maintenu. Les clôtures autres que végétales seront proscrites, seuls pourront être admis (doublés ou non d'une haie végétale) des murs bahuts ou des clôtures de bétons préfabriquées identiques aux clôtures originelles, ces éléments de clôture maçonnés ne pouvant excéder 50cm de haut.
    2. Le principe de la fermeture des jardins en façade arrière par un mur de brique sera respecté. Sauf en cas de dégradation avérée mettant en péril leur solidité, les clôtures en brique des façades arrières ainsi que les baies d'accès devront être conservées. En cas d'obligation de remplacement la clôture sera refaite strictement à l'identique.
  - La rénovation thermique des façades

    Afin de conserver la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

    Les matériaux de recouvrement devront restituer la nature et la finition du mur d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions (exemple : en cas de présence d'un soubassement celui-ci sera reconstitué avec sa matérialité)

Elle devra préserver les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques tels que les entourages, les corniches, les bandeaux, etc.

Il est donc préconisé de privilégier les solutions portant sur l'isolation des toitures, des planchers bas, des façades arrières, l'isolation intérieure, l'étanchéité à l'air, la ventilation, la régulation hygrométrique, les appareils de production, de diffusion et de régulation de chaleur.

Des panneaux solaires peuvent être posés en toiture, s'ils ne sont pas perceptibles du domaine public.

(*) Façades rues : toutes façades hors façades du corps principale de la maison donnant sur le jardin arrière.

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

Rue Auguste Angellier

Malo-les-Bains
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Année de construction : 1968
Adresses : Rue Auguste Angellier (n° impairs de 253 à 329)

Section cadastrale : 000 CN
Parcelles : 013, 015, 017, 018, 021, 020
Surface totale : 5121 m^2
Nombre d'habitations : 6
Procédure d'urbanisme : ZAC du Méridien
Maîtrise d'œuvre : NC

VOLUMÉTRIE

Le corps principal des pavillons est à un étage, d'emprise rectangulaire se prolongeant vers l'est en simple rez-de-chaussée. Ce volume est lui-même prolongé pour les 3 logements les plus à l'ouest par les garages qui forment la mitoyenneté entre deux maisons.
Les six maisons sont assemblées deux à deux, les trois maisons à l'ouest et les trois maisons à l'est ont une orientation légèrement différente. Les entrées sont situées en façades nord, de larges jardins sont situés au sud. Les maisons sont accessibles par une voie partagée qui donne sur une placette interne. Elles sont très peu visibles de la rue du fait d'un large retrait et de la végétation abondante.
Les toitures en ardoise sont à 2 pentes dissymétriques, pentes fortes à l'arrière et faibles à l'avant. Hors pignons en brique, l'ardoise descend jusqu'aux linteaux des façades.

FACADE AVANT (façade ouest vers rue)

Cette façade sous forme de pignon est constituée de briques beiges, celle-ci est percée par la porte d'entrée et par une fenêtre horizontale à l'étage. L'imposte de la porte et celle de la fenêtre de l'étage sont bardées verticalement de tôles claires à fines ondulations formant avec les fenêtres un dessin géométrique sur le pignon. Une bande de zinc assure la liaison verticalement entre la couverture ardoise et le mur de brique.
Les menuiseries d'origines sont métalliques et colorées.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La limite entre les parcelles et le domaine public ainsi que les chemins d'accès aux maisons sont entièrement bordés par une haie doublée d'une clôture basse en béton préfabriqué constituée de deux lisses horizontales et de poteaux. Les habitations sont très en retrait de la voirie, l'espace dégagé est aménagé en jardin. Cet espace est arboré. Les accès sont dimensionnés pour le passage d'une voiture. Il n'existe pas de portail.
L'accès au garage s'effectue au milieu de la parcelle.

FAÇADE ARRIERE

Elle possède une partie en simple rez-de-chaussée sur toute la largeur de la maison. Ce rez-de-chaussée est en brique beige est percé de baies prolongées en imposte par des éléments bardés d'ardoise. La partie de l'étage en pignon de brique beige possède deux baies superposées (dont l'une sous forme de bandeau au niveau des combles). Les impostes et allèges sont bardées verticalement de tôles à fines ondulations gris clair à beige.
Une bande de zinc assure la liaison entre la couverture ardoise et le mur de brique.

FAÇADES LATERALES

Le revêtement en ardoise de la couverture redescend sur les façades latérales jusqu'à la limite des baies du rez-de-chaussée, en habillage vertical sur la façade nord et avec une pente quasiment verticale en façade sud. Les rez-de-chaussée sont constitués de trumeaux de brique beige ouvrant entre chaque élément maçonné de larges baies.
Les percements de l'étage possèdent des formes géométriques originales et maîtrisées.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ce lotissement présente une organisation particulièrement intéressante, 6 maisons, groupées deux à deux et disposées « en peigne » par rapport à la rue.
Chaque lot de deux maisons a ainsi son accès à la voie publique.

Comme pour tous les lotissements, les maisons sont écrites suivant un même principe.
Ici, un volume sur deux niveaux avec toiture mono pente et une partie (garages) en rez-de-chaussée, par lequel les maisons s'accolent deux à deux pour former un ensemble.

Les maisons sont installées sur des parcelles identiques, très arborées en partie sud et ouest vers la rue.
La densité est relativement importante mais très atténuée par les implantations et surtout le recul important par rapport à la voie qui permet des clôtures sous forme de haies. L'aspect en résultant donne une perception très végétalisée des parcelles.

La valeur architecturale des maisons tient à leur esthétique particulière très à la mode à la fin des années 60, offrant de grands volumes simples en ardoise sur un rez-de-chaussée très bas en maçonnerie associés à des percements géométriques très dessinés. Les menuiseries d'origines sont métalliques, leurs profils sont très fins, les appuis de fenêtre sont revêtus d'une bavette métallique remontant en oreille sur les tableaux.

L'esthétique originelle de la porte d'entrée en acier est remarquable.

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - <u>Façades et Toitures</u>
    1. La couleur et la nature des matériaux de façade seront respectées (Brique beige, bardage gris/beige) ainsi que la teinte et la forme des joints de brique.
    2. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature, de ton et de dimensions identiques aux toitures originelles. (Ardoises naturelles ou artificielles)
    3. Préservation des dimensions de baies existantes en façades est et ouest ainsi qu'aux étages des façades nord et sud. Au rez-de-chaussée des façades nord et sud les baies pourraient être modifiées à la condition qu'elles respectent la composition de la façade, à savoir : constitution de trumeaux en brique beige, absence de linteaux apparents sur les baies.
    4. Les cheminées d'origines seront conservées.
    5. Les revêtements des débords de toitures et habillages divers en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints de raccords visibles, sont proscrits.
    6. La mise en place d'éléments techniques en façade est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégré à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur. La cohérence d'ensemble sera recherchée.
  - <u>Menuiseries</u>
    1. Les menuiseries d'origines en acier existant encore sur au moins trois maisons, elles serviront de modèle en cas de remplacement des menuiseries, leurs partitions seront conservées. Il pourra être fait usage de fenêtres en aluminium laqué, dans ce cas les profils seront choisis pour leur finesse. Les fenêtres en PVC ou en bois sont proscrites.
    2. En cas de remplacement, les appuis de fenêtre métalliques seront refaits à l'identique. (L'utilisation d'aluminium laqué est possible)
    3. La pose des menuiseries dite en rénovation sera proscrite.
    4. Les coffres de volet roulant ne seront pas visibles de l'extérieur**.**
    5. Les portes d'entrées métalliques d'origines seront conservées et restaurées. Dans le cas d'un remplacement (si l'état le nécessite ou s'il s'agit d'une porte déjà remplacée) les nouvelles portes reprendront le dessin originel. Il pourra être fait usage de portes en aluminium laqué. Les portes en PVC ou en bois sont proscrites.
  - <u>Clôtures et espaces libres</u>
    1. Les clôtures en béton préfabriqué seront maintenues ou refaites à l'identique.
    2. Le principe du jardin séparé de l'espace public et du chemin d'accès par une haie sera respecté. Les clôtures autres que végétales seront proscrites, seuls pourront être admis (doublés d'une haie végétale) des clôtures de bétons préfabriquées identiques aux clôtures originelles et les clôtures grillagées (hauteur 1.50m maximum) intégrées aux haies.
    3. Dans les espaces libres les arbres de hautes tiges seront préservés tant que leur état sanitaire le permet.
  - <u>La rénovation thermique des façades</u>

    Afin de conserver la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

Les matériaux de recouvrement devront restituer la nature et la finition du mur et de la couverture d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions.

Elle devra préserver les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques.

Il est donc préconisé de privilégier les solutions portant sur l'isolation des toitures, des planchers bas, l'isolation intérieure, l'étanchéité à l'air, la ventilation, la régulation hygrométrique, les appareils de production, de diffusion et de régulation de chaleur.

Des panneaux solaires peuvent être posés en toiture, s'ils ne sont pas perceptibles du domaine public.

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

Rue du Canada, rue Auguste Angellier, rue Francisque Sarcey, Rue de Douvres

Malo-les-Bains
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Années de construction : 1973 à 1975

Adresses :	Rue du Canada	n° pairs de 16 à 30 et impairs de 175 à 223
	Rue Auguste Angellier	n° impairs de 455 à 481
	Rue Francisque Sarcey	n° pairs de 240 à 258
	Rue de Douvres	n° pairs de 208 et 216

Section cadastrale : CN
Parcelles : CN0050, CN0055 à CN0060 (sauf CN0058), CN0070 à CN0074, CN0034, CN0035, CN0026, CN0905, CN0906
Surface totale : 7 602 m2
Nombre d'habitations : 16
Procédure d'urbanisme : ZAC du Méridien
Maîtrise d'œuvre :

VOLUMÉTRIE

La volumétrie générale des maisons est à rez-de-chaussée et combles habitables. Les maisons sont généralement assemblées deux à deux symétriquement. Les toitures très présentes sont à deux pentes recouvertes d'ardoise. Les murs pignons et les certains murs de refends descendent jusqu'au niveau du sol dans le sens de la pente de toiture. L'éclairage naturel de l'étage est assuré par des châssis de toit.

Il existe deux types de maisons distincts :

- Dans le premier type plus grand (rues Angellier, Sarcey et Douvres) la toiture offre volume unique intégrant le garage en avancé par rapport à la façade principale de l'entrée et descend jusqu'au linteau de la porte de garage.
- Dans le deuxième type plus petit (rue du Canada) la toiture du garage ne possède pas de combles aménagés (le faîtage de la toiture n'est donc pas continu) et si, à l'instar du premier type de maison la toiture descend jusqu'au linteau du garage, une partie de cette toiture entre la porte d'entrée et le garage descend presque jusqu'au niveau du sol.

FACADE AVANT

Le rez-de-chaussée est en béton ou enduit mortier peint en blanc, l'étage est sous combles, la toiture est recouverte d'ardoise. Les garages sont en avancée par rapport à la façade d'entrée, la toiture y descend jusqu'à la limite du linteau.
La façade principale comprend la porte d'entrée et une baie vitrée plus ou moins large selon le type. Elle est séparée du garage par un mur de refend descendant jusqu'au sol (1er type) ou par un volume couvert descendant presque jusqu'au niveau du sol (2ième type). Les châssis de toit sont positionnés dans la recherche d'alignements avec le rez-de-chaussée.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La façade d'entrée (toujours en retrait de la voirie) comporte un accès piéton et un accès voiture. A l'origine le cheminement piéton était réalisé en pas japonais dans la pelouse et le cheminement automobile par des bandes de béton posées sur lit de gravillons. Les 3 maisons rue Sarcey, le 208 rue de Douvres et les 5 maisons groupées rue du Canada possèdent encore ces aménagements. Hormis les accès l'avant des maisons offre des espaces de jardins ouverts (sans clôture ni portail) sur la rue. Les aménagements extérieurs récemment refaits offrent un aspect plus minéral.

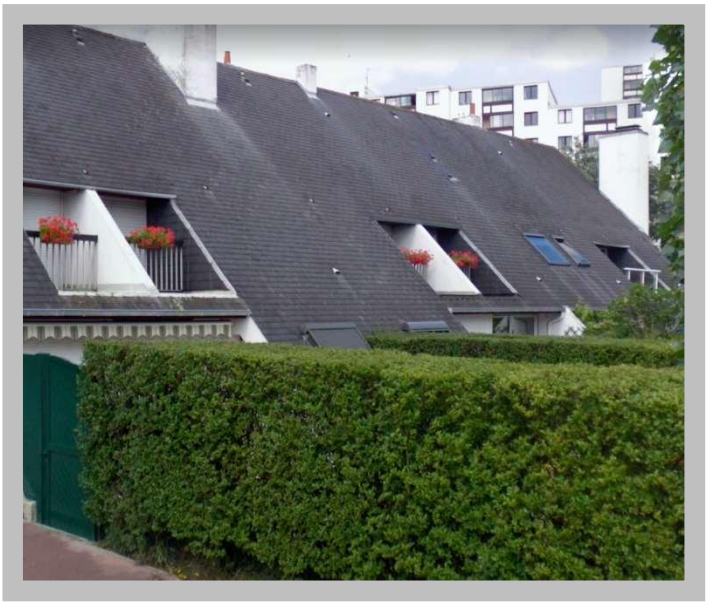

FAÇADE ARRIÈRE

Peu visible du domaine public, la façade arrière est composée en miroir de la façade avant : un volume avancé dont la toiture continue de descendre, puis à son coté une façade en enduit peint en blanc comprenant une porte et une baie vitrée. Le jardin est clôturé par une haie végétalisée, à l'origine sans accès sur la rue.
Les plus grands logements (1er type) possèdent des terrasses de type tropézienne coupées par un mur dans le sens de la toiture.

FAÇADES LATÉRALES

Les façades latérales sont triangulaires et révèle le profil de la toiture (pignon), généralement les murs sont prolongés jusqu'au sol. Elles sont recouvertes d'enduit peint en blanc. Généralement aveugles elles sont parfois percées d'ouvertures aux compositions différentes. Il n'existe aucun recouvrement de la façade par la toiture (absence de rive). Cette façade peut être en front-à-rue ou en retrait derrière la haie végétalisée.

MOTIVATION DE LAPROTECTION

Lotissement composé de constructions contemporaines sur le plan de l'expression, s'alignant sur rue et en retrait, et toujours en recherche d'une orientation optimale par rapport au sud et à l'implantation des jardins « privés ».

Comme pour tous les lotissements, les maisons sont écrites suivant un même principe, ici l'écriture architecturale signe les années 70 (voir certaines opérations Lilloises de Villeneuve d'Ascq), Pans de toitures et murs pignons et de refend rejoignant le sol, architecture « noir et blanc ».

Les constructions reprennent la forme de la « tente », une toiture très pentue qui abrite le rez de chaussée et l'étage. Cette conception implique des cheminées et toitures très structurantes.

Les maisons sont installées sur des parcelles larges, très arborées.
Les clôtures sont essentiellement des haies en partie arrière sur jardins. Les jardins sur rue sont ouverts (absence de clôture) reprenant l'implantation de la maison « américaine », ouverte sur le domaine public et montrant son architecture.

La densité est relativement importante (maison en bande) mais atténuée par les implantations en recul par rapport à la voie.

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - <u>Façades et Toitures</u>
    1. La couleur et la nature des matériaux de façade seront respectées. (Enduit peint en blanc et zones de bardage verticales en pignons)
    2. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature, tons et matière identiques aux toitures originelles. (Ardoises naturelles ou artificielles)
    3. Préservation des baies existantes. En façades rues* les percements ne seront pas modifiés.
    4. Les cheminées d'origines seront conservées.
    5. Les revêtements des débords de toitures et habillages divers en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints de raccords visibles, sont proscrits.
    6. La mise en place d'éléments techniques en façades rues* est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégré à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur.
  - <u>Menuiseries</u>
    1. Afin de garantir la cohérence de la composition des façades, le modèle de menuiseries (notamment leur partition) reprendra la forme du dessin d'origine.
    2. Le bois sera privilégié en cas de remplacement des menuiseries.
    3. La pose dite en rénovation sera proscrite.
    4. Les coffres de volet roulant devront être posés en intérieur, ils ne seront pas visibles depuis l'extérieur.
    5. Si les portes d'entrées d'origine en bois existent, elles seront conservées et restaurées. Dans le cas d'un remplacement (si l'état le nécessite ou s'il s'agit d'une porte déjà remplacée) les nouvelles portes reprendront le dessin et le matériau d'origine.
  - <u>Clôtures et espaces libres</u>
    1. Le principe du jardin en façade avant ouvert sur la rue sera respecté.
    2. En façade arrière sur jardin, les clôtures autres que végétales seront proscrites. Ces clôtures végétales pourront être doublées d'une clôture grillagée.
    3. Dans les espaces libres les arbres de haute tige seront préservés tant que leur état sanitaire le permet.
  - <u>La rénovation thermique des façades</u>

    Afin de conserver la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

    Les matériaux de recouvrement devront restitués la nature et la finition du mur et de la couverture d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions.

    Elle devra préserver les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques.

    Il est donc préconisé de privilégier les solutions portant sur l'isolation des toitures, des planchers bas, l'isolation intérieure, l'étanchéité à l'air, la ventilation, la régulation hygrométrique, les appareils de production, de diffusion et de régulation de chaleur.

    Des panneaux solaires peuvent être posés en toiture, s'ils ne sont pas perceptibles du domaine public.

    (*) Façades rues : toutes façades hors façades donnant sur le jardin arrière (à l'opposé de l'entrée).

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

Rues de Douvres

Malo-les-Bains
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Année de construction : 1976
Adresses : Rue de Douvres (n° pairs de 234 à 302)

Section cadastrale : AV
Parcelles : AV0313 à AV0317
Surface totale : 2 814 m^2
Nombre d'habitations : 5
Procédure d'urbanisme : ZAC du Méridien
Maîtrise d'œuvre : NC

VOLUMÉTRIE

Série de 5 maisons (toutes mitoyennes) de plain-pied, implantées en retrait de la rue, chacune sous la forme d'un rectangle avec extension en arrière (forme en L). La toiture terrasse n'est pas perceptible. Un bandeau relativement peu épais et placé assez bas couronne en continu les façades sud et nord de cet ensemble. Hormis les deux puits de lumière et la cheminée aucun ouvrage n'est perceptible au-dessus de ce bandeau.
Les façades sont majoritairement en briques jaunes. Les façades sur rue sont en retrait, l'espace de recul est agrémenté d'espaces de jardins ouverts.

FACADE AVANT

La façade est en brique orangée couronnée d'un bandeau sombre. La composition est changeante et il est difficile de percevoir la limite entre chaque maison. Les murs de brique s'élèvent du sol jusqu'au bandeau sans aucun détail, hormis les têtes de mur (22cm) formant comme des colonnes. Les menuiseries toutes hauteur et les linteaux béton les couronnant sont en retrait de la façade brique. Les linteaux sont parfois peints et parfois laissé bruts.
Chaque maison est implantée de la même façon, la maison la plus à l'ouest est légèrement en avancée vers la rue. Chacune possède un garage à gauche sur la façade, puis la porte d'entrée en retrait puis trois fenêtres dont celle du milieu de forme très étroite.
Les menuiseries sont de couleur sombre.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La devanture dispose d'une allée qui mène à la fois à la porte de garage et à la porte d'entrée. Le reste est végétalisé. Aucune clôture ou portail n'est présent.

.

FAÇADE ARRIÈRE

La façade n'est pas ou peu visible du domaine public du fait de l'existence d'une haie ceinturant les jardins. L'écriture architecturale est la même qu'en façade rue (bandeau, murs de briques, linteaux béton), les baies (sud sur pièces de vie) y sont toutefois plus importantes. Une cheminé en brique sur la façade la plus en recul de la rue possède une cheminée de brique traversant le bandeau. Aucun accès arrière ne semble présent. On constate des ajouts de clôtures devant les haies.

FAÇADE LATÉRALE

La façade Ouest constituée d'un mur plein en brique interrompant le bandeau horizontal. Sa hauteur dépasse légèrement de la toiture. Un abri à bois y a été réalisé.
La façade Est à reçue une extension qui a altéré la lecture d'origine.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Forme urbaine très sobre, qui se développe en 5 maisons mitoyennes en simple rez-de-chaussée.

Les maisons sont écrites suivant un même principe architectural qui donne à cette séquence sa cohérence et sa qualité. Cette écriture architecturale signe les années 70 (voir certaines opérations Lilloises de Villeneuve d'Ascq), maisons très « plates », soin du détail de la pose de la brique, têtes de murs donnant du volume aux façades, bandeau en débord filant sur toute la série conférant une unité prise en sandwich entre les deux murs des extrémités (façades Est et Ouest), baies des portes et fenêtres exprimées sur toute la hauteur de la façade.

Les maisons sont installées sur des trames parcellaires égales, en retrait de la rue et sans clôtures autres que végétales, laissant apprécier cette architecture très épurée et sobre.

La densité ressentie est relativement importante (maison en bande) mais atténuée par les implantations en recul par rapport à la voie et les clôtures sous forme de haies.

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.
  Les extensions en façades rue sont proscrites.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.

  - <u>Façades et Toitures</u>

    1. La finesse des détails de recouvrement du bandeau ou des murs pignons sera respectée.
    2. En cas de remplacement du bandeau, celui-ci sera refait strictement à l'identique (couleur et matériau).
    3. Préservation des baies existantes. En façades rues les percements ne seront pas modifiés.
    4. Les cheminées d'origines seront conservées.
    5. Les revêtements des débords de toitures et habillages divers en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints de raccords visibles, sont proscrits.
    6. La mise en place d'éléments techniques en façade est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégré à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur. La cohérence d'ensemble sera recherchée.

  - <u>Menuiseries</u>

    1. Afin de conférer de la cohérence à la composition des façades, un modèle de menuiserie extérieure (partition, matériau, teinte) sera déterminé sur la base des menuiseries bois encore existantes au n°234 de la rue. Celui-ci devra être conforme au dessin d'origine. En cas de remplacement, le modèle correspondant au format de la baie s'imposera.
       Le bois sera privilégié en cas de remplacement des menuiseries. Les matériaux utilisés seront de nature à permettre la réalisation des partitions, détails, profils du modèle de l'époque de construction.
    2. La pose dite en rénovation sera proscrite.
    3. Les coffres de volet roulant devront être posés en intérieur, ils ne seront pas visibles depuis l'espace public**.**
    4. Si les portes d'entrées d'origine en bois existent, elles seront conservées et restaurées. Dans le cas d'un remplacement (si l'état le nécessite ou s'il s'agit d'une porte déjà remplacée) les nouvelles portes reprendront le dessin et le matériau d'origine.

  - <u>Clôtures et espaces libres</u>

    1. Le principe du jardin en façade avant ouvert sur la rue sera respecté. Seuls pourront être admis des murs bahuts ne pouvant excéder 50cm de haut.
    2. En façade arrière sur jardin, les clôtures autres que végétales seront proscrites. Ces clôtures végétales pourront être doublées d'une clôture grillagée.
    3. Dans les espaces libres les arbres de haute tige seront préservés tant que leur état sanitaire le permet.

  - <u>La rénovation thermique des façades</u>

    Afin de conserver la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

    Les matériaux de recouvrement devront restitués la nature et la finition du mur et de la couverture d'origine (pas de surépaisseur visible au niveau du bandeau), en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions.

    Elle devra préserver les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques.

Il est donc préconisé de privilégier les solutions portant sur l'isolation des toitures, des planchers bas, l'isolation intérieure, l'étanchéité à l'air, la ventilation, la régulation hygrométrique, les appareils de production, de diffusion et de régulation de chaleur.

Les panneaux solaires en toiture sont à exclure.

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

Avenue des Sports / Rue d'Arras

Malo-les-Bains
L151-19
Du CU

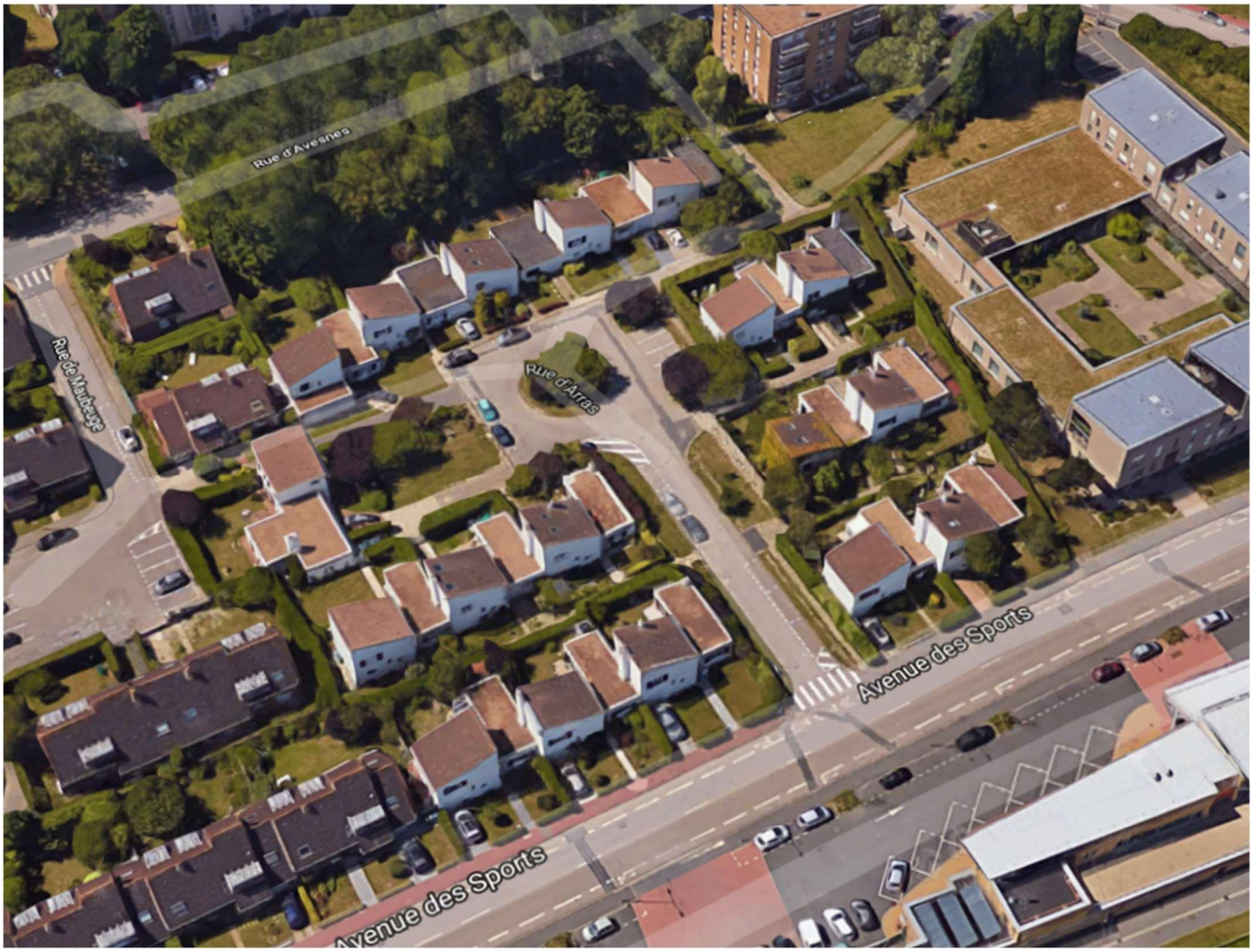

FICHE TECHNIQUE

Années de construction : 1976 à 1977
Adresses : Avenue des Sports n° pairs de 102 à 178
Rue d'Arras n° pairs et impairs de 1 à 18

Section cadastrale : AW
Parcelles : AW0196 à AW0198, AW0202, AW0204, AW0205, AW0208, AW0212 à AW0216, AW0219, AW0220, AW0225, AW0226, AW0228, AW0229
Surface totale : 6 130 m^2
Nombre d'habitations : 18
Procédure d'urbanisme : ZAC du Méridien
Maîtrise d'œuvre : NC

VOLUMÉTRIE

L'ensemble des maisons constituant ce lotissement sont réalisées selon le même modèle : un corps principal à un étage couvert d'une toiture mono pente (en tuiles marron) inclinée vers le nord ou vers le sud de façon aléatoire et un volume couvert d'une toiture terrasse en simple rez-de-chaussée au nord formant un L vers l'arrière de la maison. Il est à noter que la pente de toiture du N°7 rue d'Arras est orientée Est/Ouest. Quelques toitures possèdent des châssis de toit qui ne sont pas d'origine.

La plupart des maisons ont un accès automobile situé à gauche de la façade d'accès dans le corps principal à R+1, toutefois il existe des exceptions rue d'Arras : N°1 et 3 : accès par la façade ouest (à droite), N°18 et 5 : garage indépendant, N°7 : 2 garages dans la partie en simple rez-de-chaussée et enfin les trois maisons des N°12, 14 et 16 ont le volume en simple rez-de-chaussée plus large abritant le garage. Ces dispositions particulières engendrent des variantes au niveau des façades.

L'orientation est variée mais toujours parallèle à l'avenue des Sports, en situation de mitoyenneté ou semi-mitoyenneté. Seule la n°7 rue d'Arras n'est pas mitoyenne et orthogonale par rapport aux autres. L'implantation générale, formant un L, tient un jardin à l'arrière. Les maisons en retrait de la rue, laissent place à un jardin ouvert en façade avant.

FACADE AVANT

La façade, en accord avec les volumes, est divisée en 2 parties. A gauche se trouve la façade du volume principal en R+1, en pignon révélant l'inclinaison de la toiture, dans un sens ou dans l'autre. En rez-de-chaussée, elle présente une porte de garage à gauche et 2 petites fenêtres à droite. Au R+1, elle dispose d'une fenêtre horizontale plus large à 2 battants, avec volets, dans l'alignement de l'arrête droite du garage. En partie droite, on trouve une porte d'entrée légèrement enfoncée sous un porche, accolée au mur de gauche, à droite une large fenêtre horizontale à 3 battants avec volets bois. La composition est inversée au n°7 rue d'Arras. Les façades sont entièrement recouvertes d'enduit peint en blanc, les menuiseries et volets sont en bois sombre et la fenêtre du R+1 dispose de volets latéraux du même matériau. Les gouttières sont en PVC blanc.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La devanture présente un grand retrait par rapport à la rue qui forme un jardin de devant engazonné. Il peut présenter des éléments végétaux variés et est clôturé par une haie végétale de hauteurs variées. Cette haie est interrompue d'une part pour l'accès garage, et d'autre part pour l'accès. Il n'y a pas de portails.

FAÇADE ARRIERE

Comme en façade avant, on distingue les 2 volumes. En partie droite, le pignon donnant le profil de toiture avec 2 fenêtres en R+1. En partie gauche, le plain-pied. Le rez-de-chaussée n'est visible pour aucune des parties du fait du retrait dans le jardin clôturé, généralement d'une haie végétale haute. Néanmoins, le rez-de-chaussée possède généralement deux baies vitrées sur chacune des façades du « L ». Les menuiseries sont généralement en bois sombre avec volets latéraux du même matériau. Des arbres sont présents dans les jardins. Pas de portail pour des accès arrière.

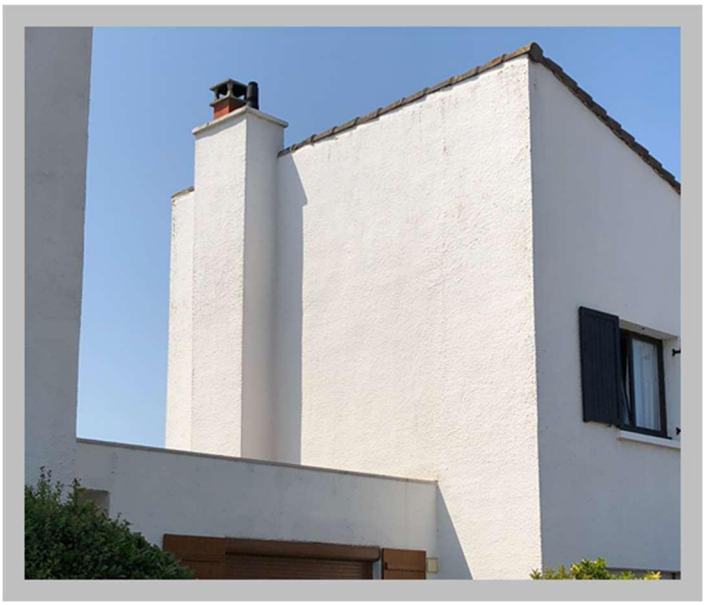

FAÇADE LATERALE

Concernant le corps principal, quel que soit le sens de la pente, la façade Nord est percée d'une petite fenêtre en haut à gauche. La façade opposés (au sud) est aveugle, lorsque cette façade monte jusqu'au faîtage de la toiture, celle-ci comporte une cheminée en saillie. Pour le volume de plain-pied, la façade Ouest est le plus souvent aveugle. Dans tous les cas, elle est entièrement recouverte d'enduit peint en blanc. Elle se présente quasiment en front à rue, en léger retrait de la distance de la haie végétale placée au-devant.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Forme de lotissement urbain, avec un seul accès à la rue principale, et qui se développe sur un petit cœur central très tranquille. Ici, c'est ce principe qui est recherché, une proximité urbaine et un « petit coin de nature » privé.

Comme pour tous les lotissements, les maisons sont écrites suivant un même principe.
Une seule maison, donnant sur l'avenue des Sport a déjà été étendue par un volume en hauteur.

L'écriture architecturale signe les années 70 (voir certaines opérations Lilloises de Villeneuve d'Ascq).

Les maisons sont installées sur des petites parcelles, elles sont accolées, ce qui diffère assez profondément du principe du lotissement de cette époque qui met la maison au milieu de la parcelle (maisons pavillonnaires).

Les volumes sont, en retrait de la rue et sans clôture, laissant apprécier cette architecture très épurée et sobre. La densité est relativement importante (maisons en bande) mais atténuée par les implantations en recul par rapport à la voie et des clôtures sous forme de haies ou absentes.

Dans ce lotissement, les formes des volumes, leur teintes et les teintes des toitures sont structurantes

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - <u>Façades et Toitures</u>
    1. La couleur et la nature des matériaux de façade seront respectées. (Enduit blanc, tuiles marrons, tuiles à rabat en rive)
    2. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature, tons et matière identiques aux toitures originelles.
    3. Les cheminées d'origines seront conservées
    4. Les revêtements des débords de toitures et habillages divers en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints de raccords visibles, sont proscrits.
    5. La mise en place d'éléments techniques en façade est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégré à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur.
  - <u>Menuiseries</u>
    1. Les menuiseries reprendront le même dessin que les menuiseries originelles (partitions).
    2. La pose des menuiseries dite en rénovation sera proscrite.
    3. Les volets battants sont à conserver, toutefois pour des raisons pratiques, il pourra être fait usage de volets roulants, dans ce cas, les coffres de volet roulant ne seront pas visibles de l'extérieur.
    4. Si les portes d'entrées d'origine en bois existent, elles seront conservées et restaurées. Dans le cas d'un remplacement (si l'état le nécessite ou s'il s'agit d'une porte déjà remplacée) les nouvelles portes s'inspirerons du dessin originel.
  - <u>Clôtures et espaces libres</u>
    1. Le principe du jardin en façade avant ouvert sur la rue sera respecté. Une clôture en haie végétale entretenue à moins de 1.50m pourra y être admise, ainsi qu'éventuellement des murs bahuts revêtus d'enduit blanc ou des clôtures de bétons préfabriquées identiques aux clôtures originelles ces ensembles ne pouvant excéder 50cm de haut.
    2. En façade arrière sur jardin, les clôtures autres que végétales seront proscrites. Ces clôtures végétales pourront être doublées d'une clôture grillagée.
    3. Dans les espaces libres les arbres de haute tige seront préservés tant que leur état sanitaire le permet.
  - <u>La rénovation thermique des façades</u>

    Afin de conserver la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

    Les matériaux de recouvrement devront restituer la nature et la finition du mur et de la couverture d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions.

    Elle devra préserver les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques.

    Il est donc préconisé de privilégier les solutions portant sur l'isolation des toitures, des planchers bas, l'isolation intérieure, l'étanchéité à l'air, la ventilation, la régulation hygrométrique, les appareils de production, de diffusion et de régulation de chaleur.

    Des panneaux solaires peuvent être posés en toiture.

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

LOTISSEMENT « USINOR »

Rue de Tourcoing, Allée des Arbres, avenue Kléber, rue Auguste Angellier

Malo-les-Bains
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Année(s) de construction : 1962 à 1963

Adresses :		
	Rue de Tourcoing	n° pairs de 18 à 28
	Allée des arbres	n° pairs et impairs de 5 à 9
	Avenue Kléber	n° pairs de 140 à 152
	Rue A. Angellier	n°48

Section parcellaire : CN
Parcelles : CN0655 à CN0660, CN0612 à CN0616, CN0595 à CN0597, CN0603, CN0604, CN0607 à CN0609
Surface(s) totale(s) : 16 930 m^2
Nombre(s) d'habitations : 19
Procédure d'urbanisme initiale : ZAC du Méridien
Maîtrise d'œuvre : architecte Arnold PAVIL

VOLUMÉTRIE

Typologie pavillonnaire d'emprise rectangulaire, en R+1. Toiture sombre à faibles pentes (2 pentes) revêtue généralement d'étanchéité bitumineuse peu perceptible du domaine public. Les façades du volume d'habitation son entièrement constituées de maçonnerie peinte en blanc. La couverture est largement débordante sur les quatre façades, elle est en forme de pignon sur les façades Est et Ouest. Ces débords de toiture, habillés de bois sombre viennent couronnés le volume de l'habitation.
La façade arrière est percée d'un patio carré formant terrasse s'ouvrant sur le jardin.
L'orientation strictement Nord/Sud est identique pour chaque habitation, indépendamment de l'orientation de la voirie. L'implantation de fait est en léger biais par rapport à la rue, avec un retrait faible à l'avant, et la présence de larges jardins à l'arrière légèrement surélevés par rapport à l'accès rue.

Il existe deux modèles de maisons :

- Modèle 1 : Porte de garage à droite (7 maisons)
  Avenue Kléber n°146 et n°152
  Allée des Arbres n°9
  Rue de Tourcoing du n°22 au n°28
- Modèle 2 : Porte de garage à gauche, ce modèle comporte une version plus petite.
  Version petite : (4 maisons)
  Avenue Kléber n°140, n°148 et n°150
  Rue de Tourcoing n°18
  Version normale : (8 maisons)
  Rue Angellier n°48
  Avenue Kléber n°142 et n°144
  Allée des Arbres du n°5 au n°8
  Rue de Tourcoing n°20

La particularité la plus visible du modèle 2 (hormis le positionnement de la porte de garage) réside dans l'existence d'un habillages bois sombre en linteaux des fenêtres dans la moitié Ouest de ces maisons. Cette particularité pourrait être due à une différence de niveau de plancher dans entre les deux côtés de la maison.

FAÇADE AVANT

La façade est en briques peintes en blanc. Elle présente une particularité commune aux deux modèles : en rez-de-chaussée la partie de façade contenant la porte d'entrée et la porte de garage est légèrement en retrait, elle est encadrée de deux têtes de mur en saillie sur toute la hauteur de la façade.

Le modèle 2 possède un mur entre la porte d'entrée et la porte de garage. Ce mur à parfois disparu ou n'a jamais existé. L'écart entre la porte d'entrée et la porte de garage est plus important dans le modèle 1.

Les habillages bois sombre généralement en clins verticaux sont omniprésents, entre la porte d'entrée et la fenêtre latérale, en trumeaux entre deux fenêtres (modèle 1) en imposte des fenêtres (modèle 2). Les portes de garages d'origines sont coulissantes en bois strié verticalement (la plupart des portes ont été remplacées).

Les habillages bois striés verticalement, la porte d'entrée bois (originelle) et la porte de garage bois (originelle), le tout en retrait de la façade forment un ensemble particulièrement réussi du point de vue architectural.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

Les parcelles sont entièrement ceinturées par une haie, interrompue uniquement au niveau des accès voitures et piétons. Avenue Kléber et rue de Tourcoing la haie en limite d'espace public est doublée par une basse clôture en béton préfabriqué à 2 lisses horizontales. Avenue Kléber cette clôture est interrompue au droit de l'accès par des piles de briques maçonnées peintes en blanc. L'ensemble des maisons possèdent un jardin en façade avant. Hormis quelques portails plus ou moins récents, les maisons n'en possèdent pas. Les

maisons situées aux n°142 et 146 de l'avenue Kléber sont en retrait de la rue et ne sont accessible que par une allée entre deux maisons.

FAÇADE ARRIERE

La façade arrière est peu visible du domaine public du fait de l'existence de grandes haies et de jardins fermés avenue Kléber. De grandes baies vitrées avec coursive donnent accès au jardin surélevé depuis le R+1. Elle possède un patio ouvert sur le jardin. Aucun accès arrière au jardin n'est conçu à l'origine. Certains jardins présentent une allée d'arbres le long de la haie. On retrouve également la clôture basse (2 lisses horizontales) en béton peint en blanc (sauf Allée des Arbres).

FAÇADE LATERALE

La façade latérale à l'Ouest présente toujours la même composition : une façade en brique blanche avec un unique bloc vitré vertical de grande hauteur (surmontée d'un bardage bois foncé pour le modèle 2) dans un encadrement en béton peint blanc en avancée. L'autre façade latérale présente des compositions plus diverses en fonction des modèles. Cette façade possède dans presque tous les cas un garde-corps en bois de grosses sections.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

La valeur architecturale de cette ensemble (Conçu par Arnold Pavil) d'influence résolument moderne tient en premier lieu au travail soigné d'une volumétrie simple de briques peintes en blanc, surmontée d'une toiture presque plate à larges débords agrémentée de grandes ouvertures apportant une lumière abondante au sud côté jardins.

Cet ensemble de maisons toutes orientées strictement Nord/Sud/Est/Ouest indépendamment des voies d'accès, offre de larges espaces verts particulièrement arborés. Cet ensemble annonce l'entrée dans le cœur plus dense de Malo les Bains.

Toutes ces maisons de grandes tailles (réalisées pour les cadres d'USINOR) sont écrites suivant le même principe, celui d'un rez-de-chaussée plutôt bas contenant le garage, l'entrée, les caves, etc… surmonté d'un étage contenant les pièces de vie quasiment de plain-pied avec le jardin qui remonte (légèrement) contre la façade sud.

Les percements offrant de larges baies en façades Ouest, Sud et Est, sont mis en valeur par l'adjonction d'habillages bois (de la même couleur que les débords de toiture) sur les trumeaux, en impostes ou en allèges. La séquence d'entrée (porte, habillage bois, petite fenêtre verticale et porte de garage) et le patio en façade arrière sont particulièrement soignés du point de vue architecture.

On notera la densité relativement peu importante de cet ensemble qui est intelligemment mis en valeur par les implantations biaises, les reculs par rapport aux voies et la présence de haies végétales permettant d'apprécier la qualité de ces maisons.

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - <u>Façades et Toitures</u>
    1. La couleur et la nature des matériaux de façade seront respectées : briques peintes en blanc, habillages bois, débords de toitures, garde-corps bois aspect bois foncé, menuiseries bois de teinte foncée (vert foncé).
    2. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature, de tons et de matière identiques aux toitures originelles.
    3. Préservation des baies existantes. En façades Est, Ouest et nord les percements ne seront pas modifiés.
    4. Les cheminées d'origines seront conservées.
    5. Les revêtements des débords de toitures et habillages divers (trumeaux, allèges, impostes…) en bois (de teinte foncée) seront conservés. En cas de remplacement (justifié par leur état) ils seront refaits strictement (en forme, matériau et couleur) à l'identique du modèle originel.
    6. La mise en place d'éléments techniques en façades Est, Ouest et Nord est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégrés à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur.
  - <u>Menuiseries</u>
    1. Afin de garantir la cohérence de la composition des façades, le modèle de menuiseries (notamment leur partition) reprendra la forme du dessin d'origine.
    2. En cas de remplacement, les menuiseries seront en bois. Les sections des profils originelles seront respectées.
    3. La pose dite en rénovation sera proscrite.
    4. Les coffres de volet roulant devront être posés en intérieur. Ils ne seront pas visibles depuis l'extérieur.

5. Les portes d'entrée en bois d'origine seront conservées et restaurées. Dans le cas d'un remplacement (si l'état le nécessite ou s'il s'agit d'une porte déjà remplacée) les nouvelles portes seront refaites en bois selon le modèle d'origine.
6. Les gardes corps en bois d'origines seront conservés (en forme, en matériau et en teinte). En cas de remplacement (justifié par leur état) ils seront refaits strictement à l'identique, ou en cas d'absence refaits selon le modèle originel.

- Clôtures et espaces libres

1. Les clôtures en béton préfabriqué existantes seront maintenues ou refaites à l'identique.
2. Le principe du jardin fermé par une haie végétale en limite sur rue sera maintenu. Les clôtures autres que végétales seront proscrites, seuls pourront être admises et uniquement le long des voies publiques les clôtures de bétons préfabriquées identiques aux clôtures originelles.
3. Le principe du jardin fermé par une haie végétale sur les limites parcellaires sera maintenu. Les clôtures autres que végétales seront proscrites, seuls pourront être admises les clôtures grillagées en doublement des haies végétales.

- La rénovation thermique des façades

Afin de conserver la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

Les matériaux de recouvrement devront restituer la nature (matériaux), la couleur et la finition du mur d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions (exemple : en cas de présence d'un soubassement celui-ci sera reconstitué avec sa matérialité)

Elle devra préserver les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques tels que les entourages, les corniches, les bandeaux, etc.

Il est donc préconisé de privilégier les solutions portant sur l'isolation des toitures, des planchers bas, des façades arrières, l'isolation intérieure, l'étanchéité à l'air, la ventilation, la régulation hygrométrique, les appareils de production, de diffusion et de régulation de chaleur.

Des panneaux solaires peuvent être posés en toiture, s'ils ne sont pas perceptibles du domaine public.

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE
LOTISSEMENT PAVIL

Rue de Tourcoing / Allée des Arbres

Malo-les-Bains
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Année de construction : 1962
Adresses : Rue de Tourcoing (n° pairs de 12 à 16), Allée des arbres (n° pairs et impairs de 1 à 4)

Section cadastrale : CN
Parcelles : CN0646 à CN0653 (sauf CN0651)
Surface totale : 1787 m^2
Nombre d'habitations : 7
Procédure d'urbanisme initiale : ZAC du Méridien
Maîtrise d'œuvre : NC

VOLUMÉTRIE

Typologie en rez-de-chaussée, d'orientation commune, parallèle à la rue des Arbres et de biais face à la rue de Tourcoing. L'implantation en L tient un patio intérieur à l'arrière. Le retrait sur rue de la façade garage permet un espace extérieur plus profond pour l'accès automobile. La toiture est à 2 pentes légèrement inclinées de coloris gris sombre peu perceptible du domaine public. Généralement le jardin est ceinturé par un mur enduit qui entre en composition avec l'architecture de la maison.

FACADE AVANT

La maison est composée de 2 volumes sur un sous-sol surélevé. À gauche, le garage en retrait offre une façade enduite et peinte en blanc, comprenant la porte de garage et une fenêtre horizontale. À droite, la façade en avant est en brique rouge sur sa partie en rez-de-chaussée et en enduit peint blanc en soubassement. Un bandeau de fenêtre couronne cette partie de façade sur toute sa largeur. A gauche se trouve la porte d'entrée et une partie fixe en panneau de bois peint en blanc. La façade sur rue est très peu percée.
Tous les éléments de la façade expriment les horizontalités chères au Mouvement Moderne.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La devanture est composée de 3 parties : À gauche, une rampe avec bandes de ralentissement permet de descendre à la porte de garage (gabarit voiture), à droite, un jardin végétalisé tient à distance de la rue (une bordure ou muret de soutènement peuvent être présents), et devant l'entrée, un escalier permet d'accéder à la porte (6 marches). On trouvera également un muret en enduit peint en blanc qui tient chaque côté de la rampe d'accès au garage.

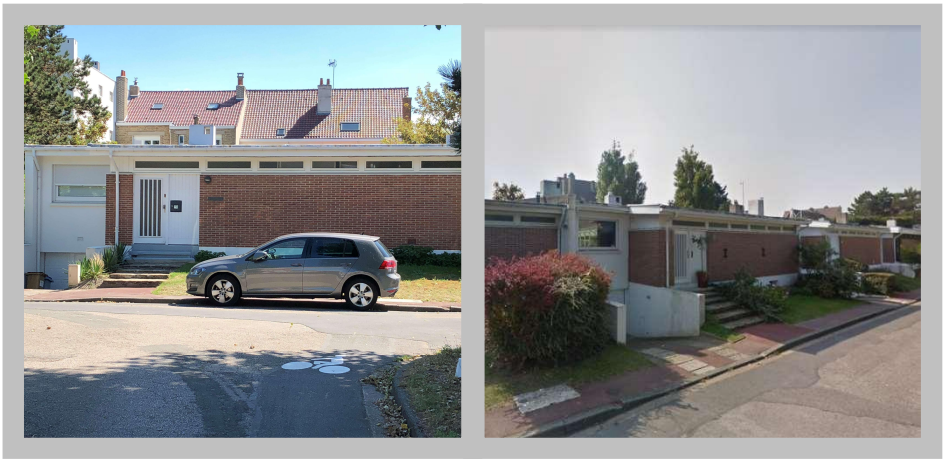

FAÇADE ARRIERE

Cette façade est entièrement recouverte d'enduit au mortier brut (non peint).
Elle se compose d'une clôture maçonnée dans la continuité du volume habitation. Le mur de clôture ne possède pas d'accès au jardin. La façade du volume de l'habitation est aveugle hormis la présence d'une fenêtre de sous-sol placée quasiment au niveau du trottoir.

FAÇADE LATERALE

Le pignon est aveugle, il révèle le profil de la toiture, peu visible derrière les murs de clôture et de hauts arbres.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Il s'agit ici d'un très bel exemple de lotissement situé dans une ancienne ZAC en périphérie de Malo les Bains il est par ailleurs composé de deux ensembles dissociés.

Ces deux ensembles sont écrits de la même manière sur le plan de leur architecture, volumétries, matériaux détails et modénatures.

La valeur architecturale de cette ensemble d'influence résolument moderne tient en premier lieu au travail de la volumétrie (retrait en façade avant, forme en L venant fermer le jardin sur 2 faces, clôture intégrée à la construction, toiture presque plate et débords qui surlignent le bâtiment), travail mis en valeur par les matériaux utilisés (mélange harmonieux de brique jaune, d'enduit au mortier peint ou non et de bois peint).et les percements (notamment bandeaux vitrés en façade)

On notera la densité relativement importante de ces ensembles qui est intelligemment atténuée par les implantations biaises, les reculs par rapport aux voies et les clôtures sous forme de haies basses permettant d'apprécier la qualité de ces maisons.

A noter également le soucis d'organisation de la deuxième rangée de maisons (Allée des arbres) orientées de la même manière pour conserver l'ensoleillement idéal des patios (jardins).

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - <u>Façades et Toitures</u>
    1. La couleur et la nature des matériaux de façade seront respectées. Dans le cas de mise en peinture des façades enduites non peintes, un travail de colorimétrie sera réalisé afin de mettre en évidence le travail de volumétrie conçu par les architectes de l'époque de la construction.
    2. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature, tons et matière identiques aux toitures originelles.
    3. Préservation des baies existantes. En façade rue (façades Nord) les percements ne seront pas modifiés.
    4. Les cheminées d'origines seront conservées.
    5. Les revêtements et habillages divers en bois (peints en blanc) seront conservés. En cas de remplacement (justifié par leur état) ils seront refaits strictement (en forme, matériau et couleur) à l'identique du modèle originel.
    6. Les revêtements des débords de toitures et habillages divers en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints de raccords visibles, sont proscrits.
    7. La mise en place d'éléments techniques en façades rues et pignons est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégrés à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur.
  - <u>Menuiseries</u>
    1. Afin de garantir la cohérence de la composition des façades, le modèle de menuiseries (notamment leur partition) reprendra la forme du dessin d'origine.
    2. Le bois sera privilégié en cas de remplacement des menuiseries.
    3. La pose dite en rénovation sera proscrite.
    4. Les coffres de volet roulant devront être posés en intérieur. En façades rue ils ne seront pas visibles depuis l'extérieur.
    5. Les portes d'entrée en bois d'origine seront conservées et restaurées. Dans le cas d'un remplacement (si l'état le nécessite ou s'il s'agit d'une porte déjà remplacée) les nouvelles portes seront refaites en bois selon le modèle d'origine.
    6. Le bois sera privilégié en cas de remplacement des portes d'accès aux jardins. Le PVC est
  - <u>Clôtures et espaces libres</u>
    1. Le principe du jardin en façade avant ouvert sur la rue sera maintenu. Les clôtures autres que végétales seront proscrites, seuls pourront être admis rue de Tourcoing (doublés ou non d'une haie végétale) des clôtures de bétons préfabriquées identiques aux clôtures originelles (avec soubassement béton).
    2. Le principe de la fermeture des jardins en façade arrière par un mur de maçonnerie enduit sera respecté. Sauf en cas de dégradation avérée mettant en péril leur solidité, ces clôtures devront être conservées. En cas d'obligation de remplacement la clôture sera refaite strictement à l'identique.
  - <u>La rénovation thermique des façades</u>

    Afin de conserver la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

Les matériaux de recouvrement devront restituer la nature et la finition du mur d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions (exemple : en cas de présence d'un soubassement celui-ci sera reconstitué avec sa matérialité)

Elle devra préserver les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques tels que les entourages, les corniches, les bandeaux, etc.

Il est donc préconisé de privilégier les solutions portant sur l'isolation des toitures, des planchers bas, des façades arrières, l'isolation intérieure, l'étanchéité à l'air, la ventilation, la régulation hygrométrique, les appareils de production, de diffusion et de régulation de chaleur.

Des panneaux solaires peuvent être posés en toiture, s'ils ne sont pas perceptibles du domaine public.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

23 RUE 18 JUIN 1940

460 AN 0 438

Element isolé
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison en briques jaunes très légèrement modénaturée par un effet d'arc en bow window au niveau du séjour

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la brique , ses appareillages, l'expression des meneaux maçonnés
Préserver les partitions principales des menuiseries et notamment l'absence de partition des menuiseries du 1 er qui donne une importance aux horizontales caractéristique de cette architecture Moderne
Préserver le systéme de cloture par muret bas maçonné et haie végétale
Compte tenu du retrait par rapport à la rue , cette derniére prescription vaut pour les maisons voisines, cette disposition étant tenue pour conserver la visibilité , compris les vues biaises, de la façade

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	PETITE SYNTHE
av de Petite Synthe	3261 à 3269 + 3275 + 3281 + 3311

460AI 0428 à 0425 et 0421

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Opération caractéristique de la période Reconstruction de Dunkerque , maison en bande avec un étage sur rez de chaussée, les lignes horizontales sont affirmées , notamment par la différence de texture et de couleur entre les rez et les étages
L'unité de teinte des couvertures affirme également ces horizontales
Cette écriture architecturale sera à conserver dans l'esprit à l'occasion de chaque demande modification particuliére

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver l'écriture architecturale de cette période, composition des façades , tailles des baies , sobriété des teintes
Préserver l'unité volumétrique globale
Préserver les cheminées structurantes

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

avenue de Petite Synthec 1371

460 AN 0312

Element isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une maison imposante par sa taille et sa place sur la parcelle, entourée de murs, avec un retrait important par rapport à la rue, elle évoque la demeure patronale.
La maison est composée par rapport à l'espace qui l'entoure, un bow window est installé sur son pignon

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la volumétrie générale, le matériau de façade , modénatures et principe de coloration
Préserver les partitions principales des menuiseries , les volets bois colorés
Préserver les souches de cheminées
Préserver le principe de cloture du jardin par un muret et pilastres et grille en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

Avenue de Petite Synthe 1967

460 AN 0001

Maisons isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Assez peu d'ornementations pour cette maison "de Maître" traditionnelle , composée de manière très classique, voire austère et qui forme un angle de rue.

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la volumétrie principale, le principe de la toiture à brisis et cheneau en débord,
Préserver les briques en façade , appareillages et modénatures et colorations
Préserver les matériaux en toiture ou en tout cas , format et coloration des ardoises ou loses
Préserver l'organisation des percemant en façade sur l'avenue
Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

Avenue de Petite Synthe 2091

460 AK 0523

Maisons isolée
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Petite maison très bien dessinée, l'ornementation est réalisée par les jeux de briques et modénature, corbeaux en encorbellement
La belle voisine est à l'aplomb du mur maçonné, ce qui est relativement rare sur ce type de maison

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la brique en façade , ses appareillages et modénatures , et colorations
Préserver le principe de coloration des menuiseries
Préserver le brisis et les lucarnes

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

avenue de petite synthe 2119

460 AK 0519

Maisons isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Peu de décorum pour cette maison qui est batie sur une trame trés large
Elle est dotée d'une porte de garage intégrée au volume principal
Les ouvertures sont composées de manière rigoureuses soulignées par de petites cles donnant par leur forme un léger rappel à une influence art déco

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la composition générale , les formes et dimensions des baies
Préserver les partitions principales des menuiseries et en tout cas une cohérence entre rez et 1er
Préserver l'enduit en façade, modénatures et principe de coloration
Conserver le principe de coloration de la porte d'entrée et de la porte de garage

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

avenue de Petite Synthe 2377

460 AK 0773

Maisons isolée
Néoflamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Maison de ville d'inspiration architecturale néoflamande , on y retrouve les lucarnes trés marquées en brique avec des pas de moineaux , un chéneau en débord , mais aussi des arcs de décharge sur les menuiseries en anse de panier , avec une clef trés discréte
La façade est bien composée, avec un bow window qui se place au dessus de la porte de garage

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la composition générale de la façade , dont bow window et porte cochére

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

avenue de Petite Synthe 3312

460 AE0293

Element isolé
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Maison caractéristique de la période "Reconstruction de Dunkerque", maison isolée pour réaliser l'angle de la rue et l'achèvement de l'opération formant la rue

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver le volume principal de la maison, les matériaux , brique et enduit , leurs modénatures, corniches et encadrements de baies
Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries
Préserver le principe de cloture du jardin par muret et grille en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue du Banc Vert 1 à 47

460 AP 00 (24-23-22)

Maison de ville Séquence
Style éclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Un ensemble d'habitation qui forment une séquence cohérente à grande valeur patrimoniale, ouverte sur l'espace du canal de Bourbourg
Les façades et volumes sont composés de manière très classiques, sans éléments de décors superflus

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver l'unité de l'ensemble (sobriété), les appareillages et modénatures de briques, les partitions principales des menuiseries, les toitures et cheminées
Compte tenu des vues lointaines possibles, la pose de chassis de toit en toiture sera faite de la maniére la plus respectueuse de l'écriture architecturale initiale (format , matériau , mode de pose)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue du Banc Vert 1095 et 1071

460 AM (0181-0183)

Séquence
Style éclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

2 maisons très différentes sur le plan des styles architecturaux et reliées entre elles par des annexes , murs de clôture et espaces dégagés paysagés ,
L'une d'inspiration flamande, avec des modénatures de briques de couleurs différentes, et l'autre d'écriture résolument moderne
L'ensemble prend son importance dans une avenue composée d'un tissu très détendu

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver les volumétries des batiments et leurs annexes , notamment toitures , cheminée , et la composition des façades
Préserver les matériaux de façades, modénatures et principes de coloration
Préserver les partitions principales des menuiseries et la forme et dimensions des baies

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

place Barbary 9

460 AE 0387

Element isolé
Style éclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une maison isolée composée de manière simple présentant un travail d'appareillage et de coloration de la brique
Noter que son isolement stylistique n'est que factuel puisqu'il est dû à la disparition du caractère traditionnel chez ses voisines

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver le volume de la maison, brisis et cheminée
Préserver la brique en façade , son appareillage et coloration
Préserver les lucarnes , formes et matériau et principe de coloration
Compte tenu des vues lointaines possibles, la pose éventuelle de chassis de toit sera faite de la maniére la plus respectueuse de l'écriture architecturale initiale (format , matériau , mode de pose)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue de la Bastille 10 bis

460 AN 0 825

Element isolé
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison sur 3 niveaux en brique jaune et corniches béton, très légèrement modénaturée, surplomb et redans… les horizontales sont trés présentes , exprimées également par l'absence d'ouvrants à la française des menuiseries
L'expression résolument Moderne en fait un élément remarquable dans cette rue

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver les volumes de la façade, décrochés et redans , les calepinages de brique
Préserver les partitions principales des menuiseries (notamment l'absence de partition des fenétres du séjour)
Préserver une unité de coloration des menuiseries (entrée et garage) du rez

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue de la Bastille 38

460 AN 0901

Element isolé
Traditionnel Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison isolée, se démarquant de ses voisines par sa trame et ses ouvertures plus larges que hautes
Son expression est simple et tire sa qualité de la brique restée naturelle et de l'appareillage des différentes colorations

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver la brique apparente en façade , appareillages et coloration
Préserver la partition principale des menuiseries , les formes et dimensions des baies

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue de Cahors 6

460 AN 0 321

Element isolé
Traditionnel Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une maison imposante par sa taille et sa place sur la parcelle, entourée de murs, elle évoque la demeure patronale, installée sur le lieu de l'entreprise.
Sa place et sa taille dans la rue structurent la rue de Cahors dans sa partie nord

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver l'identité du volume principal, la composition des baies , leurs formes et dimensions
Préserver l'unité de teinte, qui peut être constituée de nuances
Préserver la constitution du mur de cloture sur rue , mur maçonné haut , couvertine en tuile et pilastres pour le portail

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue de Cahors 52 à 56

460 AN 0 (404-405-406)

Maisons en série
Traditionnel Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Série de trois maisons réalisée en série dans une rue contenant des éléments relativement dépareillés
Les façades font apparaître de légers éléments de décoration en partie haute , sous cheneau, ainsi qu'une excroissance de la façade entre les fenétres principales
Noter le N° 50 qui faisait partie de la même série et qui a vu son caractére disparaître par l'application d'une brique de parement

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver la composition de la série
Préserver une unité de traitement des façades , les motifs décoratifs , le principe de coloration, les élements de décor peuvent être soulignés
Veiller à une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différentes maisons
Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue de Cahors 75

460 AO 0 181

Maisons isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Exemple «moderne» de la maison d'inspiration néoflamande , on y trouve un éclectisme mélant débords de toiture anglo normande , arc en plein cintre , menuiseries à meneaux , séparation de l'écriture entre rez et étage ....les décors disparaissent au profit d'une simplicité
L'ordonnancement des ouvertures et leur hiérarchie sont très rigoureux, rigueur qui se retrouve dans quelques détails de menuiseries

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver la composition générale , débord de toiture en pignon , brique apparente appareillée et béton en façade
Préserver les partitions principales et secondaires des menuiseries
Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue de Cassel 203

460 AE 0 613

Element isolé
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Très belle maison de la période de la reconstruction, expression Moderne et influence Régionaliste Flamande , qui mêle les composition horizontales des menuiseries entourées de corniches et débords de cheneaux avec les biais trés affirmés des pans de toiture décalés

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la volumétrie générale , la composition des façades et notamment les entourages de baies qui sont exprimés en saillie de la brique
Préserver la cheminée qui joue un rôle de composition des volumes
Préserver un principe de perméabilité visuelle de la façade depuis la rue (traitement de la cloture)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue Chopin 24 et 26

460 AN (0429-0430)

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Expression résolument Moderne pour ces deux maisons en briques rouges accolées très légèrement modénaturées, effet de bow window au niveau du séjour , surplomb et redans…

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés l'aune de leuàr cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver les volumes des façades et tous ses détails de modénatures , la brique apparente ,ses calepinages
Préserver les partitions des menuiseries notamment partition en trois des séjours
Préserver les clotures basses qui mettent en valeur l'espace entre la maison et la rue , qui est son espace de représentation

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

avenue de la Cité 1 à 31

460AN 0
(305-304-227 à 216-163 et 162)

Séquence urbaine

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Série de maisons formant une séquence cohérente et composant la fin de cette rue
Il s'agit ici d'une forme urbaine caractéristique d'un habitat modeste , qui s'exprime essentiellement par son unité volumétrique
Les façades sont composées de manières différentes sans altérer l'unité de la séquence

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la ligne filante des chéneaux , le principe des brisis et belles voisines ou lucarnes (à préferer aux chassis de toit)
Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

avenue de la Cité 33 et 35

460 AN (0161-0160)

Maisons de villle
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons accolées, dont la similitude volumétrique renforce la présence dans la rue, les styles sont résolument opposés, l'une d'influence flamande, brique travaillées, travée brugeoise, lucarne à pas de moineaux, et l'autre d'écriture plus classique avec un balcon en ferronnerie.
Leur opposition, même en ce qui concerne les couleurs, les affirme l'une l'autre
On notera sur la première les deux lucarnes rondes de style Victorien

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver les compositions des façades , formes et dimensions des baies , partitions principales des menuiseries
Préserver les brisis , ouvrages en toiture , les cheneaux en bois peint
Préserver les balcons et garde corps en acier peint
Préserver tout ouvrage de décoration

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

avenue de la Cité 51

460 AN 0 690

Element isolé
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petite maison formant angle de rues , expression architecturale Moderne , briques mécaniques rouges , et marquage de l'angle par réalisation d'un bow window (orné d'une petite sculpture) à l'étage tandis que la partie inférieure est chanfreinée

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver les matériaux en façade , brique appareillée , enduit , modénatures et détail d'ornementation
Préserver la modernité des partitions de menuiseries , notamment l'absence de partitionnement des menuiseries du bow window
Noter que cette maison pourrait recevoir une extension sous forme d'attique en cohérence avec son écriture Moderniste

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	PETITE SYNTHE
rue Delissen 75 et 79	
460 AN (0 046-0 054)	
Maisons de villle Eclectique	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Deux maisons identiques dans leurs composition , matériaux et ornementations mais non accolées, en très bon état de conservation, de style éclectique
La brique est laissée nue , et les décors, formés par des appareillages de briques vernissées

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la brique en façade , ses appareillages , calepinages et colorations (notamment briques vernissées)
Préserver les formes et dimensions des baies , une coherence de partitionnement des menuiseries pour chacune des maisons
Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE	PETITE SYNTHE
rue Deschamps 6 à 20	
460 AK (0527- 028- 029- 030- 031 - 032- 033- 034)	
Séquence Traditionnel	

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Série de maisons formant une séquence cohérente et composant la fin de cette rue
Il s'agit ici d'une forme urbaine caractéristique d'un habitat modeste , qui s'exprime essentiellement par son unité volumétrique et l'expression de trame urbaine peu larges
Les façades sont composées de manières différentes sans altérer l'unité de la séquence

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la ligne filante des chéneaux , le principe des brisis et belles voisines ou lucarnes (à préférer aux châssis de toit)
Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue Deschamp 46 à 50

460 AK (0544-0545-0546)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une série de trois maisons qui constituent une transition entre la typologie de la maison ouvriére vers la maison bourgeoise qui se compose sur une trame souvent plus large
Ici l'ornementation est accentuée légèrement et se place sur les arcs et sur les linteaux
La trame de la première maison est agrandie, et celle-ci d'ailleurs s'offre une porte de garage
La coloration de chaque unité ne dérange pas l'effet d'ensemble

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver la composition d'ensemble , matériau de façade et principe de coloration
Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différentes maisons
Préserver les détails ornementaus et les dessins de portes d'entrées (grille de porte par exemple)
Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue Dumez 2 à 14

460 AK 644 et 645 -
460 AK 648 à 652

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Opération très intéressante, par sa composition globale au niveau de la rue et son organisation proposant une symétrie noter les deux bow windows autour desquels s'organise cette symétrie
noter l'unité de matériaux laissés nus , d'écriture architecturale Moderne
En bon état de conservation

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver le caractère de composition des volumes et ouvertures
Préserver les gabarit et retraits sur rue ainsi que la qualité de perméabilité des clôtures , murets et grilles
veiller à une cohérence de partionnement , de coloration et de matériaux des menuiseries des différents unités pour assurer la cohérence de l'ensemble
Noter et préserver la présence des deux bow windows en enduits peint et la symétrie générale de l'opération autour de ces deux éléments

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

Egalité 10

460 AH 533

Element isolée
Traditionnel Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple (et unique sur Petite Synthe) de volume évoquant l'architecture rurale Flamande, essentiellement par le jeu de volumes, toiture très importante, cheminées en pignon, volume de hangar accolé… Les volets battants et la coloration vive des menuiseries participe à cette expression patrimoniale
L'ensemble a connu une réhabilitation très soigneuse dans un premier temps (photos de gauche) mais assez récemment, une importante dégradation que ce soit en termes de suppression des volets ou de coloration grise, peu en rapport avec l'histoire de ce type de bâtiment.
Dans le cas d'une nouvelle intervention il conviendrait de revenir à un langage plus en rapport avec l'origine de la construction

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver l'intégrité des volumes , brisis et coyau de toiture , lucarnes , souches de cheminées
Préserver les matériaux en façade et toiture et le principe de leur coloration
Préserver les partitions principales des menuiseries
Préserver les volets bois

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue Ghysel 13 à 21

460 AN0624 à 0628

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Opération contemporaine de logement social en bande, composée de manière simple suivant un jeu d'horizontales, verticales et décrochés de toiture.
Cette séquence est soignée et tire son intérêt de sa simplicité

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver les matériaux en façade , leurs modénatures , la composition des ouvertures , forme et dimensions
Veiller à une cohérence de partitionnement , et coloration des menuiseries entre les différentes habitations
Veiller à préserver une continuité de la toiture , chéneau et ligne de faitage
Les souches de cheminées doivent être conservées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue du Kruysbellaert 89 et 91

460AE0517 - 460AE0432

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

2 Maisons de ville réalisées sous forme d'un ensemble. Leur écriture est résolument Moderne et le systéme de symétrie et d'inscription des deux entrées nettement marqué d'écriture (excroissance, matériaux et ouvertures calepinées au dessus)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver les matériaux en façade , notamment le marquage des portes d'entrée
Veiller à une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les deux maisons
Préserver les souches de cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue du Kruysbellaert 951 à 981

460 AC 0348 à 0350

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Série de trois maisons individuelles composées sur le mode du lotissement
La répétition et l'implantation sur le terrain rapellent beaucoup le système des cités jardins du début 20éme
Ici les rez de chaussée sont surélevés et les clotures basses et arborées , l'ensemble constitue une séquence trés qualitative

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver le caractère paysager , clôtures végétales basses laissant une perméabilité visuelle, ainsi que les volumes nets et architecturés , le systéme d'organisation des baies
Préserver la teinte naturelle des briques

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue Ernest Lannoy 11

460 AN 0130

Maisons isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Exemple de façade composée avec des ouvertures à pans coupés que l'on peut retrouver dans certains exemples d'architectures art déco, l'étage ,lui, retrouve une écriture plus classique , avec arcs de décharge pour les ouvertures

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la composition de la façade , la forme et les dimensions des ouvertures
Préserver les matériaux en façade
Préserver les partitions principales des menuiseries

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

place Louis XIV 9 à 11

460 AN 0833 à 0835

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de trois maisons construites vraisemblablement en série. La trame est assez large, et bien marquée par le rythme des cheminées et la régularité d'organisation des baies
L'ornementation est accentuée légèrement et se place sur les arcs et sur les linteaux
La coloration de chaque unité ne dérange pas l'effet d'ensemble
Noter par contre la malheureuse intervention sur les baies du rez de chaussée de la premiére maison , qui d'une part casse une régularité tout à fait remarquable , mais plus gravement occasionne une perte de luminosité à l'intérieur de la maison
Ceci en rappel du principe des maisons du Nord de la France, selon lequel la lumiére vient du haut et qui a donné la forme particuliére de nos ouvertures plus hautes que larges

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver le volume général de l'ensemble , qui s'inscrit dans le gabarit de la place Préserver les détails ornementaux,
Veiller à une cohérence de partitionnement des menuiseries entre les différentes maisons
Préserver les souches de cheminées (rythme du volume général)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue de la perche 18 à 30

460 AE 0462 à 457 - 0522

Séquence
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence de six maisons homogènes dans leur volumétrie et leur composition de façade , rappel de l'organisation et de l'urbanisation du quartier de Petite Synthe
Les modifications apportées à l'un ou l'autre élément de la série devront être envisagées de manière à affirmer la composition générale et notamment le gabarit de la toiture qui forme un volume unitaire, ainsi que les alignements de cheneaux
Noter le décalage d'alignement entre trottoir et façades qui donne lieu en fin de séquence à la création de petit jardinets et clotures basses

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver l'unité volumétrique de l'ensemble

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue Jacques Pitillion 70

460 AK 0672

Maisons isolée
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison isolée, de facture traditionnelle se démarquant de ses voisines par sa trame large et la présence d'une porte de garage intégrée à la façade, les décors sont sobres , mais présents
Le volume général est en retrait de l'alignement , ajoutant à l'intéret de la séquence de rue

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver la volumétrie générale de la maison, les briques et éléments de décoration
Préserver les formes et dimensions des ouvertures
Préserver une cohérence de partitionnement des menuiseries et le principe de coloration des portes de garage et d'entrée
Préserver l'implantation en retrait de l'alignement qui rompt le rythme de la rue

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue Jacques PItillion 77 à 81

460 AN 0938 à 0936

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Opération remarquable , par sa composition et son organisation, trés clairement exprimés comme appartenant à la période Moderne, noter le souci de traitement du retournement du pignon par un bow window
Les interventions sur ce patrimoine devraient s'attacher à en conserver le caractère de composition des volumes (toitures comprises) et ouvertures
Gabarit et retraits sur rue doivent également être préservés ainsi que la qualité de perméabilité des clôtures
Une relative homogénéité des menuiseries (couleur matériaux et partition) est nécessaire pour assurer la cohérence de l'ensemble

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver la volumétrie générale, composition des façades, unité de la toiture, souches de cheminées, brique mécaniques et ses appareillages , les formes et dimensions des baies et une cohérence dans le partitionnement et la coloration des menuiseries des différentes maisons
Préserver le principe de cloture par muret , pilastre et grille en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue Jacques Pitillion 92 à 98

460 AK 0647-0646-0642-0878

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Opération remarquable , par sa composition et son organisation, trés clairement exprimés comme appartenant à la période Moderne, noter le souci de traitement du retournement du pignon par un bow window
Les interventions sur ce patrimoine devraient s'attacher à en conserver le caractère de composition des volumes (toitures comprises) et ouvertures
Gabarit et retraits sur rue doivent également être préservés ainsi que la qualité de perméabilité des clôtures
Une relative homogénéité des menuiseries (couleur matériaux et partition) est nécessaire pour assurer la cohérence de l'ensemble

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver la volumétrie générale, composition des façades, unité de la toiture, souches de cheminées, brique mécaniques et ses appareillages , les formes et dimensions des baies et une cohérence dans le partitionnement et la coloration des menuiseries des différentes maisons
Préserver le principe de cloture par muret , pilastre et grille en acier peint

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

Rte de Fort Mardyck 153 à 163 et rue de la liberté 1 à 7

460 AD 159-160-228-229-230-227-225-224-226

Séquence
Epoque Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Série de maisons composées sur le modéle du lotissement urbain, et tirant son intérêt à la fois de cette composition , alignements et retrait de la vois , et du traitement trés sobre de quelques modénatures soulignant les horizontales

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver le caractére de coposition de cette opération , et notamment les retaits et alignements
Les clotures sur la route de Fort Mardyck ne pourront se faire que sous la forme d'un léger rehaussement des murets existants , et leur dessin sera en cohérence avec l'architecture des maisons
Préserver les modénatures et matériaux de façade , leur couleur et texture
Préserver les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

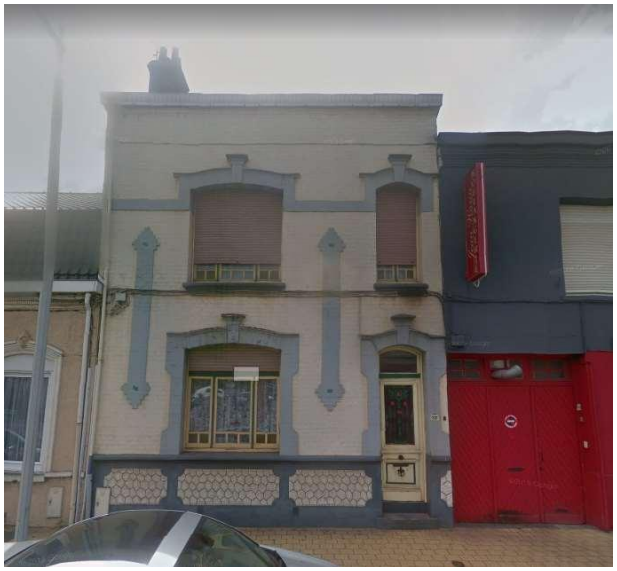

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

Rte de Fort Mardyck 221

460 AD 34

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Maison composée de maniére classique et présentant quelques éléments de décors soulignant l'organisation des baies
NOter les menuiseries qui sont d'origine et qui sont en parfaite adéquation avec le style de la maison

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite
Préserver la composition générale , les matériaux en façade et leur principe de coloration
Préserver les modénatures et matériaux de façade , leur couleur et texture
Préserver les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

rue des Scieries 18 à 24

460 AP 0024 à 0027

Séquence
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

S'inscrit dans une séquence traditionnelle avec la séquence du 1 à 47 rue du Banc Vert
Un ensemble d'habitation qui forment un ensemble cohérent et en bon état de conservation (n'ayant pas subi trop de modifications irréversibles)
Les façades et volumes sont composés de manière très classiques, sans éléments de décors superflus

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver l'unité de l'ensemble (sobriété), les appareillages et modénatures de briques, les partitions principales des menuiseries, les toitures et cheminées
Compte tenu des vues lointaines possibles, la pose de chassis de toit en toiture sera faite de la maniére la plus respectueuse de l'écriture architecturale initiale (format , matériau , mode de pose)
Dans le cas de travaux de modification , le retour à l'état initial , dans la mesure du possible sera recherché.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **PETITE SYNTHE**

Rue des Scieries 9000

460 AR 0 067

Element isolé
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Petite Synthe est un quartier à forte dominante résidentielle.
Son patrimoine, à la fois architectural et paysager est très nettement marqué par la situation géographique du quartier, historiquement tourné vers les activités agricoles.
Ce paysage urbain est ainsi parsemé d'un système de maisons ouvrières, souvent construites en séries, de maisons dites « de maître », plus grandes et décorées, et plus récemment de secteurs de lotissement contemporains très arborés.
Une partie du quartier, appelée « Saint Nicolas », a été partiellement reconstruite après la seconde guerre et présente un style architectural se rapportant au Mouvement Moderne.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
La protection s'applique ici à deux halles de stockages de bois qui s'inscrivent dans le site de la rue des Scieries et du canal de Bourbourg
Le systéme de charpente traditionnelle dédié à de grandes portée est remarquable et unique dans la commune tant par les masses définies que par le dessin de la charpente bois

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accessoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture ou tout élément de modénature relatif à l'écriture architecturale en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs ou visibles depuis l'espace public sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits . La pose d'éléments en surépaisseur vus depuis le domaine public est interdite

Préserver l'unité de composition des toitures qui forme pignon sur le rue des Scieries
Préserver les pignons bois (principe du matériau)
En cas de démolition , prévoir un relevé précis du dessin de la charpente

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

Rue des Camélias, rue de la mutualité, rue Alexandre Dumas, Impasse des Mousquetaires, avenue du Pont Loby, rue de Nancy

Petite-Synthe
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Années de construction : 1975

Adresses :	Rue des Camélias	5-8-15-37-43-55-61-78-80-86
	Rue de la Mutualité	19-31-61-68-69-75-76-83-93-105-123-131-141-147-151-159-167-183-191-205-213-219-229
	Rue Alexandre Dumas	24-34-48-84-100-108-116-136-160-199-203
	Impasse des Mousquetaires	1-2-3-4-12-22-48-51
	Avenue du Pont Loby	6-18-28-54-66-80-92-106-110-132-142-166-178
	Rue de Nancy	de 140 à 170

Section cadastrale : 460 AL
Parcelles : de 364 à 482 - de 532 à 579
Surface totale : 36 861 m²
Nombre d'habitations : 81
Procédure d'urbanisme : lotissement
Maîtrise d'œuvre :

VOLUMÉTRIE

Typologie en R+1, implantation en L, de biais par rapport à la rue. Situation de mitoyenneté, ou semi-mitoyenneté, décalée (partie avant du L avec partie arrière de l'autre) permis par la position en biais, ce qui rend difficile la lecture de l'entrée. Toiture en ardoise à 2 pentes dissymétriques, pentes fortes à l'arrière et faibles à l'avant. Les façades latérales en R+1 sont en ardoise comme la toiture.
Il est à noter que de nombreuses toitures ou habillages de façade à l'origine en ardoise ont été remplacées par des couvertures en tuiles (le plus souvent), en bac acier ou simplement par une étanchéité, si dans ce cas la couleur (noire) a souvent été respectée, il existe quelques exceptions.

FAÇADE AVANT

Le RDC est en enduit clair, la partie supérieure (qui commence au ras des menuiseries) est en ardoise comme la toiture. La séquence d'entrée a une lecture compliquée car elle ~~se~~ compose avec les 2 façades formant le creux du volume en L. On considèrera la façade avant comme celle étant face à la fenêtre en chien assis. Une partie du L est en avancée, et l'autre en retrait. Sur la partie en avancé, on trouve en RDC une fenêtre horizontale à 3 battants ainsi qu'en R+1 dans le chien assis. Sur le côté de cette façade, se trouve la porte de garage et la porte d'entrée dans un porche en profondeur. En partie reculée, on trouve~~ra~~ une fenêtre à 2 battants, et une cheminée en arrière-plan.
De nombreuses extensions ont été créées selon la disposition de la maison sur le terrain et des reculs nécessaires, parfois dans le prolongement de la façade en retrait, parfois dans le prolongement de la façade en avant. Ces extensions ont souvent pour but d'ajouter un garage et permettent parfois de supprimer le garage existant pour en faire une pièce de vie.
Parfois des extensions sous forme de vérandas ont été réalisées en façades arrières.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La séquence d'entrée est perpendiculaire à la façade avant. Elle dispose d'une allée minérale, large, de la porte de garage à la porte d'entrée, et allant vers la rue en longeant la façade de la fenêtre à 2 battants. Le jardin de devant est celui qui se trouve à côté de l'allée et devant la partie avancée de la façade avant, à condition que l'accès à l'allée de la maison mitoyenne suivante soit possible. Il peut alors être grand en fin de mitoyenneté, moyen ou inexistant dans les autres cas. Il est généralement clôturé par une haie ou un muret. Lorsqu'il y a un deuxième garage, une seconde allée est prévue à travers ce jardin.

18, avenue du Pont Loby

61, rue des Camélias

168, rue de Nancy

FAÇADE ARRIERE

La façade arrière est peu visible à cause de son retrait dans des jardins clôturés par de hautes haies et en intérieur d'ilot. On distingue le R+1, incliné, en ardoise, qui est composé de 2 fenêtres. Le RDC est en enduit blanc mais il est difficile d'identifier ses ouvertures, d'autant plus que des extensions de tout type ont été ajoutées. Il semble qu'à l'origine 2 ouvertures de mêmes largeur qu'au R+1 sont présentes.

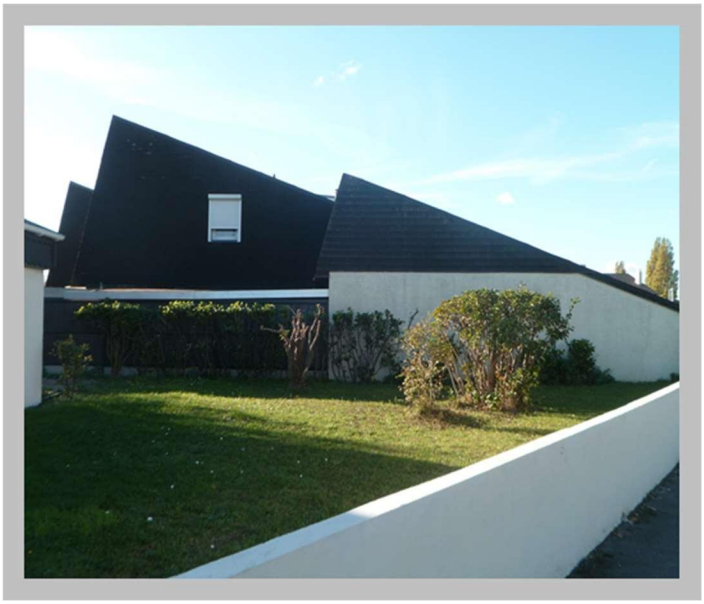

FAÇADE LATERALE

La façade est un pignon qui révèle les pentes de la toiture asymétrique. Côté entrée, elle est découpée en 2 parties, une en avant et une en retrait à cause de la disposition en L. La partie avant dispose d'une fenêtre en R+1, la partie arrière dispose de la porte d'entrée et de garage. De l'autre côté, la façade est aveugle, ou avec une fenêtre, et sur un même plan. Dans les 2 cas, le RDC est en enduit clair, l'étage en ardoise comme la toiture

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Forme de lotissement urbain de la période contemporaine, illustrant avec ingéniosité la possibilité d'une densité urbaine alliée avec un paysagement soigné.
Les maisons, ou groupes de maisons, ont un seul accès à la voie de desserte.

Le dessin du plan suit des formes courbes et relativement complexe et permet de communiquer avec d'autre lotissements contigus, un peu comme si l'on se promenait dans un jardin (exception pour la rue de Nancy)

Comme pour tous les lotissements, les maisons sont écrites suivant un même principe, l'écriture architecturale signe les années 70 (voir certaines opérations Lilloises de Villeneuve d'Ascq), et une unité de matériau et d'implantation vient en souligner la remarquabilité.

Les maisons sont installées sur des petites parcelles, elles sont accolées par groupes, ce qui diffère assez profondément du principe du lotissement périurbain qui met la maison au milieu de la parcelle.

Les volumes sont, en retrait de la rue et sans clôtures autres que des haies ou petits éléments bas.

La densité est relativement faible malgré des implantations jumelées en recul par rapport à la voie et des clôtures sous forme de haies ou absent.
Cette sous densité trouve vraisemblablement son explication dans l'organisation des voies consommatrices d'espaces.
Dans ce lotissement, les volumes, leur teintes et les teintes des toitures sont structurantes.

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - <u>Façades et Toitures</u>
    1. Préservation des enduits existants, expression, mise en œuvre, textures, teintes.
    2. Les cheminées d'origines seront conservées
    3. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature et tons identiques aux couvertures originelles. Elles seront cohérentes sur le plan coloristique. La forme, les pentes, la volumétrie seront respectées.
    4. Les revêtements des débords de chéneaux, de couverture, rives diverses en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont proscrits.
    5. La mise en place d'éléments techniques en façade est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégré à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur ou la mise en place de cache. La cohérence d'ensemble sera recherchée.
  - <u>Menuiseries</u>
    1. En cas de remplacement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment. La porte d'entrée sera traitée en cohérence avec le style moderniste des maisons, elle se rapprochera du style originel.
    2. Les matériaux utilisés seront de nature à permettre la réalisation des partitions, détails, profils du modèle de l'époque de construction.
    3. Les coffres de volet roulant devront être posés en intérieur, ils ne seront pas visibles depuis l'espace public.
  - <u>Clôtures et espaces libres</u>
    1. Le principe de clôture d'origine du secteur sera préservé, la réalisation de haies doublées éventuellement d'un grillage sera privilégié. Les éléments maçonnés (murs bahuts) et éléments de serrurerie seront admis.
    2. Dans les espaces libres les arbres de haute tige seront préservés tant que leur état sanitaire le permet.
  - <u>La rénovation thermique des façades</u>

    Afin de garantir la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur matérialité, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

    Les matériaux de recouvrement devront restituer la nature et la finition du mur d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions.

    Elle devra préserver ou reconstituer les éléments de composition de la façade.

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

Rue du Docteur Dewevre, rue Franchet d'Esperey, Rue de l'Avenir, rue Masséna

Petite-Synthe
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Années de construction : 1958

Adresses :	Rue Franchet d'Esperey	de 57 à 91
	Rue Dr Dewevre	de 1 à 17 et de 2 à 20
	Rue de l'Avenir	de 2 à 14
	Rue Masséna	de 1 à 27 et 2 à 24

Section cadastrale : 460 AN
Parcelles : de 859 à 865 / 1016 à 1020 / 1112 à 1123
de 985 à994 et de 995 à 1000 + 1003 + 1156 à 1159
de 0082 à 0088
de 1004 à 1015 et de 866 à 879
Surface totale : 22 200 m2 (compris EP) (total parcelles privées : 13 374m²)
Nombre d'habitations : 70
Procédure d'urbanisme : lotissement
Maîtrise d'œuvre :

VOLUMÉTRIE

Typologie en R+1, d'implantation rectangulaire avec mitoyenneté formant des bandes. Toiture à 2 pentes en tuiles orangées (sauf changement) qui peut présenter des fenêtres de toit et/ou chien assis. L'orientation des bandes est parallèle à la rue, en retrait ou en front à rue, avec présence de jardins arrières et avants lorsque le retrait le permet. Les fins de parcelle donnent sur une allée en intérieur d'ilot, ou sur l'impasse Mermoz (sauf n°2 à 8 rue du Dr Dewevre). Des extensions sont présentent dans les jardins, côté habitation et/ou en fin de parcelle.

FAÇADE AVANT

La façade est en briques jaunes brunies, sauf si changées. Un soubassement fin est présent, en béton. Les chéneaux sont alignés, en Bois peint généralement en blanc souvent remplacés par du PVC blanc comme les gouttières et les menuiseries. Un encadrement blanc souligne parfois les ouvertures. En R+1, on trouve 3 petites fenêtres verticales. En RDC, on trouve d'un côté une porte d'entrée avec fenêtre verticale de part et d'autre, puis une fenêtre horizontale à 2 ou 3 battants. Sur les rues Franchet d'Esperey et Masséna, un bandeau de fenêtres peut être présent tout du long du RDC, à raison de 4 battants d'un côté de la porte puis 1 de l'autre. Les façades se répondent par symétrie les unes aux autres. Des modifications peuvent entrainer un changement de teinte de la brique, une peinture par-dessus ou un enduit, le soubassement peut être supprimé, ou remplacé par de la fausse pierre encadrant également les fenêtres, les encadrements peuvent être repeints en couleur. Des groupements de 2 garages peuvent interrompre les bandes.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La séquence d'entrée peut être de 3 sortes. Premièrement, la façade est en front à rue (rues Franchet d'Esperey et du Dr Dewevre). Deuxièmement, un léger retrait est présent, dont le sol est minéralisé, l'espace non clôturé, et un emmarchement (2/3 marches) permet d'accéder à la porte d'entrée. Un muret en L peut tenir un coin et contenir la boîte aux lettres, et l'emmarchement peut être jumelé avec celui du voisin (rue de Masséna). Troisièmement, le retrait peut être plus important et offrir un jardin de devant. Dans ce cas, une clôture est présente, sous la forme d'une haie ou d'un muret en brique (sauf si modification). Un portail piéton est présent devant l'allée menant à la porte d'entrée (rues du Dr Dewevre, de l'Avenir, Masséna, Franchet d'Esperey). Il n'y a pas de clôture devant les garages.

14, rue Dewevre

55, rue Franchet d'Esperey

12, rue de l'Avenir

FAÇADE ARRIÈRE

Les façades arrières présentent la même brique qu'à l'avant. Les chéneaux sont également alignés, sauf si modification de la toiture. La façade est plutôt visible car les clôtures des jardins (souvent une haie) sont basses. En R+1, on trouve 2 fenêtres horizontales à 2 battants. En RDC, on trouve une porte fenêtre et 2 fenêtres verticales, sauf si une extension a été faite. Des garages sont présents à l'arrière, lorsque l'allée est large. Autrement, on peut trouver des portails piétons.

FAÇADE LATÉRALE

La façade est un pignon aveugle, de la même brique que les autres façades. Des fers d'ancrage sont présents dans le haut, on aperçoit aussi les tuiles et le profil du chêneau en PVC blanc qui déborde de la façade. Cette façade peut être en retrait dans un accès latéral au jardin, clôturé, ou derrière un garage et son allée, non clôturée. Elle peut présenter un bardage PVC sur le R+1 en cas de modifications.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ce Secteur de Cohérence illustre la réalisation d'un ilot complet sur le principe du lotissement urbain

Il est homogène historiquement et montre que le plan de lotissement pouvait aussi créer des espaces de vie communs (transformé actuellement en stationnement rue du Dr Dewevre)

Outre ce mode d'organisation, il faut noter que les parcelles (au sens cadastral du terme), jointives sur leurs mitoyennetés arrières (en cœur d'ilot), ne sont pas clôturées à l'alignement de leur fond.

Cette configuration est extrêmement intéressante, car elle permet aux « Co-lotis » d'avoir un accès par le fond de leur parcelle via une petite voie piétonne (environ 2.5 m) collective.

Sur le plan de l'écriture architecturale, les maisons sont écrites suivant un même principe et leur individualité disparait au profit de l'écriture unique à l'échelle d'une rue ou d'une séquence.

Les clôtures sur rue sont constituées de haies ou petits éléments bas, contribuant ainsi à la perception de voies et d'espace public large et aéré.

Ces clôtures, basses ou inexistantes, et retraits par rapport aux voies, permettent également d'atténuer la perception d'une densité importante du bâti, en R+2.

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - Façades et Toitures
    1. Préservation des baies existantes. En façades rues les percements ne seront pas modifiés.
    2. Les cheminées d'origine seront conservées
    3. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature et de tons identiques aux couvertures originelles (tuiles terre-cuites petits moules de tons rouges et mat).
    4. Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont proscrits.
    5. La mise en place d'éléments techniques en façade rue est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégré à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur ou la mise en place de cache. La cohérence d'ensemble sera recherchée.
  - Menuiseries
    1. En cas de remplacement, les menuiseries (compris la porte d'entrée) reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment.
    2. La pose dite en rénovation sera proscrite.
    3. Les matériaux utilisés seront de nature à permettre la réalisation des partitions, détails, profils du modèle de l'époque de construction.
    4. Les coffres de volet roulant devront être posés en intérieur, ils ne seront pas visibles depuis l'espace public.
  - Clôtures et espaces libres
    1. Le principe de clôture d'origine du secteur sera préservé, haies, éléments maçonnés, éléments de serrurerie
    2. Le principe du non alignement des clôtures en limite séparatives de fond de parcelle devra être conservé en tant que mémoire du plan d'organisation initial (en dérogation du PluiHD).
    3. Dans les espaces libres (cœur d'ilots notamment) les arbres de haute tige s'ils existent seront préservés tant que possible.
  - La rénovation thermique des façades

    Afin de garantir la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

    Les matériaux de recouvrement devront restituer les caractéristiques volumétriques de la construction. Les matériaux de type bardage seront proscrits. Les revêtements en brique seront privilégiés, l'usage d'enduit n'est pas proscrit.

    La colorimétrie devra préserver l'aspect de maisons en série.

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

Rue Pierre Larousse, rue Masséna, rue Louis Dumez,
Rue Jacques Pitillion

Petite-Synthe
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Années de construction : 1956 / 1957
Adresses : Rue Pierre Larousse : 2 à 38
Rue Masséna : 26 à 38
Rue Louis Dumez : 15 à 53
Rue Jacques Pitillion : 71 et 73 (Jumelles)

Section cadastrale : 460 AN 944 à 968 / 977 à 984 / 1210 à 1214 / 1226 à 1229
Surface totale : 8000 m2
Nombre d'habitations : 48
Procédure d'urbanisme : lotissement
Maîtrise d'œuvre :

VOLUMÉTRIE

Typologie en R+1 ou R+2, d'implantation rectangulaire avec mitoyenneté formant des bandes. Toiture à 2 pentes en tuiles généralement orangées, ou brunes, avec des chiens assis rectangulaire très présents. Les compositions diffèrent pour chaque rue, mais sont communes pour chaque bande. L'orientation des bandes est parallèle à la rue, en retrait, avec présence de jardins arrières. Lorsqu'une allée est présente en intérieur d'ilot, des garages se forment en fin de parcelle, donnant sur l'allée. Des extensions sont présentes dans les jardins.

FAÇADE AVANT

Sur la rue Louis Dumez et la rue Jacques Pitillon, les façades sont en enduits clairs avec peintures plus colorées sur les encadrements autour des ouvertures. Sur la rue Pierre Larousse et la rue Masséna, les façades sont en briques rouges avec des encadrements clairs autour des ouvertures. En RDC hormis rue Masséna, on retrouve toujours sauf modification une porte d'entrée et un garage, parfois avec une fenêtre. Au dernier niveau, Hormis les maisons à étage plein à R+2 il y a toujours 1 ou 2 chiens assis avec fenêtre à 2 ou 3 battants, équidistants ou proches de la mitoyenneté. Les niveaux intermédiaires présentent généralement une petite fenêtre et une grande, reliées par un même encadrement ou non selon les compositions. Les compositions varient d'une rue à l'autre, mais les habitations sont toujours symétriques les unes aux autres, ce qui peut jumeler les encadrements, les surfaces peintes, et les chiens assis.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

La séquence d'entrée est généralement clôturée, avec accès piéton et accès voiture. Sur les rues Louis Dumez, Jacques Pitilion, la clôture a presque disparu dans le premier cas, et complètement dans les deux suivant, ne laissant que des surfaces en enrobé se confondant avec le trottoir. Sur la rue Pierre Larousse, la devanture forme un L devant le garage puis la porte d'entrée, le reste étant végétalisé. La clôture est un muret entre les mitoyennetés, et devant l'espace vert. Lorsque la surface est minéralisée, la partie avant de la clôture disparait.

FAÇADE ARRIERE

Les façades arrières sont en briques rouges avec encadrements clairs autour des ouvertures quel que soit les matériaux utilisés en façade avant. Les hauteurs sont en R+2, voire R+3, avec le dernier niveau en combles aménagés. Les chiens assis sont généralement présents. Des surfaces peintes en clairs peuvent relier les ouvertures verticalement ou horizontalement. De nombreuses extensions sont présentes, en RDC ou toute hauteur, sur toute la largeur ou non. Des murs hauts en béton clôturent généralement les jardins.

FAÇADE LATERALE

La façade est un pignon, aveugle ou non, aux compositions et matériaux variés (briques rouges, béton, enduit, mixte). Le profil peut être hexagonal si le chien assis est en retrait, ou asymétrique si le chien assis est sur le même plan. De même pour la cheminée. Ce pignon peut être en retrait derrière le passage latéral vers le jardin et sa clôture, ou en limite de mitoyenneté, ou en front à rue s'il donne sur les allées en intérieur d'ilot.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ce Secteur de Cohérence illustre la réalisation d'un ilot complet sur le principe du lotissement urbain.

Il montre aussi différentes périodes de construction, notamment rue Masséna.

Cette organisation structure les voies par des alignements et retraits par rapports aux voies.

Outre ce mode d'organisation, il faut noter que les parcelles (au sens cadastral du terme), jointives sur leurs mitoyennetés arrières (en cœur d'ilot), ne sont pas bâties ou clôturées à l'alignement de leur fond.
Cette configuration est extrêmement intéressante, car elle permet aux « Co-lotis » d'avoir un accès par le fond de leur parcelle via une petite voie piétonne (environ 2.5 m) collective.

Sur le plan de l'écriture architecturale, les maisons sont écrites suivant un même principe et leur individualité disparait au profit de l'écriture unique à l'échelle d'une rue ou d'une séquence.
Les clôtures sur rue sont constituées de haies ou petits éléments bas, contribuant ainsi à la perception de voies et d'espace public large et aéré.

Ces clôtures, basses ou inexistantes, et retraits par rapport aux voies, permettent également d'atténuer la perception d'une densité importante du bâti, en R+2.

Noter la gémellité des N° 71 et 73 rue Pitilion

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - <u>Façades et Toitures</u>

    1. Préservation des matériaux et répartition des matériaux constituant la façade rue.
    2. Préservation des baies existantes. En façades rues les percements ne seront pas modifiés.
    3. Préservation des encadrements et casquettes béton. Préservation des retraits de façades.
    4. Les cheminées d'origine seront conservées
    5. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature et de tons identiques aux couvertures originelles (tuiles terre-cuites petits moules de tons rouges et mat).
    6. Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont proscrits.
    7. La mise en place d'éléments techniques en façade rue est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégré à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur ou la mise en place de cache. La cohérence d'ensemble sera recherchée.

  - <u>Menuiseries</u>

    1. En cas de remplacement, les menuiseries (compris la porte d'entrée) reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment.
    2. Les matériaux utilisés seront de nature à permettre la réalisation des partitions, détails, profils du modèle de l'époque de construction.
    3. Les coffres de volet roulant devront être posés en intérieur, ils ne seront pas visibles depuis l'espace public.

  - <u>Clôtures et espaces libres</u>

    1. Le principe de clôture d'origine du secteur sera préservé, haies, éléments maçonnés, éléments de serrurerie.
    2. Le principe du non alignement des clôtures en limite séparatives de fond de parcelle devra être conservé en tant que mémoire du plan d'organisation initial (en dérogation du PluiHD).
    3. Dans les espaces libres (cœur d'ilots notamment) les arbres de haute tige s'ils existent seront préservés tant que possible.

  - <u>La rénovation thermique des façades</u>

    Afin de garantir la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

    Les matériaux de recouvrement devront restitués les caractéristiques volumétriques de la construction. Les matériaux de type bardage seront proscrits. Les revêtements en brique seront privilégiés, l'usage d'enduit n'est pas proscrit.

    Ces matériaux devront en outre restituer la nature et la finition du mur d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions (exemple : en cas de présence d'un soubassement celui-ci sera reconstitué avec sa matérialité)

    L'isolation par l'extérieur devra préserver ou reconstituer les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques tels que les encadrements, les corniches, les bandeaux, etc.

    La colorimétrie devra préserver l'aspect de maisons en série.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue du Pont Neuf58

510 AB 0 258

Maison Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison bourgeoise installée en alignement de la voie , noter la transition moderne qui est exprimée par l'utilisation en apparent de fers pour les linteaux du rez et les arcs de décharge de l'étage en anse de panier
Noter également la reprise fort astucieuse de l'alignement de la voie par le débord de l'étage au dessus de la porte d'entrée

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les matériaux de façade , brique , bois, acier pierre et béton et toutes modénature et appareillages , et partitions
Préserver les grilles en acier, dessin et matériau
Préserver les débords de toiture

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue du Pont Neuf 60

510 AB 0 695

Element isolé
Artisanat néo flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux pilastres et grille
Correspondant vraisemblablement à l'entrée d'une entreprise
A conserver dans l'hypothése d'une utlisation dans le cadre d'un projet

PRESCRIPTIONS

Préserver les éléments
Préserver les matériaux et les dessins et appareillages

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue du Pont Neuf 86

510 AB 0 263

Maison Isolée
Element de paysage

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Mur de cloture sur la rue du Pont Neuf en brique présentant une concavité au niveau du portail d'entrée
Il s'agit d'un élément remarquable de cette rue, présentant un caractére de continuité trés fort , qui par sa forme et son emprise crée un véritable espace de respiration
La constitution de ce mur , les pilastre et son aspect massif seront à préserver en cas d'opération immobiliére sur la parcelle

PRESCRIPTIONS

Préserver le mur , les effets de pilastres soubassements et couronnements en briques
Préserver la concavité et l'accés par le portail
Préserver les arbres visibles depuis la rue du Pont Neuf

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 2

510 AZ 0001

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Tés bel exemple de petit collectif de la période moderne formant angle , les toitures ont disparu , et les baies horizontales sont unitfiées par des corniches horizontales filantes

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'expression des horizontalités,
Préserver le socle "commerçant" et son expression (grandes baies et porte en angle)
Préserver le dessin des portes d'entrée,
Préserver la peau de brique en façade ainsi que la mise en scéne des bow window

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée.
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
La pose de garde corps de sécurité non intégrés à l'architecture est interdite

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 40

510 AT 0 0001

Collectif
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petit immeuble collectif d'expression clairement issue de la modernité

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la composition de la façade et des volumes et sous volumes, le marquage d'un soubassement , conserver tous éléments de marquage des horizontales
Préserver le matériau en façade , son calepinage et ses modénatures
Préserver les formes et dimensions des baies , leurs entourages
Veiller à une cohérence de partitionnement, de matériau et de teinte des menuiseries sur l'ensmeble de la résidence
Préserver les dessins des portes d'entrée
Préserver la relation "ouverte" de l'immeuble avec la rue

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée.
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
La pose de garde corps de sécurité non intégrés à l'architecture est interdite

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 44 bis et 46

510 AT 0 0289 - 0290

Maison isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Expression de la façade en volume pour cette maison trés représentative de l'époque Moderne, horizontalité des baies, utilisation de matériaux naturels, suppression de la toiture, et apparition du concept d'attique
Tous les éléments de langage de l'architecture du mouvement moderne sont présents sur cette maison
Noter la trés subtile composition entre le balcon de droite , qui correspond à une maison (44 bis) et l'élément de porte d'entrée principale , en pierre , qui est en fait l'entrée du 46

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'expression des horizontalités, le débord du cheneau sous "fenétres d'attique"
Préserver les partie en pierre naturelle en rez de chaussée, la courbure de l'entrée
Préserver le dessin des portes d'entrée, des portes de garage
Préserver la peau de brique en façade ainsi que la mise en scéne du balconnet
Préserver les cheminées

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée.
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 44

510 AT 0 0003

Maison isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Expression de la façade en volume pour cette maison trés représentative de l'époque Moderne, horizontalité des baies, utilisation de matériaux naturels, suppression de la toiture, et apparition du concept d'attique
Tous les éléments de langage de l'architecture du mouvement moderne sont présents sur cette maison

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'expression des volumes, les corniches et débords en bétons , les encadrementsde baies
Préserver la brique de parement claire
Préserver les partie en pierre naturelle en rez de chaussée
Préserver le dessin de la porte d'entrée

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée.
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 52

510 AT 0 139

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple d'utilisation du contexte urbain pour mettre en scéne la maison, l'angle est marqué au moyen d'un balconnet surmonté d'une petite tourelle, elle- même inscrite dans un pignon d'angle.
De part et d'autre de la maison , la parcelle est fermée par deux murs surmontés d'une corniche en forme de "chapeau de gendarme" (expression fomelle retrouvée sur les pignons hispano flamands de la place d'Arras)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la brique en façade , sa teinte , les dimensions et formes des baies, les debords de cheneaux et corniches
Préserver les partitions des menuiseries
Préserver l'ouvrage de balconnet , balcon, potelets , couverture en ardoise
Conserver la teinte rouge orangée de la tuile (vernissée interdite dans ce ca s)

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 92

510 AT 0 139

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple d'utilisation du contexte urbain pour mettre en scéne la maison, l'angle est marqué au moyen d'un balconnet surmonté d'une petite tourelle, elle- même inscrite dans un pignon d'angle.
De part et d'autre de la maison , la parcelle est fermée par deux murs surmontés d'une corniche en forme de "chapeau de gendarme" (expression fomelle retrouvée sur les pignons hispano flamands de la place d'Arras)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la brique en façade , sa teinte , les dimensions et formes des baies, les debords de cheneaux et corniches
Préserver les partitions des menuiseries
Préserver l'ouvrage de balconnet , balcon, potelets , couverture en ardoise
Conserver la teinte rouge orangée de la tuile (vernissée interdite dans ce ca s)

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 98

510 AS 0 003

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ecriture néo flamande, exprimée notamment par un élément de toiture qui se transforme en pignon, et néanmoins influencée par le style anglo normand , ledit pignon proposant une très généreuse avancée de toiture.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la brique et les enduits ou bétons colorés en façade, Les cheminées
Préserver les détails du balcon (support, garde corps en acier peint)
Préserver formes et dimensions des baies (arrondies dans les angles)
Préserver les dessins des menuiseries , les sections de bois
Préserver le débord de toiture en pignon et les cheneaux, en sous face bois

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 100 et 102

510 AS 0 (009,010)

Maison accolées
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Deux maisons remarquables du fait de leur gemellité qui ici se fait duplication et non pas par symétrie.

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'effet de ressemblance de la série, uniformité de la texture continuité du débord de cheneau en bois, identité des formes et tailles des baies
Préserver sur les deux maisons la lambrequins de volets extérieur en bois
Préserver une unités de matériaux et de partitions pour les menuiseries
Préserver les balcons et gardes corps en acier peint , de même que les grilles de cave
Préserver les belles voisines

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 108

510 AS 0 014

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Interprétation anecdotique et représentative d'une "excentricité balnéaire" de la maison ouvriére présentant une façade soigneusement composée et rythmée et l'ajout d'élément rencontrés plus souvent dans la maison bourgeoise , tel que le balconnet (N° 98 de la rue)
Noter le dessin de l'arc de rez de chaussée réunisssant la porte d'entrée et une fenétre
Noter également le désaxement de la lucarne par rapport à cet arc

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les briques peintes et vernissées ,
Préserver les formes et dimensions des baies , les menuiseries en bois , leurs dimensions et partitions
Préserver le balconnet , en bois , les sections d'ossatures et les modénatures ou moulures , le clocheton , Préserver la belle voisine ouvragée, et les lambrequins
Préserver la souche de cheminée

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée.
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 126

510 AS 0 030

Maison isolée
Néoflamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Expression de l'architecture Flamande, briques peinte , ici en teinte très sombre ,et menuiseries colorées, avec une influence du style éclectique, mêlant balconnet surmonté d'un clocheton et une répétition du débord de toiture au dessus de la porte d'entrée , sous forme d'un petit avant toit

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la brique peinte, teinte sombre, la toiture en tuile teinte orangée
Préserver les ouvrages de bow window , balconnet en retrait, débords de toiture en bois
Préserver le clocheton , teinte sombre et la belle voisine
Préserver les formes et dimensions des baies et les dessins, partitions et section des menuiseries en bois
Préserver les ouvrage métalliques en acier peint

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 132

510 AS 0 033

Maison isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison d'expression néo classique, composée très simplement, façade enduite et ornementée.
Noter l'extréme régularité de la composition , jusqu'en toiture

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver l'enduit peint en façade et toutes les ornementations sous forme de cordons, encadrements de baies, bossages horizontaux
Préserver les formes (anse de panier) et dimensions des baies
Préserver les dessins des menuiseries, leurs partitions , notamment la porte d'entrée en bois
Préserver le débord de cheneau , et les trois belles voisines
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 146

510 AS 0 043

Collectif ancien équipement
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ici expression néo classique pour cet ancienne Trésorerie, le volume général est trés simple , seule la symétrie est marquée par un fronton ornementé

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la brique en façade et tout matériau exprimé dans sa teinte naturelle ,
Conserver l'équilibre de la façade : soubassement, 2 niveaux courants, débord de cheneau , brisis teinte sombre , couverture tuiles rouges . Conserver les cheminées structurantes
Préserver les ornementations du fronton

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

boulevard de la République 170 et 172

510 AS 0 (067, 069)

Maison accolées
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons remarquables du fait de leur gemellité. La composition de la façade est simple et efficace. Remarquer le seul effet de différenciation sur la forme des baies de portes d'entrée et de fenétre d'étage , cintrée pour l'une , droite pour l'autre.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'effet de ressemblance de la série, uniformité de la peau de brique et des teintes de tuiles (tuiles vernissées interdites) , continuité du débord de cheneau et des supports, identité des formes et tailles des baies , et des formes , sections et partitions des menuiseries

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 304 à 338

510 AA 0 (018,022,023,024,025)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence composée de 5 maisons en cohérence sur le plan de leur écriture éclectique et de leur implantatation en retrait sur la rue

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver le retrait de chaque volume et le cloturage composé de murets et grilles acier peint
Préserver les matériaux existants , briques, bétons et pierres
Préserver les mouvements de volumes des façades, bow windows, débords de cheneaux et d'acrotéres
Préserver les cheminées
Préserver les formes et dimensions des baies et les partitions principales des menuiseries

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

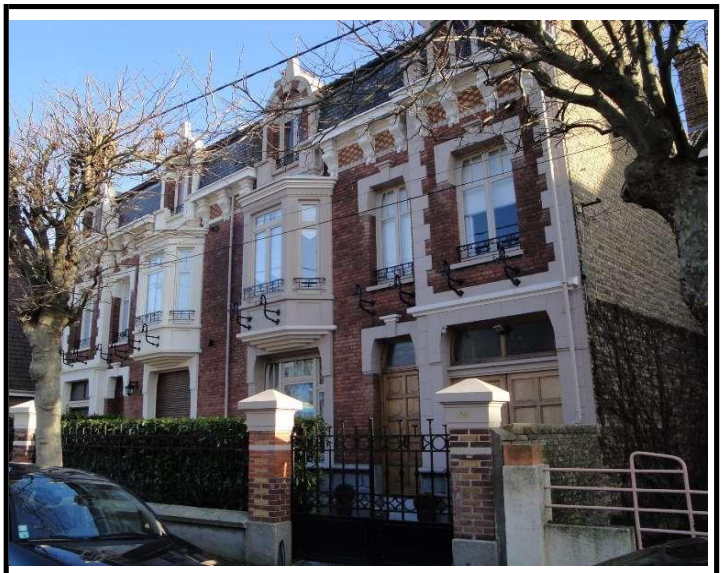

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 348 et 358

510 AA 0 (026,027)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons jumelles (par symétrie) organisées classiquement formant un ensemble cohérent. Noter la richesse des décors qui mélangent art déco , et classiscisme dans un éclectisme raffiné.
Le retrait par rapport à l arue , et le traitement de la cloture ajoute à la qualité de cette séquence

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la similitude d'aspect des deux constructions , 2les matériaux de façade et leurs colorations
Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions , sections de profils , formes et coloration des menuiseries
Préserver les cheneaux et débords et ouvrages en brisis
Préserver le retrait du domaine public et le cloturage par muret brique et grille acier peint
Préserver les portails acier peint
Les tuiles vernissées sont interdites sur ces maisons

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 508 et 514

510 AB 0 (002,003)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons d'expression semblable , compositions des façades différentes, formant un ensemble cohérent,

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les matériaux en façade , leurs colorations
Préserver l'implantation hors d'alignement de la voie et les emmarchements et entrée rehaussée du 514
Préserver les bow window et les ornementations et modénatures de celui du 514
Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions des menuiseries , et les portes d'entrées en bois teintes sombres
Les tuiles vernissées sont interdites sur ces maisons

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 528 et 536

510 AB 0 (005,006)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux maisons jumelles (par translation) organisées classiquement formant un ensemble cohérent.
Noter l'implantation et le dessin des façades qui se décalent opur former de petits retrait par rapport à la rue
Noter les baies et arcs en anse de panier et les grilles de cloture art déco

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la similitude d'aspect des deux constructions, les matériaux naturels de façade et leurs colorations
Préserver les formes et dimensions des baies , les partitions, sections de profils , formes et coloration des menuiseries
Préserver les cheneaux et débords et ouvrages en brisis
Préserver le retrait du domaine public et le cloturage, notamment les murets et les grlles art déco
Les tuiles vernissées sont interdites sur ces maisons

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 662 et 672

510 AB 0 (110,111)

Séquence
Maisons en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux petites maisons d'ont une en bois accolées et formant une unité. L'une d'entre elle présente un pignon, et une planche de lambrequin qui montre une envie de "coquetterie"

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les matériaux en structures et parements (bois), les volumétries , débords de toiture , les ornementations
Préserver la composition des baies , leurs formes
Préserver les partitions principales des menuiseries
Préserver l'implantation en retrait du domaine public, et les clotures par grille en acier peint
Les tuiles vernissées sont interdites sur ces maisons

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 1060 à 1076

510 AB 0 (648,650,651)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Trois maisons jumelles (par translation) de facture éclectique , formant un ensemble cohérent
Les balcons en forme de cocquille Saint Jacques sont présents , les barreaudages sont dépareillés

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la similitude d'aspect des constructions et une cohérence dans la série
Préservre les matériaux de façade et les modénatures et détails
Préserver les formes et dimensions des baies
Préserver les partitions principales des menuiseries, une cohérence entre les trois batiments
Préserver les cheneaux et débords et ouvrages en brisis
Préserver les balcons . Les ouvrages d'appui et de garde corps pourront être dépareillés , mais exprimer une volonté de composition en accord avec la façade

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 1098 et 1116
Le Coq Blanc

510 AB 0 (646,645)

Collectif
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Issu d'une initiative privée , "le Coq Blanc" est au début du XX éme (1912) l'un des 4 cinémas de Dunkerque. Le batiment reprend l'écriture néoclassique courante de ce début de siécle.

,

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver le matériau de façade , enduit peint , et ses modénatures, les entourages de baies
Préserver l'organisation des baies dans la façade , leurs formes et dimensions
Préserver la volumétrie générale de ce batiment formant angle
Les tuiles vernissées sont interdites

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 1200

510 AC 0 599

isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Bel exemple de maison de brasseur, d'inspiration très classique, installée en léger retrait de l'alignement

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'expression des modénatures et décors et la coloration claire de la façade
Préserver la taille et la forme des percements
Préserver les menuiseries leurs formes, partition , et section des profils
Préserver le balcon et le barreaudage
Préserver les ouvrages d'acrotére
Préserver l'expression des grilles , matériau, section des fers, teinte et mur bahut

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 1255

510 AR 0 274

Isolée
Eclectique

aussi adressée 2 rue Jules Degroote

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Inspiration anglo normande pour cette maison d'angle , ancienne poste de Rosendael

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'expression des modénatures et décors de la façade
Préserver la taille et la forme des percements
Préserver les volets bois colorés,
Préserver les débords de toiture
Préserver le clocheton (forme, matériaux et détails) et les belles voisines en symétrie

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
Les tuiles vernissées sont interdites

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 1282

510 AC 0 346

isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple de maison de brasseur, d'inspiration très classique, installée en léger retrait de l'alignement

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'expression des modénatures et décors de la façade
Préserver la taille et la forme des percements
Préserver les menuiseries leurs formes, partition , teintes sombres (porte) et section des profil
Préserver les ouvrages d'acrotére et les souches de cheminées
Préserver l'expression du cloturage en balustres maçonnés

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

avenue de Rosendael 2867

510 AW 0 054

Equipement
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Hospice, construit en 1891 et actuellement encore maison de retraite, ce batiment est très clairement écrit comme participant du patrimoine régional flamand, époque éclectique de début XXéme

PRESCRIPTIONS

Les prescriptions s'attachent au bâtiment initial et non à son extension récente, à l'arrière de la façade principale sur parc.
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'organisation du volume et des percements de la façade en symétries et hiérarchies
Préserver les matériaux en façade et toiture, nature, modénatures et colorations
Préserver tous les éléments de décorations (valeurs de symboles)
Préserver les formes et dimensions des baies et partitions principales des menuiseries
Préserver la mise en scéne de la façade principale au milieu du parc

En cas de changement, les menuiseries, y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
Les tuiles vernissées sont interdites en aplat

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue des Fleurs 12

510 AH 0 105

Maison isolée
Maisons Maraichéres

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Corps constitué de plusieurs bâtiments formant cour intérieure
Cet ensemble est implanté au milieu des exploitations et du site des maraîchers et fait partie du paysage du site

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les volumes et l'effet de ferme , la cour intérieure
Préserver le principe général de paysagement du site dans ce qu'il offre de perméabilité visuelle

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Schodduyn du 3 au 23 et du 6 au 24

510 AR
265,264,263,262,261,260,259,258,257,256,255,241,240, 239,238,237,236,379,234,233,232)

Séquence
Eclectique

Les 9, 11 et 12 rue Schodduyn font également l'objet, chacun, d'une fiche particulière.

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de la rue qui présente un caractére de cohérence de styles et de morphologie, Les maisons sont alignées er réglées les unes par rapport aux autres , soubassements , égouts de tooiture et chéneaux , avec poarfois l'exubérance d'un élément qui vient casser cette belle régularité

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la relative régularité de l'alignement des cheneaux (en débords) , des corniches en saillies et des soubassements
Préserver l'organisation et la formes des baies
Préserver les caractéres principaux des architectures qui composent la séquence (matériaux , colorations)
Les tuiles vernissées sont interdites , hors contexte architectural

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption (bois prescrit pour les portes d'entrées)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Schodduyn 9

510 AR 0262

Maison isolée
Eclectique

Le 9 rue Schodduyn est également inscrit dans une fiche reprenant le linéaire de la rue Schodduyn.

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple de style "eclectico balnéaire" , on y trouve un ordonnancement classique des percement, une forte influence néo normande dans l'expression des parties hautes , support de chaneau et débord sur lucarne
Le tout mis en couleur claire et gaie , tout à fait dans l'esprit balnéaire

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les matériaux de façade et de toiture , le principe de coloration, les modénatures et appareillages
Préserver les formes et dimensions des baies
Préserver le clocheton et les ornementations en acrotére
Préserver les grilles en acier peint
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Schodduyn 11

510 AR 0261

Maison isolée
Eclectique

Le 11 rue Schodduyn est également inscrit dans une fiche reprenant le linéaire de la rue Schodduyn.

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison très sobre sur le plan de l'expression , par constraste avec sa voisine , composition classsqieu rigoureuse y compris dans l'ordonnacement des baies de façade et des lucarnes qui sont allignées tantôt sur un plein tantôt sur un vide

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver l'organisation des baies , leurs formes et dimensions
Préserver la façade peinte et la toiture rouge , les tuiles vernissées sont interdites dans ce cas
Préserver les partitions principales des menuiseries
Préserver les motifs décoratifs des linteaux
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Schodduyn 12

510 AR 0379

Maison isolée
Contemporain

Le 12 rue Schodduyn est également inscrit dans une fiche reprenant le linéaire de la rue Schodduyn.

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple de réapropriation par l'habitat d'un ancien local de travail

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les partitions de façade particuliéres liées à l'ancienne destination du batiment
Préserver le matériau bois en façade
Préserver le débord de chéneau (ou hors d'aplomb du comble)

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Winston Churchill 42

510 AR 0335 ,0 338

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Le Château Loubry , anciennement « Villa Rosa » est l'un des plus beaux exemples de maison de maître installée au milieu de son parc
Architecture d'inspiration classique, tant dans l'organisation des ouvertures que dans son volume général et la mise en scène de son escalier d'honneur

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'ensemble des volumes (compris toiture en brisis à la Mansart, lucarnes et cheminées) , les rapports pleins et vides de la façade , les détails et modénatures maçonnés , les dessins, sections des profils et partitions des menuiseries
Préserver le parc dans son principe de mise en scène du bâtiment , et le système de clôturage par muret et grille ouvragée en acier peint
Les tuiles vernissées sont interdites

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Winston Churchill 105 à 137

510 AW 0 (026,025,024,023,022,021)

Séquence
Eclectique

Le 131 rue Winston Churchill fait également l'objet d'une fiche particulière

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Ensemble homogène de 6 maisons composées en rez et un étage avec brisis à la Mansart
Les maisons sont légèrement différentes dans leurs expressions et détails et expriment bien de ce fait ce principe de diversité propre au style éclectique

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits
Préserver les éléments particuliers d'animation , balcons , lucarnes , appareillages modénatures ,
Préserver les dimensions et formes des menuiseries, leurs partitions
Préserver les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Winston Churchill 131

510 AW 0 022

Isolée
Eclectique

Le 131 rue Winston Churchill est également inscrit dans une fiche reprenant le linéaire du 105 au 137 de cette rue.

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Très belle maison signée de l'Architecte Gabriel Pagnerre qui cache sous une apparente simplicité de composition un extraordinaire foisonnement de détails

PRESCRIPTIONS

Préserver le volume et la composition générale, les hiérarchies de percement, marquages des niveaux, débord de chéneau
Préserver l'intégralité de l'expression des détails, lucarne élargie, moulures et partitions, supports de débords de chéneaux, appareillages de briques et modénatures maçonnées
Préserver partitions et sections des menuiseries
Préserver la porte d'entrée , notamment les vitraux
Préserver les cheminée
Les tuiles vernissées sont interdites

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Winston Churchill 232 à 300

510 AR 0 (054,055,056,057,058,059, 060,061,062,002,001)

Séquence Reconstruction

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence homogène de la rue Winston Churchill présentant une architecture des volumes et percements d'influence moderne avec néanmoins une concession à l'installation de toits sur ces maisons.
L'écriture est celle de la période "reconstruction" de Dunkerque, corniches , expression des horizontales

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'expression de cette architecture de la Reconstruction seconde guerre : les alignements et les débords de chéneaux , les cheminées , la forme et les dimensions des percements , les encadrements par corniches béton
Préserver l'unité de ton de la couverture de l'ensemble
Les tuiles vernissées sont interdites

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Winston Churchill 423

510 AT 0 180

Isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de maître installée sur une trame large, en alignement du trottoir, avec porte cochère qui fait office de porte d'entrée .
L'écriture (répartition des baies , détails d'ornementation maçonnés) est d'inspiration classique.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver le débord de toit , le brisis à la Mansard , les formes de fronton sur les lucarnes, les décors en linteaux des fenêtres , le balcon
Préserver les formes et dimensions des baies , les formes et partitions des menuiseries
Préserver la porte cochère (rapport plein vide), et son dessin
Préserver le soubassement
Les tuiles vernissées sont interdites

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Zammenhof 62

510 AN 0038 (partie)

Equipement
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ancien groupe scolaire datant de la période de la Reconstruction , expression caractéristique de l'architecture du Mouvement Moderne
La protection ne s'applique qu'à la partie du batiment en façade de la rue Zammenhof , et qui fait angle avec la rue Claeyman

PRESCRIPTIONS

Pour tout projet se développant sur cette unité fonciére , la pratique consistera à conserver et inégrer le maximum des expressions architecturales de l'époque de la reconstruction

En tout cas ,
Préserver le volume principal correspondant à l'entrée du batiment principal , son parement en béton de gravillon, la verriére et l'élément d'ornement accroché à la façade

Les tuiles vernissées seront interdites sur tout nouveau projet qui viendrait jouxter cet immeuble

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue de la Briqueterie

510 AM 0184

Isolé
Industriel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Cette porte dite de la briquetterie est un vestige de l'usine de fabrication de briques silico-calcaires dont elle marquait l'entrée. Créée en 1900, cette usine s'étendait alors jusqu'à la rue des forts. L'activité de briquetterie cesse en 1937, et le site est totalement détruit par les bombardements de mai-juin 1940 à l'exception de cette porte qui demeure donc comme l'ultime témoignage de l'activité industrielle de ce site. Par ses ornementations et le soin apporté au calepinage de la brique elle est également un témoignage des savoir-faire et des matériaux de l'époque.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
Dans ce cas, la reconstruction sera impérativement réalisée à l'identique de la réalisation initiale de la construction (volume, matériaux calepinage) .

Préserver la volumétrie, les matériaux et leurs mises en oeuvre, les calepinages et les modénatures.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue Anatole France 62 à 96

510 AZ 0 (167-168-169-170-171-172-173)

Séquence art déco

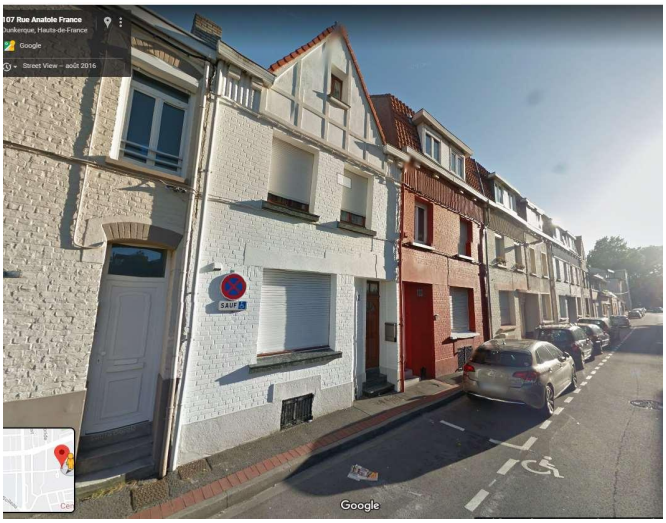

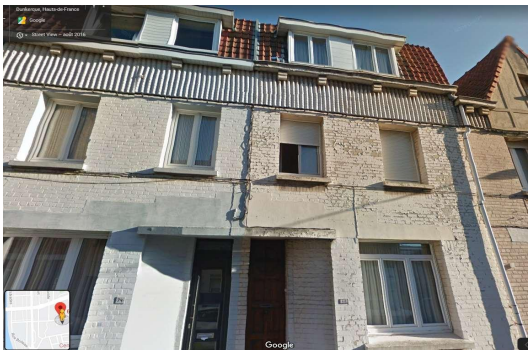

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence très homogène sur le plan de la volumétrie, et de la composition axée
La séquence commence et finit sur deux maisons en pignon sur rue
Les maisons sont elles mêmes trés légérement décorées en partie haute de détails qui mériteraient une mise en teinte soignée (potentiel d'une belle sequence art déco)
Il s'agit là d'une opération groupée de lotissement urbain

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaissement de la toiture interdits
Préserver :
- l'effet d'homogénéité, l'alignement des chéneaux et leur aspect
- les formes et dimensions des baies
- les brisis et les chiens assis, les cheminées
- le léger effet de décoration en pignon et sous chéneau.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue Anatole France 161

510 AZ 0071

Collectif
Contemporain

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Immeuble collectif remarquable par son échelle modeste dans le tissu de maison individuel qui constitue la quasi totalité du quartier ,
Un exemple de possibilité d'intégration soignée et de composition sobre qu'il conviendra de conserver lors de toutes intervention , y compris sur le traitement des espaces extérieurs qui constitul'angle de ces deux rues

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant

Préserver:
- la clarté d'écriture des volumes, les acrotères débordant, les entourages de baies
- le muret bas faisant office de cloturage et le jardinet planté
- les balcons, l'homogénéité des partitions de menuiseries et les pavés de verre des communs
- la façade en enduit peint

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Avenue Liem

510 AA 0 (147-148-149-526-155-158-159-549-550-146-143-142-455-141-585-583-538-133-132-131)

Séquence paysagée
Lotissement urbain

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Déclinaison bourgeoise du "lotissement urbain" , la séquence de l'avenue Liem s'inscrit dans le cadre très arboré de cette frange sud du quartier de Rosendael, entre canal exutoire et canal de Furnes
Les constructions y sont, de maniére générale, implantées en retrait du domaine public et d'ailleurs de maniére non continue et les clôtures et parcelles abondamment plantées.
Ici l'expression architecturale est moins prégnante que le pausage et se devra de respecter cette régle

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Les projets d'extensions sont autorisés , ils seront examinés à l'aune du respect du caractére paysagé du site

Préserver les retraits des volumes batis par rapport au domaine public
Préserver les plantations en limites de propriétés
Les arbres de haute tige présents sur les parcelles seront préservés , sauf état sanitaire avéré exigeant leur abattage , das ce cas ils seront remplacés par des sujets viables

Les clotures seront réalisées sous formes de haies , ou recevront un soin particulier, elle seront de préférence posées sur un muret bahut

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue de Belfort 4

510 AE 0 062

Element isolé
Traditionnel Flamand

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation, de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs, parfois plus riches, désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Corps de ferme constitué de plusieurs bâtiments formant cour intérieure, isolé dans le paysage dit des Maraîchers

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdits

Préserver l'homogénéité de l'assemblage des volumes et l'effet de ferme
Préserver les rappels à l'architecture rurale flamande et notamment longs pans de toiture en tuile.
Préserver les principes d'implantation par rapport à la rue/route et le principe général de paysagement du site

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue de Belfort 20

510 AE 0 068

Element isolé
Traditionnel Flamand

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Bâtiment dont le corps principal est implanté en alignement de la rue / route dans le paysage du secteur des Maraîchers
Préserver la volumétrie générale du bâtiment principal , en référence à l'architecture régionale rurale, et l'organisation des différents bâtiment formant cour
Dans ce cadre , tout projet visera à renforcer l'identité du bâtiment (suppression éventuelle de l'extension en toiture)

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdits
Préserver les cheminées principales
Préserver l'inscription dans le caractère paysagé du site
Préserver les hauteurs et matériaux identique pour les murs de clôture

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue de Belfort 22

510 AE 0 077

Element isolé
Traditionnel Flamand

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Corps de bâtiment implanté en limite de la voie / route dans le secteur paysagé dit des Maraîchers

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdits
Préserver l'organisation générale des volumes entre eux ,
Préserver les effets de cour intérieure
Préserver l'écriture d'esprit régional rural des façades , briques ,appareillages, menuiseries et partitions
Noter et préserver en intégralité la petite chapelle (de facture plus moderne) qui est accolée à la façade

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue de Belfort 28

510 AE 0 038

Element isolé
Traditionnel Flamand

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Petit corps de ferme installé dans le secteur paysagé dit "des Maraîchers"
Exemple d'expression régionale flamande, simplicité des différents volumes.
Les corps de bâtiments désignent bien le volume principal et maître de la composition et les volumes annexes, « esclaves » de ce volume principal
Noter les principes sinon de développement durable du moins de conception bioclimatique appliqués avant l'heure , volume principal protégé des vents et orienté vers le soleil

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdits
Préserver la coloration , tons blancs en façades et toiture tuile terre cuite , les formes et dimensions des pans de toiture et la cheminée, compris sur les annexes, conserver au portail , son dessin donnant une perméabilité visuelle

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue de Belfort 37

510 AD 0506

Element isolé
Traditionnel Flamand

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Corps de bâtiment implanté au milieu de l'exploitation , dans le site paysager du secteur des Maraîchers et permettant une vue globale du volume du bâtiment principal

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdits
Préserver les principes paysagers du site, vues lointaines , clotures sous formes de haies végétales
Préserver l'identité du volume principal , les toitures en tuile , lucarnes
Lors d'un changement d'activité , le volume annexe , et contradictoirement plus pregnant dans le paysage pourrait disparaître au profit de la maison , beaucoup plus élégante

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue de Belfort 39

510 AD 0 271

Element isolé
Traditionnel Flamand

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Maison , implantée en retrait de la voie , composée d'un seul volume se distinguant, par sa simplicité
Ici l'écriture est plus « urbaine » , la maison est très légèrement décorée par un travail d'appareillage de brique
Sa façade sud porte les stigmates de la dernière guerre sous forme de traces de balles qui ont éclaté les briques

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdit
Préserver le caractère « urbain » de l'écriture architecturale , le volume simple , le principe d'implantation , les principes d'organisation des baies
Préserver les appareillages de briques

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue Bonneau 19

510 AA 0 535

Maison isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison implantée au milieu de sa parcelle, qu'elle organise de manière majestueuse
L'écriture architecturale , de même que l'organisation dans l'espace de la parcelle est classique.
Le jeu de clôture à grilles et pilastre ajoute à cet effet

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver le volume de la maison , toitures et cheminée , la composition des ouvertures et la partition des baies (classique)
Préserver le mur de clôture dans son principe de pilastres maçonnés et grille acier peint
Préserver l'aspect paysagé de cette séquence de rue renforcé par l'implantation de la maison au milieu de sa parcelle
Dans le jardin, les arbres de haute tige seront conservés, sauf état sanitaire ou menace de chute.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue Bonneau 68

510 AA 0 359

Maison isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ecriture architecturale d'inspiration Moderne empruntant les pignons à l'architecture régionale
La maison présente dans son volume une façade et un pignon.
Noter le trés élégant traitement d'angle , et les chéneaux débordants

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les caractères attachés à cette écriture et notamment
Toiture et pignons débordants en murs Wembergue, Traitement de la menuiserie de l'angle entre façade et pignon et sa partition à meneaux
Préserver les rapports pleins vides et l'unité de matériau de façade (ciment)
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée.
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
L'utilisation du PVC à nu pour les menuiseries n'est pas souhaité , il sera peint ou recevra un traitement de protection

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Aristide Briand 55 et 57

510 AC 0 (278 ,276)

Séquence
Traditionnel Flamand

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Composition sur une large trame pour ces deux maisons jumelles.
L'expression architecturale emprunte des éléments du langage de l'architecture néo flamande, pignon en façade et esquisse de travée Brugeoise unissant les fenêtres du rez et du 1er
L'entrée est traitée par un redans assez important dans la façade

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdits
Préserver l'unité de la série , alignement et matériaux des chéneaux
Préserver les rapports pleins vides , les menuiseries et leurs partitions
Préserver le matériau de façade et ses appareillages
Préserver les bacs à fleurs maçonnés suspendus

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Aristide Briand 63

510 AC 0 273

Isolée
Eclectique

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Maison de ville composée de manière assez classique , et montrant un travail de décoration de la façade
Un léger décroché et la même valeur donnée à la taille de la fenêtre de rez et du 1 er permettent de marquer plus nettement une organisation verticale
Noter le travail décoratif appliqué aux linteaux, au léger balcon et à son garde corps (art déco) de la fenêtre du 1er et au débord du chéneau

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdit
Préserver le traitement en débord du chéneau , les décorations en linteau , le balcon et son garde corps
Préserver porte d'entrée et partitions des menuiseries
Préserver la brique en façade, texture, format et mise en œuvre (joints creux)

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Aristide Briand 100

510 AB 0 404

Isolée
Classique

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Grande maison , de facture classique , volume unique et massif , coiffé d'une toiture à la Mansart
Implantation au milieu d'un jardin de grande dimension qui joue un rôle important dans le tissu urbain dense péri central de Rosendael (fiche de protection Sites Verts de Caractére)
Le mur de clôture maçonné et appareillé laisse percevoir un jardin et met en scène la maison de maître

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdit
Préserver la volumétrie principale de la maison , sa perception lointaine, l'organisation de ses percements , les cheminées
Préserver le mur de clôture , pilastres , couvre mur , matériau et appareillages
Préserver le principe de coloration du volume bati principal (maçonnerie peinte et tuile terre cuite)
Préserver l'espace libre du jardin , pas de constructions en front à rue

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Paul Cambon 28

510 AO 0 063

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Interprétation anecdotique et représentative d'une "excentricité balnéaire" de la maison ouvriére présentant une façade soigneusement composée et rythmée et l'ajout d'élément rencontrés plus souvent dans la maison bourgeoise, clocheton, ornementations d'acrotéres, briques vernissées

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les matériaux de façade et de toiture , le principe de coloration, les modénatures et appareillages
Préserver les formes et dimensions des baies
Préserver le clocheton et les ornementations en acrotére
Préserver les grilles en acier peint
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Carnot 143 et 147

510 AX 0 158 et 510 AX 0 157

Séquence
Art Déco

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
2 maisons implantées en alignement de la rue et offrant une expression architecturale propre à l'Epoque Moderne : la façade n'est plus plate, le volume est travaillé dans son épaisseur, le béton permet de réaliser des formes complexes, les menuiseries s'allongent, les hauteurs sous plafond diminuent (Le Corbusier)
Ici l'expression est d'influence Art Déco , et ces deux maisons sont l'oeuvre de François Reynaert, Architecte du quartier "excentric"

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdit
Préserver les matériaux , textures , les volumes principaux , sous volumes et toutes forpmes architecturale correspondate au style , les balcons , les fomes et dimensions des baies , les menuiseries et leurs partitions
Les épaississements de corniches , ou surplombs ou garde corps sont interdits

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Carnot 353

510 AX 0 076

Maison de ville isolée
Maisons en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Une des quelques maison en bois subsistantes à Rosendael
Volume simple et composition très sobre de la façade , unique balcon en position centrale et supports de chéneau travaillés

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver balcon, chéneau et supports, lambrequins au rez de chaussée
Préserver la façade en bois , les larges moulurations autour des baies
Preserver la teinte des toitures
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée.
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
L'utilisation du PVC à nu pour les menuiseries n'est pas souhaité , il sera peint ou recevra un traitement de protection

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue carton Lurat 21

510 AB 0 (671, 014)

Maison de ville isolée
Maisons en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison implantée assez loin en retrait de la rue et présentant un jardin clos
Le volume est simple, avec un effet de pignon débordant en partie centrale
Le cloturage est de facture contemporaine et dans l'esprit de la maison, en bois, et laisse la perception des plantations arbustives du jardin

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la maison, volumes et rapports de volumes, matériaux, modénatures et implantation en retrait
La teinte de la toiture sera conservée dans son ton rouge
Préserver le cloturage en bois

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue André Chenier
du 25 à 41 et 30 à 64

510 AX 0 228 à 225 et 322 à 301

Séquence
Art Déco

Présentation générale
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diverstité fonctionnelle remarquable.
Activités , anciennes ou actuelles à dominante artisanale, cotoient un tissu trés dense d'habitation , de typologie et de styles variés
Les constructions sont souvent modestes , basses, maisons de pêcheurs , parfois plus riches , désignant la famille aisée , mais toutes sont organisées avec jardin , en intérieur d'ilot , ou périphérique et entouré de murs appareillés
La configuration géographique , tout en longueur permet de trouver des maisons en bois situées sur les anciens glacis de Vauban , des maisons de brassseurs , petits "chateaux" installés au milieu de parc, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchére et d'horticulture trés présente , des bords à canaux qui permettent une déambulation
Les styles architecturaux sont divers eux aussi , souvent de facture traditionnelle, parfois "excentriques" et art déco", et quelques mélanges éclectiques rappelant la flandres et la proximité Lilloise

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Œuvre réalisée en majeure partie par François Reynaert ,entrepreneur et artiste , le quartier Excentric est un des plus beaux exemples du croisement entre architecture du Mouvement Moderne , Art , et expression de villégiature
Les prescriptions ISMH prévalent aux prescriptions qui suivent
Dans ce « quartier » quelques maisons dont certaines inscrites ISMH développent des éléments décoratifs , en appui d'une composition des façades et des volumes résolument d'inspiration moderne.

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées interdites en aplat et épaississement de la toiture interdit
Préserver le style et l'esprit de la composition, les retraits de l'alignement, les rapports pleins vides des façades, leurs matériaux, les sculptures et éléments décoratifs, les cheminées, les colorations
Préserver les formes et dimensions des baies et les partitions principales des chassis

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Cuenin 50

510 AP 0 368

Maison isolée
Batiment artisanal réhébilité

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple de réutilisation d'un bâtiment appartenant au passé artisanal de Rosendael dont beaucoup de traces sont encore visibles
Architecture caractéristiques d'un bâtiment d'activité : économie de matériaux , efficacité des formes toutes entières vouées à l'activité. C'est l'époque de l'acier , les menuiseries sont larges et partitionnées verticalement

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les volumes visibles depuis la rue, les toitures et leurs teintes rouges
Préserver les formes et dimensions des baies, les formes et partitions de menuiseries (métalliques) Préserver les matériaux en façade et toiture
Préserver les cheminées

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Jules Degroote 5

510 AR 0 324

Maison isolé
Néo Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison évoquant ses attaches à l'architecture Flamande, brique jaune appareillée , meneaux maçonnés , menuiseries à petits bois , noter la composition axée du pignon , le rez de chaussée étant, lui, indépendant de cette composition.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les appareillages de briques , les matériaux d'origine en façade , et tout élément de décor , les linteaux des étages, les fers apparents de reprise des planchers d'étage
Préserver les cheminées
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Jules Degroote 9

510 AR 0 322

Maison isolé
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Inspiration anglo normande pour cette maison installée sur une trame large.
La composition met en scène un superbe balcon qui se poursuit jusqu'en toiture pour former une «lucarne - bow-window » , le tout agrémenté de très amples débords de toiture

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les appareillages de briques , les matériaux d'origine en façade , et tout élément de décor
Préserver l'ensemble de l'organisation de la façade – volume
Préserver les débords de toiture, l'ensemble balcon- lucarne , la marquise sur porte d'entrée
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Jules Degroote 11 à 17

510 AR 0 (321,320,319,318)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence très homogène, surtout du fait de la présence quasi continue des bow-windows.
Il convient de noter de plus que l'homogénéité est enrichie de l'alignement des soubassements , des ligne de chéneaux débordants , des brisis à la Mansart et lucarnes, et de la répétition de la composition de chaque façade

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les brisis et cheminées, préserver les lucarnes , majeures ou mineures.
Préserver les bow window en bois, les partitions et sections des menuiseries , les portes d'entrées,
Préserver les soubassements et grilles de caves et tous décors ou modénatures
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Jules Degroote 12

510 AR 0 279

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison composée sur un rez et deux étages.
Cette organisation , qui supprime en fait le système de brisis pour le remplacer par un mur maçonné , à pour conséquence de laisser une plus grande place, un plus grand espace à l'expression du Bow window , qui devient un élément central de la façade
Cette particularité permet au concepteur de trouver un élément de décor en rive de toiture.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'ensemble de la composition,
Préserver le bow-window, les formes et partitions des menuiseries ,
Préserver les modénature de façades , et les meneaux maçonnés
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Jules Degroote 16 à 24

510 AR 0 (281,282,283,284, 285)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence très homogène notamment du fait de la présence et de la répétition des balcons et garde corps en acier . Cette l'homogénéité est enrichie de l'alignement des soubassements des ligne de chéneaux débordants des brisis à la Mansart et lucarnes

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les brisis , lucarnes, et cheminée.
Préserver les matériaux de façade et les modénatures , les briques pourront être peinte en cas de nécessité avérée
Préserver les balcons et garde corps en acier peint
Préserver les soubassements et grilles de caves
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Charles Dickens 86

510 AK 0 344

Maison isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Belle composition de traitement de parcelle d'angle, le garage surmonté d'un garde corps permet une transition avec la maison voisine et l'intégration d'une chambre à l'étage dans le volume de la toiture. Un léger sculpté de la façade indique le séjour au rez et sur l'angle. Les différents volumes sont cernés et marqués par débords de chéneau , débord de toiture (en pignon) et corniches de couvre acrotère pour les volumes en décrochement Noter la proximité d'une maison de même facture au 24 rue de la Marne

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver l'intégrité du volume : la toiture matériau et formes, débords et chéneaux , la brique en façade
Préserver les corniches et dallette (au dessus entrée)
Préserver le clôturage par muret bas
Préserver la cheminée
Dans le cas présent , les tuiles vernissées sont interdites

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Dubois 5

510 AB 0 108

Isolée
Maison en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Expression de la maison de bois appliquée à la typologie de la maison ouvrière, volumétrie extrêmement simple, mais néanmoins réglée avec beaucoup de soin , on notera les aplombs de baies ou symétries entre lucarnes et fenêtres de rez

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la volumétrie actuelle, le brisis en tuile , les lucarnes
Les tuiles vernissées sont interdites en aplat , possible mise en oeuvre à titre décoratif
Préserver le bois en bardage
Préserver les menuiseries en bois, leurs formes et partitions
Préserver les éléments de décors réalisés sur le pourtour des baies

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Paul Dufour 1 à 37 et 2 à 34

510AA(305,306,307,308,309,310,419,312,545,481,315,316,317,318,319,323,325,326,327,329,330,331,379,380,381,382,383,385,390,391,392,393,394,395,396)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence qui tire son homogénéité de sa période de construction trés résserrée dans le temps, presque toutes les maisons sont de même facture, moderne : brique mécanique rouge , jointoiement en creux , décor minimal , avec néanmoins des variations d'expression , mariant modernisme épuré et formalisme néo flamand
Noter la qualité de chaque porte d'entrée , des partitions de menuiseries , anses de paniers et tout un eclectisme de formes , modénatures formant une des plus soignées des séquence modermes de Dunkerque

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les fomes et dimensions des baies , et leur organisation dans la façade (pas de coffre de VR en sous face de linteau), ainsi que les partitions principales des menuiseries
Préserver les matériaux de façade et leur mode de mise en oeuvre (joints creux notamment)
Préserver les alignements de chéneaux et débords de toitures
Préserver les éléments de décors, corniches, jardinières, soubassements et ferronneries peintes
Les tuiles vernissées sont interdites , hors contexte architectural
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption (bois prescrit pour les portes d'entrées)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Eugène Dumez 10

510 AX 0179

Maison isolée
Moderne

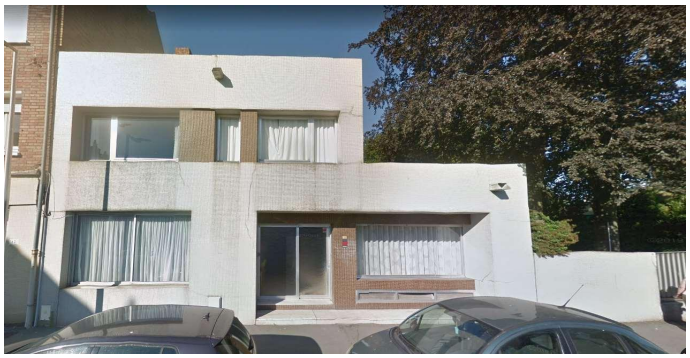

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de composition moderne , installée en alignement de la rue et développant un vaste jardin trés arboré
La façade rue est trés sobre mais surtout remarquable par son revétement intégral en pâtes de verre , y compris le mur de cloture du jardin

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Les projets de reconstruction aprés démolition , seront examinés à l'aune de leur cohérence volumétrique et stylistique vis à vis du tissu urbain environnant et notamment de leur adaptation à la physionomie générale du quartier
Les menuiseries, en cas de changement, reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier, la porte d'entrée (matériau et accesoires compris pour celle ci)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les coffres de volets roulants extérieurs sont interdits. Si leur présence s'avére nécessaire , ils seront intégrés à un élément d'architecture en accord avec le style de la construction
Tuiles vernissées et épaississement de la toiture interdit
Préserver l'intégrité du volume , les matériaux en façade sur rue , leur texture et format
Préserver le principe de l'écriture architecturale moderne , netteté des découpes de baies , acrotéres , appuis de baies
Préserver le mur de cloture lui aussi revêtu de pâtes de verres
Préserver tant que possible les arbres de haute tiges
En cas de construction dans le jardin, seules les annexes seront autorisées, sont interdites les construction venant brouiller la lecture du volume , de la cloture et du jardin

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Floquet 2

510 AS 0425

isolée
Habitat dans batiment artisanal

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Exemple de réutilisation d'un bâtiment appartenant au passé artisanal de Rosendael
L'architecture est caractéristiques des bâtiments d'activité : économie de matériaux , efficacité des formes et sobriété du décorum, limité à des briques de teintes différentes et à des dessins de menuiseries trés joliment composés

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la double porte sur rail
Préserver la façade en brique et ses appareillages
Préserver les rares éléments de décoration
Préserver les menuiseries , formes et partitions principales

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Floquet 34

510 AS 0 (440,441)

Batiment isolé
Batiment artisanal réhabilité

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Exemple de réutilisation d'un bâtiment appartenant au passé artisanal de Rosendael , et dont beaucoup de traces sont encore visibles.
Ce bâtiment compose bien deux entités distinctes , une halle tré sbien conservée et réhabilitée et un espace libre qui permet de la mettre en valeur d'une parte , et de créer un espace de respiration dans le tissu dense de Rosendael d'autre part
Noter que ce bâtiment est plus jeune que certains de la même famille, la technique de l'acier a progressé et les sections d'acier ont fortement diminué pour ne plus devenir qu'une résille

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver le volume simple et unique de la halle principale
Préserver le mur de clôture et la porte sur rail
Préserver l'expression de la charpente métallique et remplissage par de la brique jaune
Préserver l'espace de respiration de la rue , les implantation à cet endroit devront se faire en retait de l'alignement de maniére à conserver l'identité du mur
Dans le jardin , les arbres de haute tige seront dans la mesure du possible conservés

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

place Jeanne hachette

510 AD 0 413

Element isolé
Equipement Néo Flamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Ensemble de bâtiments composant le site de l'ancienne station de gare de Rosendael,
A l'exemple des bâtiments d'activités , les volumes et l'expression de la gare sont simples et efficaces
Le style est résolument Néo Flamand présentant briques , appareillages et décors sur les menuiseries

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les volumes, les symétries
Préserver les toitures tuiles , les débords , les cheminées
Préserver la brique en parement, les volets , l'organisation des ouvertures, leurs formes et dimensions
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Marcel Hénaux 10

510 AX 0 074

Isolée
Maison en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison implantée à l'angle de rues, expression simple sans éléments décoratifs autre que les supports de chéneau débordant
Noter la souplesse d'utilisation du matériau bois qui se traduit ici par les décalages d'aplombs entre fenêtres d'étage et de rez

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la simplicité du volume , la cheminée.
Préserver le matériau de parement, l'effet de cadrage des baies donné par les pièces de recouvrement des tableaux , les modénatures sous chéneau
Préserver les formes et dimensions des baies

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Marcel Hénaux 17

510 AZ 0 112

Isolée
Maison en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petite maison de bois en front à rue, bâtie sur le modèle de la maison ouvrière
On retrouve la rigueur, voire l'austérité d'expression de ce type de construction en matière d'éléments de décor. Ceux ci sont en effet exclusivement appliqué sur dees éléments qui servent , et en aucun cas inutiles à la construction

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la simplicité d'expression, le bois en bardage, les alignements des baies, leurs formes et dimensions et partitions des menuiseries (porte à imposte)
Préserver le brisis tuile et la lucarne

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Marcel Hénaux 33 à 41

510 AZ 0 (199,200,201,202)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Ensemble de 4 maisons présentant une homogénéité d'aspect en teinte et expression architecturale
Noter la fenêtre à meneaux maçonnés de la première maison , la légère excroissance sur la deuxième, formant bow-window et donnant l'occasion d'un bac à fleur la pâte de verre noire en soubassement de la quatrième
Chaque maison porte ainsi sa caractéristique propre faisant profiter la séquence au travers d'une coloration uniforme

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'identité moderne de la séquence, les formes et dimensions des baies , les volumes en saillies , les meneaux , impostes, et tous détail set modénatures propre à chaque entité composant la séquence
Préserver de plus les partitions des menuiseries sur le n°33

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Herbeaux 277

510 AX 0 005

Isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison implantée en angle de rue et qui montre un mariage assez subtil entre la simplicité apportée au traitement des deux façades qui courrent sur les rue Herbeaux et Surcouf . L'appareillage de brique tout en décor qui permet de traiter l'angle des rues.
Noter l'utilisation de carreaux de faïence en soubassement et la présence au faîte de la toiture d'un clocheton dont l'expression rappelle les maisons anglo-normandes par exemple

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'Eclectisme de cette architecture, l'appareillage de brique de traitement de l'angle, les couvre acrotère de cet angle , la cheminée, la toiture et le clocheton ardoisé et sa menuiserie

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Herbeaux 371

510 AZ 0 102

Isolée
Maison en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de bois d'un volume assez inhabituel, présentant un étage et un comble sous brisis à la Mansart
Cette configuration l'isole dans le gabarit de la rue , d'autant que, les brisis se retournant sur les pignons, le volume n'est pas contrarié par les mitoyennetés plus basses.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'intégrité du volume , le bois en parement et les formes de brisis et de toiture
Préserver les cheminées et les lucarnes
Préserver les lambrequins , et les effets de cadrages des baies
Préserver le garage dans la même expression (bois en parement)

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Herbeaux 387

510 AZ 0 100

Isolée
Maison en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de bois en front à rue, évolution du modèle de la maison ouvrière auquel on a ajouté un étage
On retrouve la rigueur, voire l'austérité d'expression de ce type de construction en matière d'éléments de décor
La composition du volume est également remarquable de simplicité , axée et centrée autour de la lucarne

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la simplicité d'expression du volume , le bois en parement , compris en retour de pignon
Préserver les alignements des baies, leurs formes et dimensions et partitions principales des menuiseries (porte à imposte)
Préserver la lucarne

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Lanery 24 à 28

510 AB 0 (426- 427- 428)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petite séquence de trois maison modestes typiques du quartier , deux d'entre elles sont jumelles.
Malgré sa petite taille , cette séquence est remarquable d'homogénéité dans la rue Lanery

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les façades maçonnées ainsi que les les modénatures et briques vernissées
Préserver les belles voisines, avec ou sans fronton
Préserver le débord du cheneau ainsi que le bourrelet de zinc du cheneau
Préserver les arcs courbes des baies , lees voltes roulants à coffres extérieurs sont interdits

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Lanery 56

510 AB 0 412

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petite maison toute smple , mais pourvus d'uns trés riche décoration sous forme d'un appareillage de briques

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver l'expression de la façade, briques apparentes , modénatures , calepinages et dessins
Préserver l'unité de teinte de la toiture
Préserver les belles voisines
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Lanery 43 à 57

510 AB 0 - (467- 468- 469- 470- 471- 472- 473- 474)

Séquence
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence très homogène sur le plan de la volumétrie.
Au delà de l'aspect de cohérence générale de la rue , chauqe élément pris séparément est de grande qualité tant sur le plan constructif que sur le plan de la compistion et du systéme décoratif

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les façades maçonnées ainsi que les les modénatures , dessins et briques vernissées
Conserver les pans de toiture à la Mansart en tuiles terre cuite de teinte rouge
Préserver les belles voisines
Préserver les arcs courbes des baies

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Lanery 56

510 AB 0 412

Maison isolée
Eclectique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Petite maison toute simple , mais pourvue d'une trés riche décoration sous forme d'un appareillage de briques colorées

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver l'expression de la façade, briques apparentes , modénatures , calepinages et dessins
Préserver l'unité de teinte de la toiture
Préserver les belles voisines
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue de Leffrinckoucke 802

510 AI 0001

Isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison de maraîcher de facture Moderne reprenant des éléments de l'architecture Flamande , pans de toiture très accentués, expression d'un pignon et bow window à meneaux maçonnés
On notera la composition du débord de cheneau latéral qui forme débord de terrasson sur ledit bow window

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les volumétries de toiture et leur teinte sombre (pas de brillance des tuiles)
Préserver les débords de toiture et leurs modénatures (plis et bourrelets)
Préserver la composition des ouvertures et le bowindow
Préserver le systéme de cloturage sur rue par muret bahut maçonné

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue de Leffrinckoucke 956

510 AI 0011 et 0006

Maisons groupées
Maisons maraîchéres

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Petit groupe de maisons, groupées , qui dessinent un ensemble en cohérence parfaite avec le paysage maraîcher et horticole environnant
L'image de ce petit groupe est une vue lointaine , mais chaque élément posséde sa qualité propre qui rend l'ensemble remarquable.

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver la composition groupée autour du chemin d'accés ,
Préserver la volumétrie générale , et l'épannelage des constructions
Préserver l'unité de toitures dans les tons de rouge sombre
Préserver l'unité de teinte des briques (tons de jaune sable)

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Martin Luther King
13 à 63 et 8 à 130, excepté 76

510 AX 0
(310,309,308,307,306,305,304,193,191,190,195,196,197,198,199,200,201,202,203,204,206,207,211,212,213,214,216,217)

Séquence
Art Déco

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Œuvre réalisée en majeure partie par François Reynaert ,entrepreneur et artiste , le quartier Excentric est un des plus beaux exemples du croisement entre architecture du Mouvement Moderne , Art Déco , et expression de villégiature
Les prescriptions ISMH des batiments inscrits qui composent la séquence prévalent aux prescriptions qui suivent
Dans ce « quartier » quelques maisons développent des éléments décoratifs , en appui d'une composition des façades et des volumes résolument d'inspiration moderne.

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver l'esprit de la composition, les retraits de l'alignements, les rapports pleins vides des façades, leurs matériaux, les sculptures et éléments décoratifs, les cheminées, les principes de colorations variées et vives
Préserver les formes et dimensions des baies et les partitions principales des chassis

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue Paul Machy 22 et 24

510 AC 422 -423

séquence
Traditionnel

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Deux petites maisons trdaitionnelles, avec rez commercial et un étage
Elle sont jumelles et offrent un superbe élément menuisé en guise de façade commerciale
Les maçonneries, laissées nues sont très légérement décorées
Elle sont constitutives du tissu commerçant dense du petit centre du quartier de Rosendael , réuni autour de la place de la mairie

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.
Les tuiles vernissées et épaississement de couvertures sont interdits . Les ajouts d'éléments fixés sur la la toiture et visibles du domaine public sont interdits

Préserver l'intégralité du volume des deux maisons , les matériaux de façade et toiture , textures , coloration , lucarnes , chéneaux, cheminées
Préserver les formes et dimensions des baies , compris celles du rez correspondant à l'activité commerciale
Préserver les éléments menuisés dissimulant les volets roulants
Préserver les portes d'entrée

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Paul Machy 30

510 AC 0 428

Maison isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bel exemple de maison de brasseur, d'inspiration très classique. On retrouve dans le lagage formel des éléments de l'archietcture flamande , linteaux en anse de panier trés aplaties , meneaux verticaux maçonnés.
Mais le haut du batiment se parisianise par un étage Mansardé , et des lucarnes en arcs pleins

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver l'expression des modénatures et le principe de coloration de la façade
Préserver la taille et la forme des percements
Préserver le balcon et le bareaudage
Préserver la toiture , son volume mansardé, sa teinte , et les souches de cheminées
Préserver le cheneau et ses ouvrages de structures
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

Rue Albert Mahieu 98

510 AY 195, 196, 197, 198

commerce et logements
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Bâtiment emblématique par son positionnement en pointe à l'angle fermé de 2 rues et sa volumétrie en forme de proue.
L'occupation du rdc par une activité artisanale (garage automobile devenu ensuite hôtel des ventes) et ses bureaux attenants ont permis de créer des jeux de hauteur et de décalages qui se ressentent sur toute la longueur de la façade. Les jeux de balcons allongés, le traitement de la proue et les volumétries décalés des attiques lui donnent des airs de paquebot. Sa couleur bleutée est donnée par les pâtes de verre, à la dominante bleutée avec des incrustations aléatoire de beige, de blanc et de noir, qui habillent les façades. Les balcons, comme les soubassements ou les éléments de structure, sont revêtus de lithogranit. Ces deux matériaux sont caratéristiques de l'époque de la construction. Les garde-corps, en simples lisses sur les côtés, prennent, à l'angle du bâtiment, de la hauteur et un renflement renforçant l'image de la proue avançant dans la mer.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition de l'ensemble du volume originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
Préservation des qualités intrinsèques du bâtiment: matériaux de façade et façon de mise en oeuvre (pâtes de verre (compris sa teinte dominante), lithogranit, garde-corps métalliques), jeux de volumétrie.
Afin de maintenir la cohérence des façades, en cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle correspondant au format de la baie.
Pour les menuiseries de la partie ayant historiquement accueilli le garage, en cas de changement, on préservera l'aspect industriel de cette partie de la façade.
Les coffres de volets roulants (intérieurs ou extérieurs) visibles depuis l'espace public seront proscrits.
On préservera les portes d'entrée. Toutefois, si un remplacement s'imposait, les nouvelles portes reprendront le dessin originel ou le style de l'époque de la construction du bâtiment (matériau et accessoires compris).
Les revêtements des chéneaux en matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits (plastique par exemple) .
Les tuiles seront mates et conserveront une couleur traditionnelle.
Les cheminées seront conservées.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Marceau 36

510 AB 0 129

Isolée
Maisons en bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison en bois Rosendaelienne présentant une façade rythmée de maniére trés classique, avec porte de garage incorporée.
Noter l'implantation sur la parcelle qui laisse de part et d'autre un passage pour desservir l'arriére de la parcelle
Cette disposition est devenue impossible du fait des dispositions régementaires du Plu

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver la struture et le parement bois de la maison (pignons compris) , ainsi que la coloration
Préserver les menuiseries en bois et leurs partitions principales, ainsi que les volets
Préserver les portillons d'accés de part et d'autre de la maison.

Les tuiles vernissées sont interdites sur ces maisons

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Marceau 44

510 AB 0 134

Isolée
Anglo Normande

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Déclinaison Anglo normande , caractérisée par un volume simple et une toiture largement débordante à deux pans avec légére croupe

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver le volume et matériau de façade , les ornementations peintes figurant les colombages sur le pignon et la façade
Préserver le volume de la toiture, le matériau tuile , les cheminées, les débords et les ouvrages de structure (poutraison d'encorbellement)
Préserver les lambrequins et volets bois rdc , appuis des baies d'étage , et barres d'appui des fenétres d'étage
Préserver l'isolement de la maison par rapport aux limites latérales (visibilité des pignons)

Les tuiles vernissées en aplat sont interdites sur ces maisons

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Marceau 53

510 AB 0 233

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison , de facture et d'organisation volumétrique trés classique , installée au milieu de son parc, et offrant à la rue une véritable respiration

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver le volume général, l'organisation des percements, les cheminées
Préserver le mur de cloture composé de mur bahut , pilastres et grille acier peint
Présever les volumes des batiments annexes contemporains de la construction principale

Les tuiles vernissées sont interdites sur ces maisons

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Marceau 63

510 AB 0 231

Isolée
traditionnelle

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Evolution de la maison ouvriére présentant quelques expressions de la maison bourgeoise.
La trame est large, les hauteurs sous plafond augmentées, l'étage n'est pas mansardé, et un petit retrait est marqué par rapport à la voie.

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver le volume général , la brique en façade et ses appareillages , les dessins et composition des baies , ainsi que les volets bois
Préserver les sections des menuiseries, partitions, et dessins
Préserver la grille acier peint en cloture, barreaudages principaux et secondaires et éléments de décorations , ainsi que le muret bahut en brique
Préserver le débord de cheneau
En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue Marceau 83

510 AB 0 229

Isolée
Classique

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Grande maison , de facture et d'organisation volumétrique trés classique , installée au milieu de son parc, et offrant à la rue une véritable respiration

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les matériaux en façade , les décors
Préserver le volume général, l'organisation des percements, les cheminées et clocheton en toiture
Préserver le mur de cloture composé , mur bahut , cloturage en lames de bois verticales
Présever les volumes des batiments annexes contemporains de la construction principale

Les tuiles vernissées sont interdites sur ces maisons

En cas de changement, les menuiseries , y compris les grilles de clotures reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette prescription
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue de la Marne 24

510 AK 0 382

Maison isolée
Moderne

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Maison toute simple , intégrée à un tissu de maison indviduelles accolées , mais qui se distingue de ses voisines par un travail en volumes , bow window de forme rectangulaire se retournant sur le pignon, légére mais élégantes corniches filantes sous appuis.
Un langage moderne appliqué à une petite maison ...
Le tout petit muret constituant cloture , permet en plus de laisser le regard profiter de la totalité du volume en retrait

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les décrochés et sous solumes de la façade et débord de cheneau
Préserver la brique mécanique et ses appareillages
Préserver les partitions de menuiseries
Préserver le muret bahut de même facture que la maison
Préserver le mur pignon dans le même esprit que la façade , la cheminée , et la teinte foncée de la toiture
Dans le cas présent , les tiules vernissées sont interdites

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

place des Martyrs de la Résistance 9 à 15, rue Paul Machy 1

510 AR (0209, 0208, 0207)

Séquence NéoFlamand

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence courte de trois maisons d'expression Neo Flamande et composant une partie de la place de la Mairie de quartier de Rosendael

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.

Préserver les écritures de pignon, le matériau brique laissé nu en façade et ses appareillages et modénatures
Préserver la taille des ouvertures, le principe de coloration des menuiseries , les partitions
Préserver les teintes foncées des toitures (pas de tuiles vernissées ou alors de maniére pontuelle et non en aplat

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue des Pêcheurs 8,12,14,18

510 AV (0296,0299,0300,0302)

Séquence
Maisons de bois

PHYSIONOMIE DU QUARTIER

Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Séquence continue de 4 maisons en bois (la continuité est rompue par le N°10 et le N° 14, qui faisaient vraisemblablement partie de la séquence)

PRESCRIPTIONS

Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les parement bois peint , posés en clins horizontaux ,
Préserverles menuiseries bois , les entourages de baies et leurs dessins et décorations
Sur le N° 18 préserver les écailles de zinc en parement et les volets bois ainsi que les grilles de soubassement
Les tuiles vernissées sont interdites , hors contexte architectural
En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée. Le matériau sera adapté à cette presciption (bois prescrit pour les portes d'entrées)
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture , ainsi que les les nez de balcons , en PVC, ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

PLUI HD DE DUNKERQUE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ANNEXES FICHES ARTICLE L151-19 du C.U.

DUNKERQUE **ROSENDAEL**

rue du Pont Neuf 36 ET 38

510 AB 0 692

Equipement
Neo Flamand

NOTA
Cette fiche ne s'applique qu'aux deux batiments donnant sur la rue du pont neuf et étant de facture néoflamande et portant les numéros 36 et 38 dans la rue
Il s'agit de l'ancienne maternité de l'hopital

PHYSIONOMIE DU QUARTIER
Le quartier de Rosendael est un quartier qui offre une diversité fonctionnelle remarquable.
Bâtiments d'activités et de services, côtoient un tissu dense d'habitation, de typologies et de styles variés.
La configuration géographique du quartier, qui s'étire entre le canal exutoire et la limite communale Est, permet de trouver des maisons en bois, situées sur les anciens glacis de Vauban, des maisons « de brasseurs », petits « châteaux » installés au milieu de parcs, de grands espaces paysagers correspondant à une activité maraîchère et horticole et des bords à canaux qui donnent l'occasion de vues lointaines.
Les styles architecturaux sont divers, souvent de facture traditionnelle, parfois « excentriques » et Art Déco, et quelques mélanges éclectiques rappelant la proximité Lilloise.

MOTIVATION DE LA PROTECTION
Ancienne maternité de l'Hopital de Dunkerque, construite en 1928, expression Néo Flamande
La protection ne concerne que les éléments anciens , donnant sur la rue du Pont Neuf, hors chaufferie et parking

PRESCRIPTIONS
Toute démolition du volume principal originel est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant
Dans ce cas la reconstruction du volume sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression archi) de la réalisation initiale de la construction.
Préserver les façades et volumes du batiment, matériaux briques et tuile orangée (pas de tuiles vernissées)
, les modénatures et appareillages, et les sculptures et décorations
Préserver les tailles et formes des ouvertures
Préserver le débord de cheneau
Préserver le mur de cloture
Préserver les cheminées

En cas de changement, les menuiseries reprendront le modèle ou le style de l'époque de la construction du bâtiment, et en particulier la porte d'entrée
Les revêtements des débords de chéneaux, ou de couverture en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints verticaux visibles, sont interdits.

SECTEURS DE COHERENCE URBAINE

Place Mahatma Gandhi, Rue Anatole France, Rue Churchill Rue des Roses, Rue des Pêcheurs,

Rosendaël
L151-19
Du CU

FICHE TECHNIQUE

Années de construction : 1950 à 1959

Adresses :	Place Mahatma Gandhi	n° pairs et impairs de 1 à 21 (sauf n°2 et n°16)
	Rue Anatole France	n° pairs de 492 à 530
	Rue Winston Churchill	n° impairs de 253 à 265 et de 299 à 333
	Rue des Roses	n° pairs et impairs de 1 à 10
	Rue des pêcheurs	n° impairs de 115 à 125

Section cadastrale : 510AV
Parcelles : AV0158 à AV0163, AV0164 à AV0182 (sauf AV0174), AV0185 à AV0190, AV0192, AV0194, AV0196, AV0197, AV0199, AV0201 à AV0203, AV0218, AV0219, AV0222 à AV0224, AV0229, AV0230, AV0232 à AV0235
Surface totale : 5 196 m^2
Nombre d'habitations : 47
Procédure d'urbanisme : NC
Maîtrise d'œuvre : NC

VOLUMÉTRIE

Typologie en R+1, d'implantation rectangulaire, en situation de mitoyenneté (ou semi-mitoyenneté en fin de bande). En front à rue sur l'avant, jardin en partie arrière. Toiture à 2 pentes en tuiles brunes (ou rouges et orangées selon modifications). Orientation variée, toujours parallèle à la rue.

Des jardins arrières sont également présents, ils sont généralement accessibles par une allée en copropriété et accessibles latéralement en fin de bande. Des garages sont présents en fin de parcelle lorsqu'un accès latéral sur rue est possible.

FAÇADE AVANT

Façade en carreau de terre cuite rouge scellé (en référence à la reconstruction, type îlots rouges) avec soubassement en brique bordeaux. Les menuiseries sont entourées d'un cadre en béton prononcé.

Les façades rues comportent généralement :
- En rez-de-chaussée, un porche surmonté d'une casquette supportée par deux jambage en biais contenant la porte d'entrée et une petite fenêtre carré. Cet ensemble à l'origine recouvert d'enduit s'enfonce dans la façade. À côté de ce porche est disposé une fenêtre horizontale avec appuis en carreaux de terre cuite identiques à la façade.
- En R+1 deux fenêtres carrées, ou une carrée et une verticale, ou juste 1 carrée.

En sortie de lotissement sur la rue Winston Churchill et la rue des Pécheurs les rez-de-chaussée sont occupés par des cellules commerciales avec vitrines en angle dans la continuité des portes d'entrées. Dans ce cas les maisons sont plus longues, elles comportent trois fenêtres à l'étage sur la plus grande façade. La façade en retour forme un pignon, celle-ci comporte le retour de la vitrine en rez-de-chaussée, une fenêtre carrée à l'étage. Des loggias ont été créées en angle façade arrière / pignon à l'étage, celles-ci sont toujours existantes pour deux maisons rue des Roses.

Le sens de faîtage des toitures a été inversé pour trois des maisons du lotissement (9 et 10 rue des Roses et 8 place Mahatma Gandhi) afin de marquer les extrémités de rues.

Il est à noter que les menuiseries possédaient en leur temps des volets battants qui ont progressivement disparus pour laisser place à des volets roulants dont les coffres visibles sont posés en tableaux.

SÉQUENCE D'ENTRÉE

En front à rue, la porte d'entrée est en retrait par rapport à la façade. Elle est abritée par un porche. L'entrée est surélevée du niveau du sol elle est accessible par 3 marches d'escalier.

FAÇADE ARRIERE

Le RDC n'est pas visible du fait de l'existence de jardins clôturés. A l'étage on y trouve généralement 2 fenêtres carrées, sauf en situation d'angle où une loggia perce l'angle avec un poteau. La façade est recouverte des mêmes matériaux que la façade avant. La clôture est haute et à l'origine en béton préfabriqué. On constate régulièrement la présence de portails (voiture et piéton) lorsqu'ils donnent sur rue.

FAÇADE LATERALE

Pignon révélant le profil de toiture de même matériau que la façade avant, sous-bassement compris. Sur rue, ce pignon généralement percé de deux fenêtres alignées verticalement et placées vers la façade principale de l'entrée est parfois aveugle. Lorsqu'elle existe en RDC, la vitrine d'angle se poursuit de la même manière que sur la façade principale, en béton avec casquette, dans ce cas vers l'arrière on retrouve la loggia décrite ci-dessus. Lorsque le faîtage est inversé (maisons de bout de rue) la composition de la façade reste identique.

MOTIVATION DE LA PROTECTION

Le Secteur de Cohérence de la place du Mahatma Gandhi, qui s'étend sur les rues voisines est un exemple exceptionnel de l'application de l'idée de lotissement à l'époque de la Reconstruction de Dunkerque et ce en milieu Urbain dense. Il vient s'insérer harmonieusement dans un tissu urbain préexistant constitué de petites maisons individuelles. L'implantation des maisons dessine un petit cœur d'ilot calme et intime.

Sur ce secteur, les maisons adoptent une écriture identique. Les parements de toutes les façades sont identiques, ils sont inspirés des parements de terre cuite des ilots rouges et produisent avec les toitures de teinte plutôt brune une variation de rouges orangés apportant une teinte originale à l'ilot.

Les angles de rues sont harmonieusement traités, soit par le positionnement de commerces très ouverts et offrant un élément remarquable, soit par l'inversion du sens de faitage des toitures permettant le positionnement d'un pignon en bout des rangés de maisons.

Les entrées de maisons (porches) souvent groupées par deux, les cadres de fenêtres en béton, les débords de toitures, les commerces d'angles, les loggias d'étage sont autant de détails qui font l'originalité de cet ensemble.

Ici les cheminées sont structurantes de même que toutes formes de modénatures, de textures et de teintes

PRESCRIPTIONS

DEMOLITIONS

- Toute démolition d'un élément originel du secteur est interdite sauf état sanitaire ou technique l'imposant.
- Dans ce cas la reconstruction de l'élément sera réalisée à l'identique (volume, matériaux expression architecturale) de la réalisation initiale de la construction.

EXTENSIONS

- Les extensions ne sont pas souhaitées. Les demandes effectuées dans ce sens seront examinées à l'aune de la cohérence entre le projet présenté et l'écriture architecturale du Secteur, matériaux, volumes, soins du détail et modénatures, baies et menuiseries, teintes, toitures.
  Le principe sera, dans ce cas, de respecter la cohérence d'un ensemble et non pas de créer des entités particulières et distinctes les unes des autres.

INTERVENTIONS SUR L'EXISTANT

- Toute intervention sur l'existant devra respecter le style architectural du Secteur.
  - <u>Façades et Toitures</u>
    1. La couleur et la nature des matériaux de façade seront respectées. Seules les parties de béton peuvent être peintes ou éventuellement recouverte, dans ce cas un travail de colorimétrie sera réalisé afin de mettre en évidence le travail de volumétrie conçu par les architectes de l'époque de la construction.
    2. Les toitures, seront conservées dans des matériaux de nature, tons et matière identiques aux toitures originelles.
    3. Préservation des baies existantes. En façades et pignons sur rues les percements ne seront pas modifiés.
    4. Les cheminées d'origines seront conservées.
    5. Les pignons en winberges et leur couvre-murs bétons seront conservés (formes et matériaux).
    6. Les revêtements des débords de toitures et habillages divers en PVC ou tout autre matériau brillant, fin et présentant des joints de raccords visibles, sont proscrits.
    7. La mise en place d'éléments techniques en façades rues et pignons est à proscrire (grille de ventilation, ventouse, climatiseur). En cas de nécessité ceux-ci seront intégrés à l'architecture, par leur positionnement, leur forme, leur couleur.
  - <u>Menuiseries</u>
    1. Afin de garantir la cohérence de la composition des façades, le modèle de menuiseries (notamment leur partition) reprendra la forme du dessin d'origine.
    2. Le bois sera privilégié en cas de remplacement des menuiseries.
    3. La pose dite en rénovation sera proscrite.
    4. En façades et pignons sur rues, les volets roulants et coffres de volet roulant sont à éviter, il sera préféré la pose de volets battants identiques aux volets d'origines (bois peint). S'il est fait usage de volets roulants, leurs coffres seront positionnés à l'intérieur des logements.
    5. Les portes d'entrée en bois d'origine seront conservées et restaurées. Dans le cas d'un remplacement (si l'état le nécessite ou s'il s'agit d'une porte déjà remplacée) les nouvelles portes seront refaites en bois selon le modèle d'origine (oculus carré et stries verticales).
    6. Le bois sera privilégié en cas de remplacement des portes d'accès aux jardins. Le PVC est proscrit. Elles seront d'un modèle simple (pleines et striées verticalement).
  - <u>Clôtures et espaces libres</u>
    1. Le type de clôture originelles en béton préfabriqué entre l'espace public et les jardins sera respecté en matière et dimensions.
    2. Les clôtures en fond de jardin sur les allées en copropriété seront conformes au PLUIhd. Elles ne pourront en aucun cas réduire ou interdire la circulation sur les allées.
  - <u>La rénovation thermique des façades</u>

    Afin de conserver la valeur patrimoniale des façades, leur composition, leur particularité, le témoignage de savoir-faire architecturaux et constructif, l'isolation thermique par l'extérieure n'est pas souhaitée.

    Toutefois, si cette solution s'imposait, l'isolation thermique extérieure serait possible dans la limite des préconisations suivantes :

    Les matériaux de recouvrement devront restituer la nature et la finition du mur d'origine, en tenant compte des différents matériaux et différentes finitions (exemple : en cas de présence d'un soubassement celui-ci sera reconstitué avec sa matérialité)

Elle devra préserver les éléments de composition de la façade et ses caractéristiques tels que les entourages, les corniches, les bandeaux, etc.

Les systèmes d'isolation des toitures par l'extérieur impliquant la surélévation de la toiture sont proscrits.

Il est donc préconisé de privilégier les solutions portant sur l'isolation des toitures par l'intérieur, des planchers bas, des façades arrières, l'isolation intérieure, l'étanchéité à l'air, la ventilation, la régulation hygrométrique, les appareils de production, de diffusion et de régulation de chaleur.

Des panneaux solaires peuvent être posés en toiture.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

DUNKERQUE
MALO LES BAINS

MALO

Avenue About 41 - 43 - 43b

000 BO (143 - 145 - 146)

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

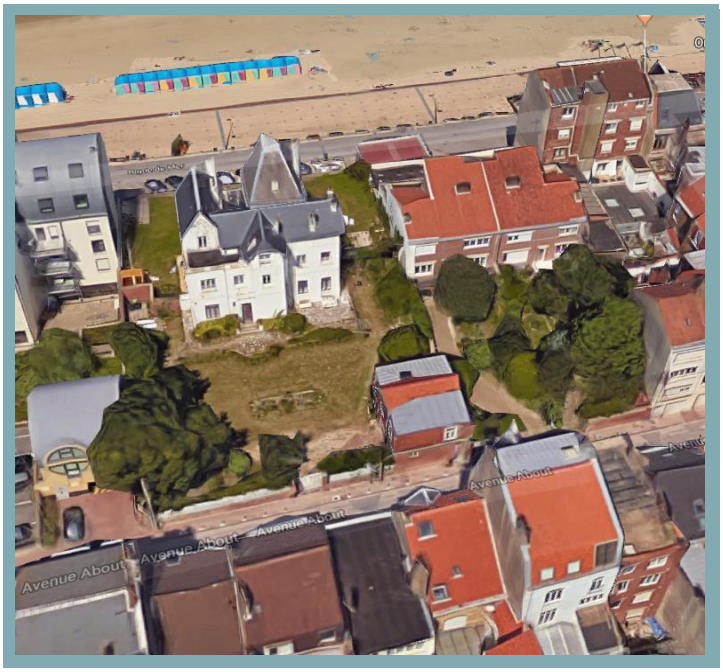

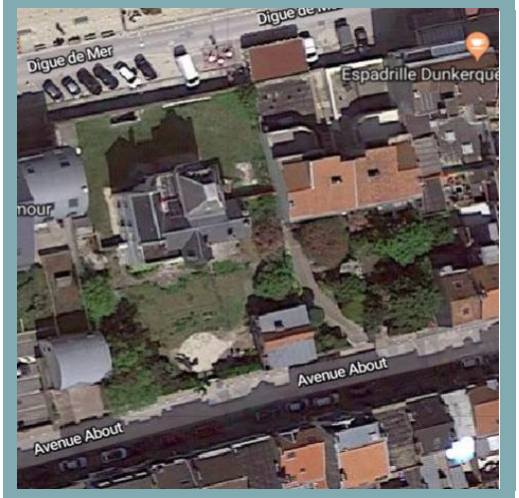

Description de la / des parcelles

Parcelle 143 parcelle avec habitation.
Grand jardin paysager entourant la villa.
Parcelles 145 et 146 avec habitation.
Jardin arboré au sud des parcelles.

Présentation générale

Jardin de qualité entourant une grande maison bourgeoise et jardins très arborés vers la rue About, offrant une percée verte dans une rue très minérale.

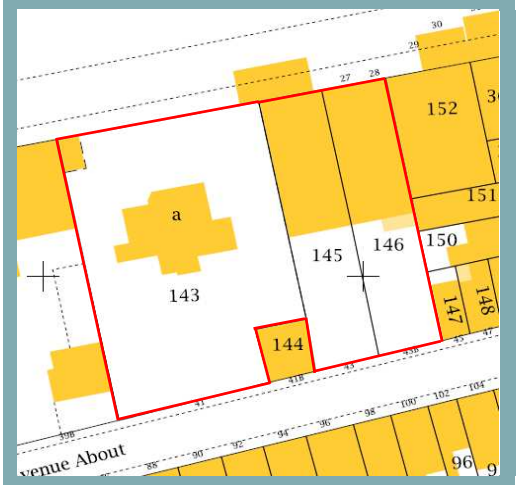

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

DUNKERQUE
MALO LES BAINS

MALO

Rue Belle Rade 50

000 BN 014

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

Description de la / des parcelles

Parcelle avec habitation.
Grands arbres, quelques arbustes et pelouse.

Présentation générale

Jardin esthétique aux essences variées offrant un bouquet de verdure à l'angle des rues Vanraet et Belle Rade.

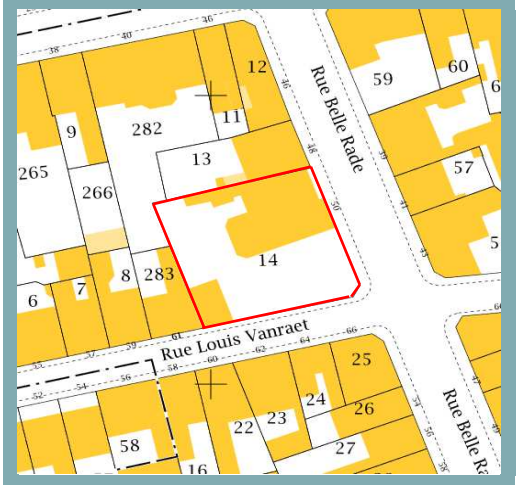

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

DUNKERQUE
MALO LES BAINS

MALO

Avenue Gustave Lemaire
N° 7 et 9

000 BI (042-231-357)

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

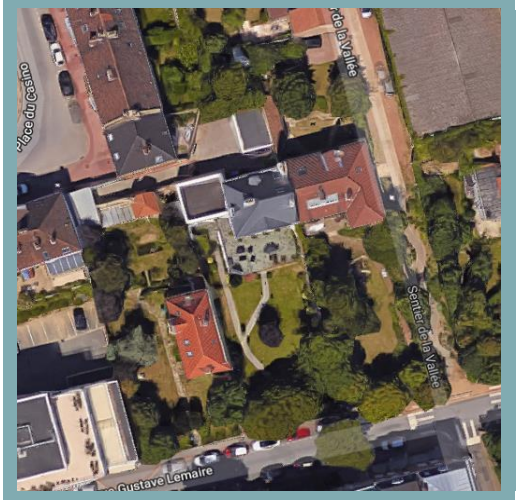

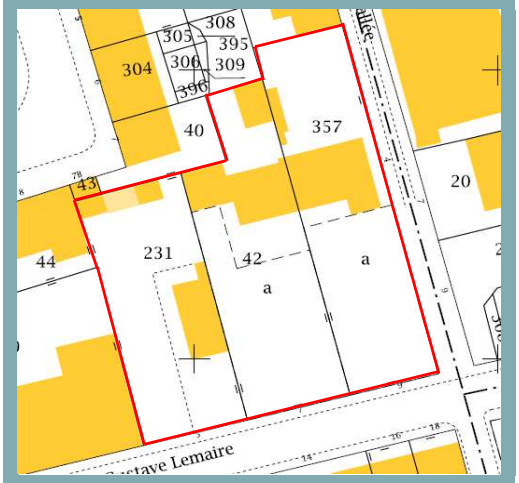

Description de la / des parcelles

Parcelles avec habitation.
Grands jardins très arborés vers la rue Gustave Lemaire.

Présentation générale

Jardin très esthétique aux essences variées offrant un beau bouquet d'arbres et un large accompagnement de verdure le long de la rue Gustave Lemaire.

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

DUNKERQUE
MALO LES BAINS

MALO

Av Gustave Lemaire 10
Av Adolphe Geeraert 27

000 BI 051
000 BI 236

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

Description de la / des parcelles

Parcelle 51 avec habitation.
Grand jardin paysager au sud de la villa.
Parcelles 236 avec habitation.
Jardin très arboré à l'arrière de la maison et donnant sur la rue Gustave Lemaire.

Présentation générale

Jardins esthétiques aux essences variées offrant une séquence végétale le long de la rue Adolphe Geeraert et jardin très arboré vers la rue Gustave Lemaire dégageant une trouée verte dans la rue.

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

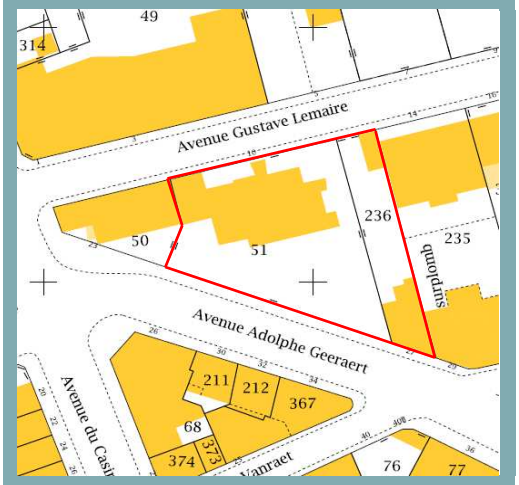

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

DUNKERQUE
MALO LES BAINS

MALO

Avenue Gustave Lemaire 11-15-19
Sentier de la Vallée 7

000 BO (020 - 277 - 309 - 308 - 319)

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

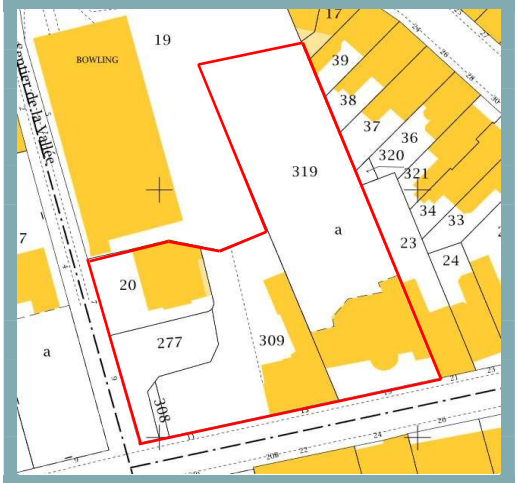

Description de la / des parcelles

Parcelles avec habitations.
Grand jardin paysager très travaillé au nord de la maison pour la parcelle 319.
Jardins arborés vers l'angle de la rue Gustave Lemaire et du sentier de la Vallée.

Présentation générale

Jardin très esthétique de la parcelle 319 offrant un grand bouquet d'arbre dans la continuité de l'espace public à l'est du bowling.
Jardins esthétiques formant un bel espace vert à l'angle sud ouest des parcelles 309 et 277 et accompagnant le sentier de la Vallée parcelle 20.

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

DUNKERQUE
MALO LES BAINS

MALO

Avenue Gustave Lemaire N° 20

000 BN 001

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

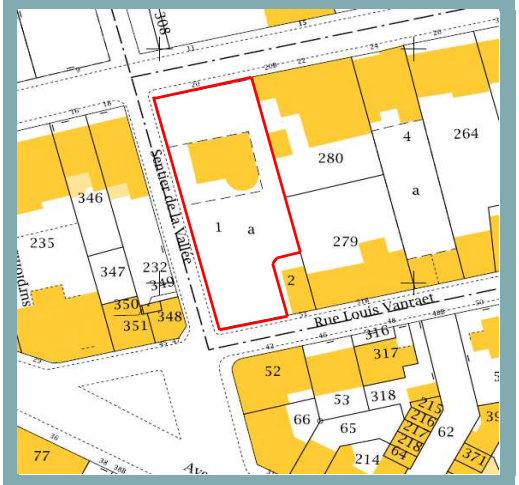

Description de la / des parcelles

Parcelle avec habitation.
Grand jardin très arboré autour de l'habitation.

Présentation générale

Jardin très esthétique aux essences variées offrant de beaux bouquets d'arbres et arbustes aux deux angles de rues et accompagnant le sentier de la Vallée.

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

DUNKERQUE
MALO LES BAINS

MALO

Avenue Gustave Lemaire 53

000 BO 257

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

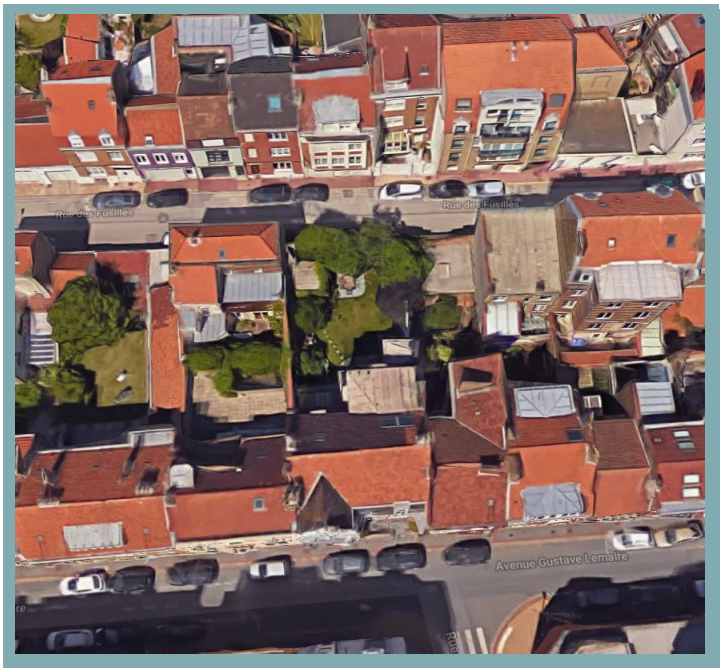

Description de la / des parcelles

Parcelle avec habitation.
Jardin arboré en fond de parcelle.

Présentation générale

Séquence végétale rare rue des fusillés.
Jardin de qualité à l'arrière d'une maison faisant l'objet d'une fiche patrimoine remarquable.

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

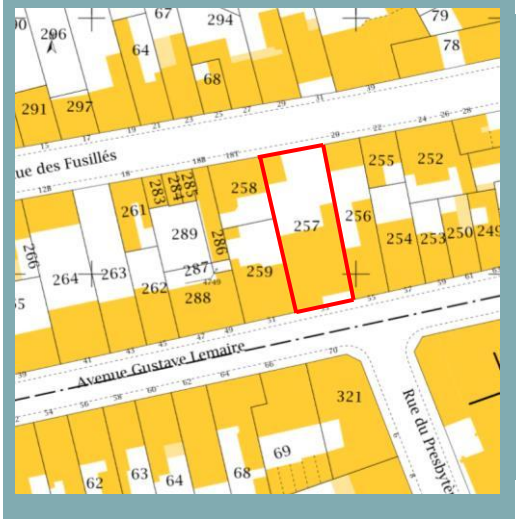

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

DUNKERQUE MALO LES BAINS	MALO

Avenue des Maréchaux de France 89

000 BE 152

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

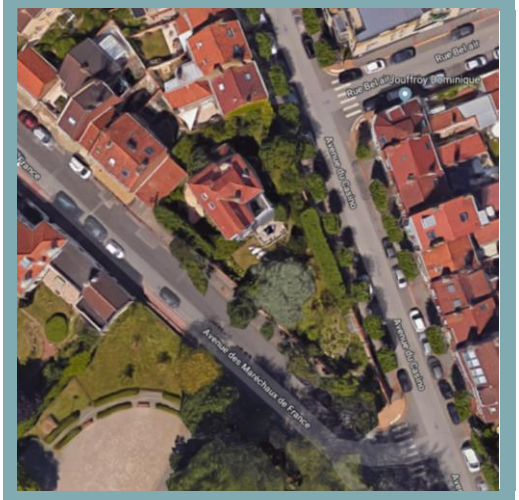

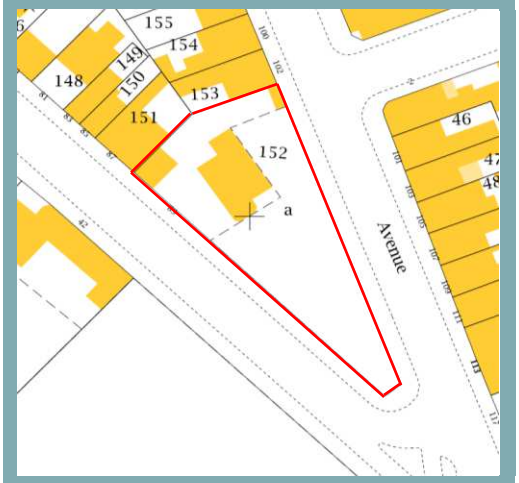

Description de la / des parcelles

Parcelle avec habitation.
Grand jardin arboré devant l'habitation.

Présentation générale

Jardin très esthétique aux essences variées offrant un bel espace vert à l'angle de l'avenue du Casino et de la rue des Maréchaux de France, en relation visuelle avec le parc Ziegler et les alignements d'arbre des rues.

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

PETITE-SYNTHE	**PS**

Avenue de Petite-Synthe 2127

460 AK 815

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins en cœur d'ilot

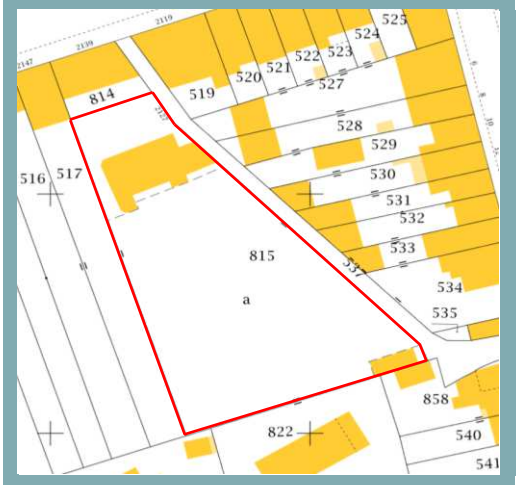

Description de la / des parcelles

Parcelle avec habitation.
Jardin composé de quelques arbres, arbustes et pelouse.

Présentation générale

Grand espace vert en cœur d'ilot.

Prescriptions particulières (*)

Toute construction projetée s'attachera à conserver les arbres de hautes tiges existants.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

PETITE-SYNTHE | **PS**

Avenue de Petite-Synthe 2261b
Rue Franchet d'Esperey 101

460 AK (499 - 385)

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en cœur d'ilot

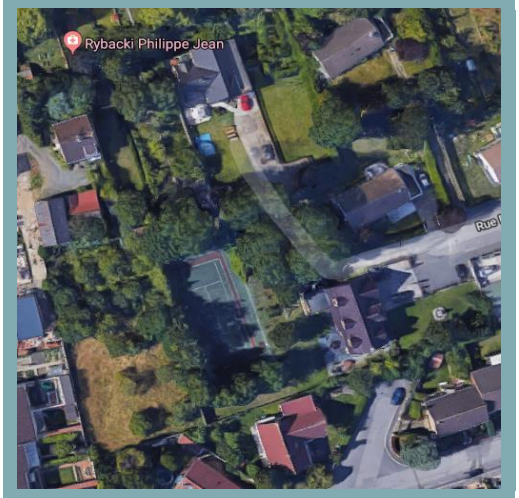

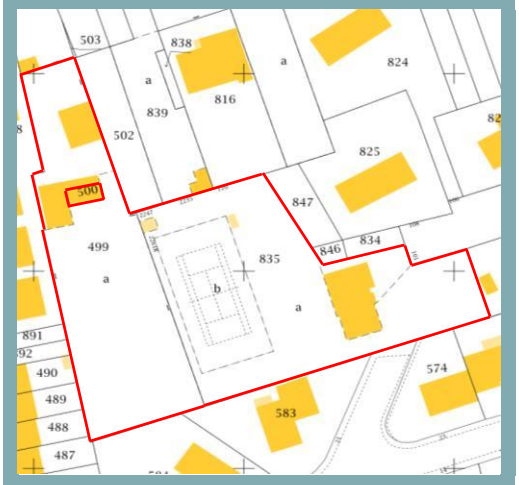

Description de la / des parcelles

Parcelle 499 et 385 avec habitation.
Grands jardins arborés, quelques arbustes et pelouse.

Présentation générale

Interêt paysager,
Jardins de qualité offrant un large poumon arboré en cœur d'ilot.

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

PETITE-SYNTHE	**PS**

Rue Jean Zay 1

460 AK 857

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

Description de la / des parcelles

Parcelle avec habitation.
Jardin composé d'arbres aux essences variées, quelques arbustes et une pelouse.

Présentation générale

Jardin de qualité offrant une végétation dans la continuité des espaces verts publics et accompagnant la rue de la Concorde d'un rideau végétal.

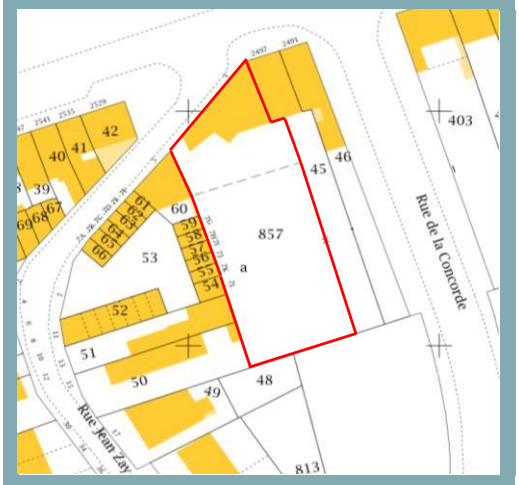

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

PETITE-SYNTHE	**PS**

Avenue de Petite-Synthe 2127

460 AK 815

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins en cœur d'ilot

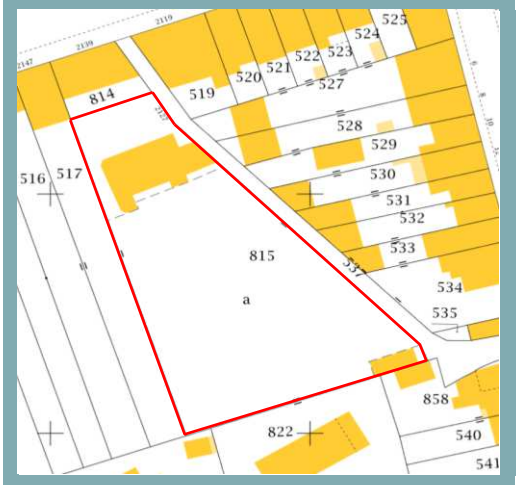

Description de la / des parcelles

Parcelle avec habitation.
Jardin composé de quelques arbres, arbustes et pelouse.

Présentation générale

Grand espace vert en cœur d'ilot.

Prescriptions particulières (*)

Toute construction projetée s'attachera à conserver les arbres de hautes tiges existants.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

PETITE-SYNTHE | **PS**

Avenue de Petite-Synthe 2261b
Rue Franchet d'Esperey 101

460 AK (499 - 385)

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en cœur d'ilot

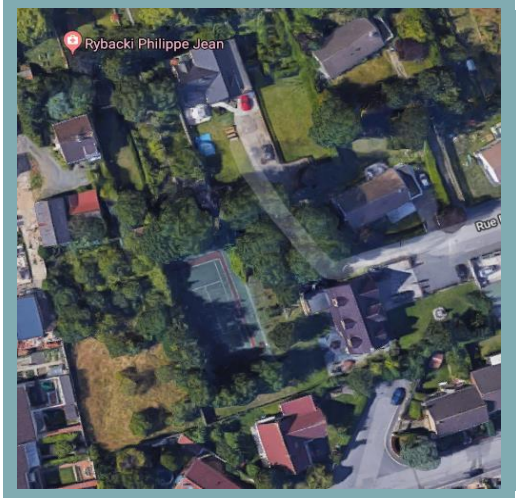

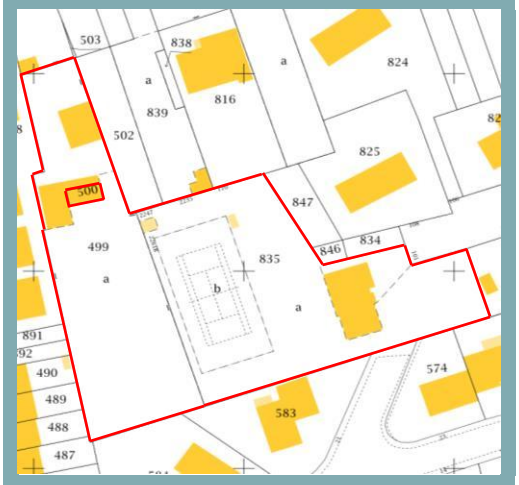

Description de la / des parcelles

Parcelle 499 et 385 avec habitation.
Grands jardins arborés, quelques arbustes et pelouse.

Présentation générale

Interêt paysager,
Jardins de qualité offrant un large poumon arboré en cœur d'ilot.

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.

PLUI HD DE DUNKERQUE
SITES VERTS DE CARACTERE
DE STATUT PRIVE
FICHES ANNEXES L 151-19

PETITE-SYNTHE	**PS**

Rue Jean Zay 1

460 AK 857

Parcelles végétalisées avec habitations

Jardins esthétiques
Végétaux en milieu urbain

Description de la / des parcelles

Parcelle avec habitation.
Jardin composé d'arbres aux essences variées, quelques arbustes et une pelouse.

Présentation générale

Jardin de qualité offrant une végétation dans la continuité des espaces verts publics et accompagnant la rue de la Concorde d'un rideau végétal.

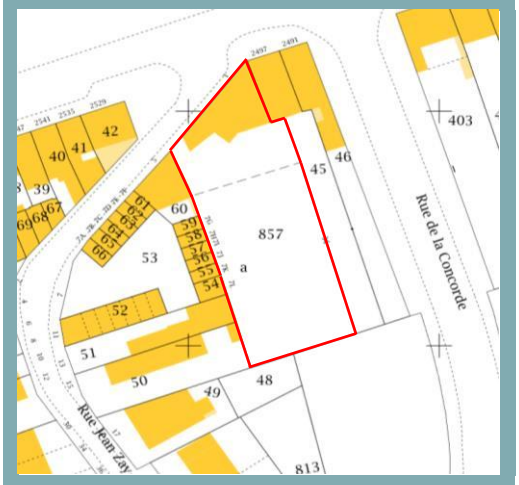

Prescriptions particulières (*)

Seules pourront être admises les constructions secondaires, les extensions ou les annexes aux habitations à la condition qu'elles n'entrainent l'abattage d'aucun arbre de haute tige.
Toutes les autres constructions seront proscrites.
L'aspect paysager devra être respecté.

(*) RAPPEL :
Les alignements d'arbres, les boisements, les haies identifiés au titre du L151-19 du code de l'urbanisme ainsi que la dominante végétale des coeurs d'îlots identifiés au plan de zonage doivent être préservés à l'exception des cas suivants :
// si l'état phytosanitaire, l'âge ou le caractère dangereux des sujets présentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes,
// pour la réalisation d'un accès ou d'une voie à créer ou pour des motifs sérieux liés à la sécurité des circulations. La réduction partielle d'une haie ou d'un alignement est autorisée à condition que cette intervention soit la plus limitée possible dans son ampleur et que le projet soit étudié pour prendre en compte les enjeux paysagers du site.
Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.